

# ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars  
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

**Siège social :** Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

**Identifiant Unique :** 0492439N

**Tél :** 70 135 000 – **Fax :** 71 767 300

**L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 18/10/2022**

## Document de référence « ATL 2023 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 30 JUIN 2023 sous le n° 23 / 007 /  
donné application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il  
devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être  
utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché  
Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet  
enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de  
la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

### Responsable de l'information

**M. Faker MTIMET**, Directeur du contrôle de gestion

ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène

**Tél :** 70 135 088 – **Fax :** 71 767 300

### Intermédiaire en bourse chargé du document de référence



**BNA Capitaux**

Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac

**Tél :** (+216) 71 139 500 **Fax :** (+216) 71 656 299

Le présent document de référence est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse –Complexe « Le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)



**Juin 2023**

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....</b>	<b>6</b>
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	6
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	6
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES : .....	6
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	10
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION .....	11
<b>CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL .....</b>	<b>12</b>
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'ATL.....	12
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE .....	17
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL .....	18
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 12/05/2023 .....	18
2.4.1. Structure du capital au 12/05/2023.....	18
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 12/05/2023 .....	19
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 12/05/2023 .....	19
2.4.4. Nombre d'actionnaires au 12/05/2023 .....	19
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2022.....	20
2.5.1. Présentation générale du groupe ATB .....	20
2.5.1.1. SCHEMA FINANCIER DU GROUPE ATB AU 31/12/2022 .....	22
2.5.1.2. ETAT DES PARTICIPATIONS RECIPROQUES ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ATB ARRETE AU 31/12/2022.....	23
2.5.1.3. EVENEMENTS RECENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE ATB ENTRE LE 31/12/2022 ET LA DATE D'ELABORATION DU PRESENT DOCUMENT DE REFERENCE.....	24
2.5.1.4. CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2022 .....	24
2.5.1.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS DES SOCIETES DU GROUPE ATB AU 31/12/2022 .....	25
2.5.1.6. POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETE DU GROUPE ATB .....	26
2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2022 .....	26
2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2022.....	28
2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2022 (autres que les sociétés du groupe ATB).....	29
2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus des autres liées .....	29
2.5.4.2. Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe .....	30
2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2022 autres que les sociétés du groupe.....	30
2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe ATB.....	30
2.5.4.5. Les dividendes distribués par l'ATL et encaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe .....	30
2.5.4.6. Garanties, suretés réelles et cautions données ou reçues.....	31
2.5.4.7. Chiffre d'affaires réalisé .....	31
2.5.4.8. Achat ou vente d'immobilisations.....	31
2.5.4.9. Prestations de service .....	31
2.5.4.10. Contrats de gestion .....	32
2.5.4.11. Contrats de location.....	32
2.5.4.12. Fonds gérés .....	32
2.5.5. Obligations et engagements de la société ATL envers les dirigeants .....	32
2.6. DESCRIPTION DU GROUPE ATL AU 31/12/2022.....	33
2.6.1. Présentation générale du groupe ATL .....	33
2.6.1.1. SCHEMA FINANCIER DU GROUPE ATL AU 31/12/2022 .....	34
2.6.1.2. CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE ATL AU 31/12/2022 .....	34
2.6.1.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS DES SOCIETES DU GROUPE ATL AU 31/12/2022 .....	34
2.6.1.4. POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETE DU GROUPE ATL.....	34
2.6.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATL au 31/12/2022 .....	35
2.7. DIVIDENDES:.....	35

2.8.	MARCHE DES TITRES.....	35
2.9.	NOTATION DE LA SOCIETE.....	36

### **CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL.....38**

3.1.	PRESENTATION DE LA SOCIETE .....	38
3.2.	ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	38
3.2.1	ORGANIGRAMME ET CONTROLE INTERNE: .....	38
3.3.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE .....	41
3.3.1.	ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 31/12/2022 .....	41
3.3.2.	ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 31/03/2023 .....	44
3.4.	INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2023.....	47
3.5.	LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE.....	48
3.6.	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR .....	51
3.7.	MATRICE SWOT .....	52
3.8.	LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS .....	52
3.9.	EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA SOCIETE .....	52
3.10.	POLITIQUE D'INTERESSEMENT ET DE FORMATION DU PERSONNEL .....	52
3.11.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	53

### **CHAPITRE 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT .....54**

4.1.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2022.....	54
4.1.1.	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	54
4.1.2.	Immobilisations financières .....	54
4.1.3.	Créances issues d'opérations de leasing.....	54
4.2.	PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 31/12/2022 .....	54
4.3.	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022 .....	55
4.3.1.	Etats financiers comparés au 31 décembre.....	56
4.3.1.1.	Bilans comparés au 31 décembre .....	56
4.3.1.2.	Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre.....	57
4.3.1.3.	Etats de résultat comparés au 31 décembre .....	58
4.3.1.4.	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre .....	59
4.3.1.5.	Notes aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022 .....	60
4.3.1.6.	Rapports général et spécial des commissaires aux comptes .....	102
4.3.1.7.	Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 .....	116
4.3.1.8.	Notes rectificatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 .....	120
4.3.2.	Engagements financiers au 31/12/2022 .....	123
4.3.3.	Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2022 .....	124
4.3.4.	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre .....	126
4.3.5.	Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2022.....	127
	(en Dinars).....	127
4.3.6.	Affectation des résultats des trois derniers exercices .....	128
4.3.7.	Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation .....	128
4.3.8.	Evolution du bénéfice net.....	128
4.3.9.	Evolution des dividendes .....	129
4.3.10.	Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	129
4.3.11.	Indicateurs de gestion et Ratios.....	129
4.4.	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2022 .....	131
4.4.1.	Bilans consolidés au 31/12/2022 .....	132
4.4.2.	Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2022.....	133
4.4.3.	Etat de résultat consolidé au 31/12/2022 .....	134
4.4.4.	Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2022 .....	135
4.4.5.	Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2022 .....	136
4.4.6.	Rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 .....	170
4.4.7.	Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 .....	176
4.4.8.	Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 .....	182
4.5.	COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION ATL.....	183

**CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....184**

5.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	184
5.1.1.	Membres des organes d'administration.....	184
5.1.2.	Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société .....	184
5.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années.....	185
5.1.4.	Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés .....	185
5.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent .....	185
5.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2022.....	186
5.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction .....	186
5.2.2.	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction.....	187
5.3.	CONTROLE .....	187
5.4.	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ET/OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL .....	187

**CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....189**

6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS .....	189
6.1.1.	EVOLUTION RECENTE .....	189
6.1.2.	ORIENTATIONS .....	189
6.2.	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	189
6.2.1.	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2023-2027 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2022-2026 .....	190
6.2.2.	ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31/03/2023 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2023 ...	193
6.2.3.	HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES .....	194
6.2.4.	ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS .....	200
6.2.5.	EMPLOIS, RESSOURCES ET CASH-FLOWS DISPONIBLES POUR LES ACTIONNAIRES .....	202
6.2.6.	INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS PREVISIONNELS .....	202
6.3.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PREVISIONNELLE .....	204

## PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 32 500 000 Dinars, créée en 1993 à l'initiative de l'ATB qui détient 40% de son capital.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

En 1997, l'ATL a été introduite au marché principal de la cote de la bourse par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Au 31/12/2022, l'encours financier s'est élevé à 557,3MD pour un total d'encours du secteur de l'ordre de 3 541MD, soit une part de marché de 15,7%. Concernant les mises en en force, l'ATL détient 16,6% de part de marché avec 314,9MD, pour un total de 1 898MD pour le marché.

Durant le premier trimestre de l'année 2023, les approbations ont affiché une hausse de 16% par rapport à la même période de 2022, passant de 98,5MD à 114,3MD.

Les mises en force ont connu une progression de 33,9% par rapport à la même période de 2022, pour s'établir à 93,4MD contre 69,8MD au 31/03/2022.

Pour le besoin de ses financements, l'ATL a toujours procédé à la levée de capitaux sur le marché financier à travers l'émission des emprunts obligataires. L'encours des emprunts obligataires au 31/12/2022 s'élève à 157,1MD.

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18/10/2022** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Le ratio des créances douteuses et litigieuses CDL (créances classées / total brut des créances) et le ratio de couverture des créances classées (provisions + produits réservés / créances classées) ont évolué comme suit :

	2022	2021	2020
Ratio des créances classées	9,7%	11,8%	9,9%
Ratio de couverture des créances classées	85,4%	74,9%	73,1%

La société ATL a effectué toutes les modifications statutaires exigées par la loi 2016-48 relative aux banques et établissements financiers et la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement. Les statuts ont été modifiés en 2017 et 2020 après la tenue de deux AGE.

En 2017, l'AGE a approuvé la modification de la composition du Conseil d'Administration et la séparation entre la fonction du Président du Conseil d'Administration et la fonction du Directeur Général. En 2020, l'AGE a approuvé la modification des procédures d'autorisation des conventions conclues par la société avec les parties liées ainsi que la modification du délai de convocation de l'AGO.

Quant à la participation de l'ATL dans le capital de SARI, la société s'est engagée à réduire sa participation pour se conformer aux dispositions règlementaires. En effet, la SARI est en phase de restructuration avec une augmentation de capital projetée, ce qui permettra de réduire la participation de l'ATL en dessous du seuil des 20%.

## Chapitre 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

### 1.1. Responsable du document de référence

**M. Zouheir TAMBOURA**  
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

### 1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Arab Tunisian Lease  
Le Directeur Général  
M. Zouheir TAMBOURA



### 1.3. Responsables du contrôle des comptes :

#### Etats financiers individuels 2020, 2021 et 2022 :

- FMBZ-KPMG, membre de KPMG International, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI  
Adresse : Immeuble KPMG Les jardins du lac – Lac II
- CMC – membre de DFK International, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Cherif BEN ZINA  
Adresse : 2, Rue 7299 El Menzah 9A - El Manar II 1013 Tunis

#### Etats financiers consolidés 2021 et 2022 :

- FMBZ-KPMG, membre de KPMG International, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI  
Adresse : Immeuble KPMG Les jardins du lac – Lac II
- CMC – membre de DFK International, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Cherif BEN ZINA  
Adresse : 2, Rue 7299 El Menzah 9A - El Manar II 1013 Tunis

### **Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020**

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

#### **« Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

##### **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. »

#### **« Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

### **Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021**

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

**« Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

**Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. »

**« Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

**Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022**

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

**« Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

**Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. »

**« Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

**Extrait de l'avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 :**

Les états financiers consolidés de l'ATL relatifs à l'exercice 2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

**« Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

**Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés. »

**Extrait de l'avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 :**

Les états financiers consolidés de l'ATL relatifs à l'exercice 2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

**« Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

**Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une

évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés. »

### Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

### Les Commissaires aux Comptes

**FMBZ - KPMG**

**M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**



**CMC – DFK International**

**M. Cherif BEN ZINA**



### 1.4. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent document de référence. »

**BNA Capitaux**

**Le Directeur Général**

**M. Borhene BOUALLEGUE**



## 1.5. Responsable de l'information

**M. Feker MTIMET**

Directeur du contrôle de gestion

Tél : 70 135 088 – Fax : 71 767 300



30 JUIN 2023

## Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

### 2.1. Renseignements de caractère général concernant l'ATL

<b>Dénomination sociale :</b>	Arab Tunisian Lease
<b>Siège social :</b>	Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
<b>Téléphone :</b>	(70) 135 000
<b>Fax:</b>	(71) 767 300
<b>Adresse électronique:</b>	atl.lease@atl.com.tn
<b>Site web:</b>	<a href="http://www.atl.com.tn">www.atl.com.tn</a>
<b>Forme juridique :</b>	Société Anonyme
<b>Législation particulière applicable :</b>	La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finances n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 relatives au leasing.
<b>Date de constitution :</b>	04/12/1993
<b>Durée de vie :</b>	99 ans
<b>Objet social :</b>	<p>La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.</p> <p>Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.</p> <p>Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</p>
<b>Registre National des Entreprises (Identifiant Unique) :</b>	0492439N
<b>Exercice social :</b>	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre de chaque année
<b>Nationalité :</b>	Tunisienne
<b>Capital social :</b>	Le capital social de l'ATL s'élève à 32 500 000 dinars, divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.
<b>Régime fiscal :</b>	Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.
<b>Tribunal compétent en cas de litige</b>	Tunis
<b>Lieu de consultation des documents de la société :</b>	<b>Siège de la société :</b> La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 –Mahrajène.
<b>Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing</b>	<b>M. Faker MTIMET</b> , Directeur du Contrôle de Gestion Adresse électronique :mtimet_f@atl.com.tn Tél : 70 135 088 Fax : 71 767 300

## Clauses statutaires particulières :

### **Affectation et répartition des bénéfices (Article 31 des statuts) :**

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs ; et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/10 du capital.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

### **Assemblées générales**

- ***Dispositions communes aux assemblées générales (Article 26 des statuts)***

#### **1. Assemblées constitutives, ordinaires et extraordinaires**

Les Assemblées générales sont constitutives, Ordinaires et Extraordinaires. Elles sont convoquées pour délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les délibérations régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

#### **2. Convocation des Assemblées**

L'Assemblée Générale Ordinaire, doit se réunir, sous convocation du Conseil d'Administration, au moins une fois par année et dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour clôturer les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé, et prendre les décisions relatives aux résultats à la lumière des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est convoquée, en cas de nécessité, par :

- Le ou les commissaires aux comptes.
- Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital social.
- Le liquidateur.
- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote, après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu du territoire Tunisien indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le journal officiel du centre national du registre des entreprises dans un délai de vingt et un jour au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

### **3. Le droit de siéger à une Assemblée Générale**

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, les sociétés actionnaires sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour le gérant, le membre du Conseil ou le mandataire comme personnes physiques.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, convention contraire.

La forme des pouvoirs, les lieux et délais de leur production est déterminée par le Conseil d'Administration.

### **4. Règlements des Assemblées Générales**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du conseil d'administration ou en son absence, par un administrateur délégué spécialement à cet effet, par le Conseil d'Administration et à défaut à l'actionnaire choisi par les actionnaires présents.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaire aux comptes, mandataire ou liquidateur), c'est cette personne qui la préside.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs, désignés par les actionnaires présents.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Le bureau de l'assemblée est composé ainsi, du président, d'un secrétaire, et des deux scrutateurs.

### **5. Ordre du jour de l'Assemblée**

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

### **6. Droit au vote de l'Assemblée Générale**

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnelles, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

## **7. Procès-verbal de l'Assemblée Générale**

Les délibérations de l'Assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations des Assemblées doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et le lieu de sa tenue
- Le mode de convocation
- L'ordre du jour
- La composition du bureau
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou ces extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

### **• Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (article 27 des statuts) :**

#### **1. Assemblée Générale Ordinaire**

##### **a) Constitution de l'Assemblée Ordinaire**

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent des actionnaires détenteurs de dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau. Un délai minimum de quinze jours entre les deux assemblées doit être respecté. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

##### **b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration.

Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière Générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes.

1. Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon Générale, examine tous les actes de gestion d'Administration et leur donne quitus.

Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées du rapport des commissaires aux comptes à peine de nullité.

2. Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

3. Elle décide de l'amortissement ou du rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices.

4. Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.

5. Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.

6. Elle détermine le montant des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration.

7. Elle approuve ou désapprouve les conventions visées aux articles 22 et 24 ci-dessus après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur ces opérations.

8. Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

## **2. Assemblée Générale Extraordinaire :**

### **a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date réunion.

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins, sur première convocation, la moitié (1/2) du capital et sur deuxième convocation le tiers (1/3) du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominative des actions, cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires.

### **b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions visées aux articles 291 à 295, et 300, 307 à 310 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide ou autorise l'augmentation ou la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration la réalisation de toute augmentation de capital qu'elle décide.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts de la société, sur proposition du conseil d'administration et conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le directeur général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

**Transmission des actions (article 10 des statuts) :**

- 1- La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur son compte.
- 2- La cession des actions est libre.
- 3- Les actions d'apport ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société ou de l'augmentation du capital, si elles proviennent de cette augmentation, les administrateurs doivent mentionner leur nature à la date de la constitution ou de l'augmentation de capital. Le tout sous réserve des exceptions prévues par la législation en vigueur, lorsque les actions sont émises à la suite d'une fusion ou d'un apport partiel d'actifs.

**Indivisibilité des actions (article 11 des statuts) :**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis ou collectifs d'actions, notamment les héritiers ou ayants-droit d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun, ayant qualité pour assister aux Assemblées Générales. A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de représenter tous les copropriétaires.

Les usufruitiers et les nu-propriétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci considère que l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

**Droits de l'action (article 12 des statuts) :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises et en outre, à une part dans les bénéfices.

## **2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société**

**Capital social** : 32 500 000 dinars  
**Nombre d'actions** : 32 500 000 actions  
**Nominal** : 1 dinar  
**Forme des actions** : Nominative  
**Libération** : Intégrale  
**Catégorie** : actions ordinaires  
**Jouissance** : 1<sup>er</sup> janvier 2023

## 2.3. Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	Valeur Nominale
AGC du 04/12/1993	Constitution			6 000 000	60 000	100
AGE du 01/12/1995	Augmentation en numéraire	2 000 000	20 000	8 000 000	80 000	100
AGE du 28/03/1997	Réduction du nominal de l'action	-	720 000	8 000 000	800 000	10
AGE du 28/03/1997	Augmentation en numéraire	2 000 000	200 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 31/05/2007	Réduction du nominal de l'action	-	9 000 000	10 000 000	10 000 000	1
AGE du 21/05/2008	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	1
	Augmentation en numéraire	5 000 000	5 000 000	17 000 000	17 000 000	1
AGE du 30/06/2012	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	19 000 000	19 000 000	1
	Augmentation en numéraire	6 000 000	5 000 000	25 000 000	25 000 000	1
AGE du 25/01/2019	Augmentation en numéraire*	7 500 000	7 500 000	32 500 000	32 500 000	1

\*L'AGE du 25/01/2019 a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 10 000 000D. Toutefois, l'augmentation n'a été réalisée que dans la limite de 75% du montant initialement prévu, soit la souscription en numéraire à 7 500 000 actions nouvelles.

## 2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 12/05/2023

### 2.4.1. Structure du capital au 12/05/2023

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires tunisiens</b>	<b>897</b>	<b>32 496 075</b>	<b>32 496 075</b>	<b>99,99%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>52</b>	<b>26 133 606</b>	<b>26 133 606</b>	<b>80,41%</b>
Ayant 3% et plus	4	20 558 551	20 558 551	63,26%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	10	4 186 737	4 186 737	12,88%
Public ayant au maximum 0,5%	38	1 388 318	1 388 318	4,27%
<b>Personnes physiques</b>	<b>845</b>	<b>6 362 469</b>	<b>6 362 469</b>	<b>19,58%</b>
Ayant 3% et plus	1	1 163 908	1 163 908	3,58%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	4	1 455 984	1 455 984	4,48%
Public ayant au maximum 0,5%	840	3 742 577	3 742 577	11,52%
<b>Actionnaires étrangers</b>	<b>1</b>	<b>3 805</b>	<b>3 805</b>	<b>0,01%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,00%
<b>Personnes physiques</b>	<b>1</b>	<b>3 805</b>	<b>3 805</b>	<b>0,01%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	1	3 805	3 805	0,01%
<b>Rompus</b>		<b>120</b>	<b>120</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>898</b>	<b>32 500 000</b>	<b>32 500 000</b>	<b>100,00%</b>

## 2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 12/05/2023

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
ATB	12 999 920	12 999 920	40,00%
BNA	3 616 171	3 616 171	11,13%
Ennaki Automobiles	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
<b>Total</b>	<b>21 722 459</b>	<b>21 722 459</b>	<b>66,84%</b>

## 2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 12/05/2023

Membre	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
<b><u>Président du Conseil d'Administration</u></b>			
M. Ferid ABBES	600	600	0,00%
<b><u>Directeur Général</u></b>			
M. Zouheir TAMBOURA	3 050	3 050	0,01%
<b><u>Directeur Général Adjoint</u></b>			
M. Chedly ZAOUN	0	0	0,00%
<b><u>Administrateurs</u></b>			
ATB	12 999 920	12 999 920	40,00%
Mme. Maha Najjar TAJINA (mandatée par l'ATB)	0	0	0,00%
ASIRAK SA	59 800	59 800	0,18%
M. MOHAMED SADOK DRISS	1 163 908	1 163 908	3,58%
ATI SICAF	90 000	90 000	0,28%
Ennaki Automobiles	2 666 921	2 666 921	8,21%
BNA	3 616 171	3 616 171	11,13%
Mme. Arbia ALAYA (mandatée par la BNA)	0	0	0,00%
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI (membre indépendant)	0	0	0,00%
M. Mohamed Hédi DRIDI (membre indépendant)	0	0	0,00%
M. Ammar TLILI (membre représentant les actionnaires minoritaires)	20	20	0,00%
<b>Total</b>	<b>20 600 390</b>	<b>20 600 390</b>	<b>63,39%</b>

## 2.4.4. Nombre d'actionnaires au 12/05/2023

Le capital de l'ATL est réparti entre 898 actionnaires :

- 52 personnes morales
- 846 personnes physiques

## 2.5. Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2022

### 2.5.1. Présentation générale du groupe ATB

Dénomination sociale	Capital social au 31/12/2022 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATB (en Nombre d'actions)	Taux de participation de l'ATB
Arab Tunisian Bank - ATB	128 000 000	128 000 000		
Arab Financial Consultants - AFC	4 000 000	800 000	240 000	30,00%
Arab Tunisian Development - ATD SICAR	2 187 500	218 750	89 999	41,14%
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5 775 000	1 155 000	486 425	42,11%
Arab Tunisian Lease - ATL	32 500 000	32 500 000	12 999 920	40,00%
Union de Factoring – UNIFACTOR	15 000 000	3 000 000	209 243	6,97%
Arabia SICAV	5 962 416	91 780	82 340	89,71%
ATL LLD	1 000 000	1 000 000	-	-
SARI	3 300 000	33 000	659	2,00%

Le groupe ATB est composé de neuf (9) sociétés dont sept (7) exerçant dans le secteur de la finance.

#### L'ATB : (La société mère)

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 128 000 000DT divisé en 128 000 000 actions de nominal 1DT, dont 64,2% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

#### L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994, l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 4 000 000 de dinars, divisé en 800 000 actions de nominal 5 dinars.

Au 31/12/2022, le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et 10% par l'ATI SICAF.

#### L'ATD SICAR :

Créée en 2001, l'Arab Tunisian Development SICAR est une société anonyme au capital de 2 187 500DT au 31/12/2022, divisé en 218 750 actions de 10 DT chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs.

Au 31/12/2022, le capital de l'ATD SICAR est détenu à hauteur de 41,14% par l'ATB et 6,86% par l'ATI SICAF.

#### L'ATI SICAF :

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest SICAF est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Au 31/12/2022, le capital de l'ATI SICAF est détenu à hauteur de 42,11% par l'ATB, 1,73% par l'ATL et 0,28% par l'AFC.

#### L'ATL :

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 32 500 000 dinars divisé en 32 500 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque. Au 31/12/2022, le capital de l'ATL est détenu à hauteur de 40% par l'ATB et 0,28% par l'ATI SCAF.

**Union de Factoring (UNIFACTOR) :**

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. Son capital actuel est de 15 000 000 dinars, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 dinars.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2016-48 du 15 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question. Au 31/12/2022, le capital de l'Union de Factoring est détenu à hauteur de 6,97% par l'ATB, 11,33% par l'ATL et 3,94% par l'ATI SICAF.

**Arabia SICAV :**

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres. Au 31/12/2022, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 5,9MD. A cette même date, l'ATB détenait 89,7% d'ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

**ATL LLD :**

Créée en Octobre 2019 à l'initiative de l'ATL, ATL LLD est une société anonyme au capital de 1 000 000 dinars divisé en 1 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL LLD a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

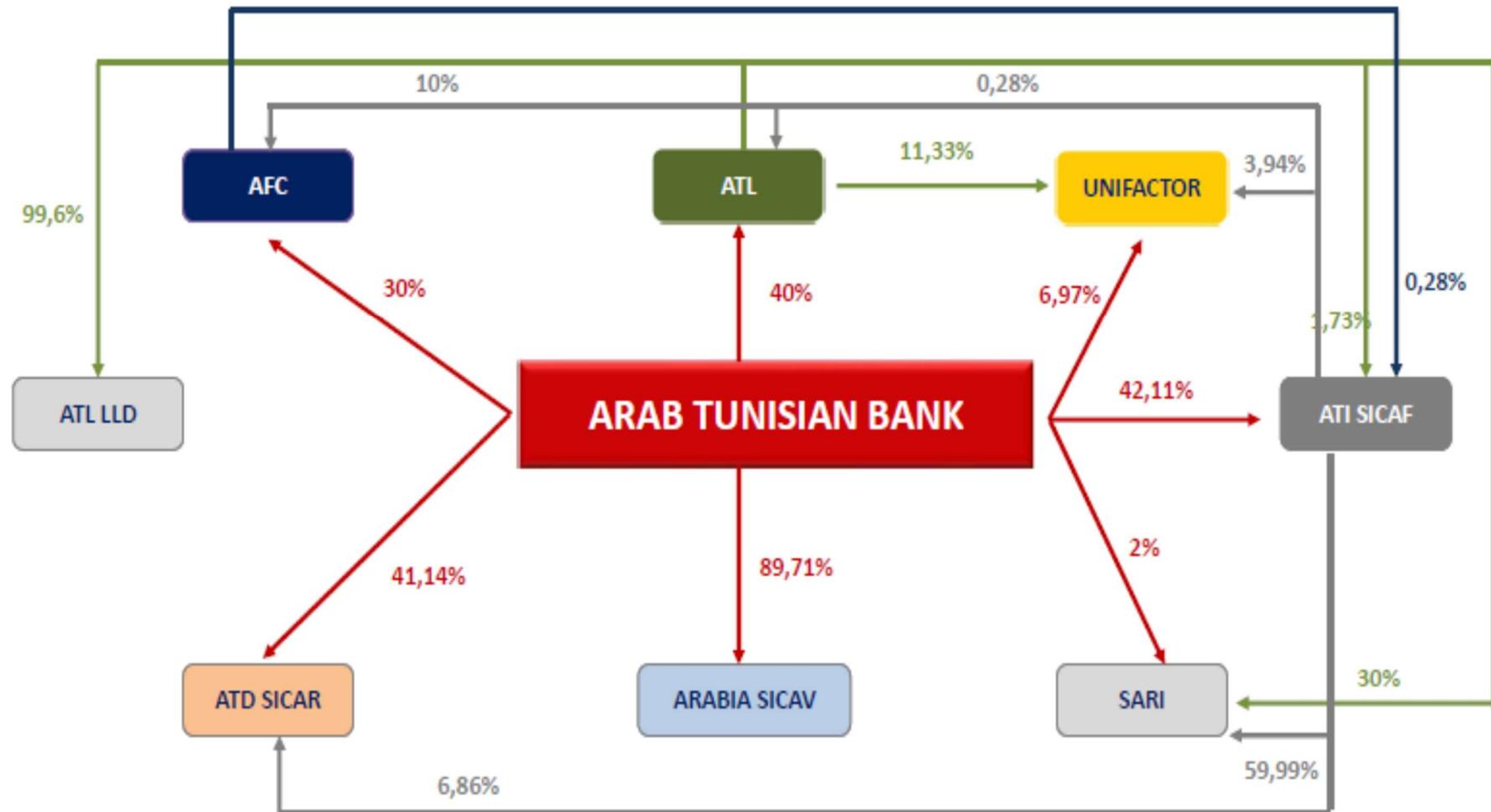
Au 31/12/2022, le capital de l'ATL LLD est détenu à hauteur de 99,6% par l'ATL.

**Société Arabe de Réalisations Immobilières « SARI » :**

Créée en 1995 à l'initiative de l'ATL et l'ATI SICAF, SARI est une société anonyme au capital de 3 300 000 dinars divisé en 33 000 d'actions de 100 dinars chacune. Elle est spécialisée dans la promotion immobilière.

Au 31/12/2022, le capital de SARI est détenu à hauteur de 59,99% par l'ATI SICAF, 30% par l'ATL et 2% par l'ATB.

2.5.1.1. Schéma financier du groupe ATB au 31/12/2022



### 2.5.1.2. Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2022

	ATB	ATL	AFC	ATD SICAR	UNIFACTOR	Arabia SICAV	ATI SICAF	SARI	ATL LLD
ATB		40,00%	30,00%	41,14%	6,97%	89,71%	42,11%	2,00%	
ATL					11,33%		1,73%	30,00%	99,60%
AFC							0,28%		
ATD SICAR									
UNIFACTOR									
Arabia SICAV									
ATI SICAF		0,28%	10,00%	6,86%	3,94%			59,99%	
SARI									
ATL LLD									

\* L'ATL s'engage à se conformer aux dispositions de la loi n° 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers en matière de seuil de participation.

**2.5.1.3. Événements récents modifiant le schéma financier du groupe ATB entre le 31/12/2022 et la date d'élaboration du présent document de référence**

Néant

**2.5.1.4. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2022**

*(en mD)*

Société	Chiffres d'affaires			Résultat net	Dettes globales (Total Passifs)	Charges financières
	Capitaux propres avant affectation	(Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation			
ATB	566 847	664 092	22 321	11 397	7 240 565	331 109**
AFC	3 682	2 662	-1 072	-549	3 395	0
ATI SICAF	5 464	1 168	249	249	4 132	0
ATD SICAR	25 546	5 129	1 330	1 304	362 165	50
ATL	120 333	77 871	23 929	16 164	503 410	35 982
UNION DE FACTORING (UNIFACTOR)	42 566	25 181	6 398	4 771	196 764	8 949
ARABIA SICAV	6 062*	244	99	92	200	0
ATL LLD	718	2 434	815	107	10 022	703
SARI	-7 419	7 161	-1 251	-1 737	23 080	-1 785

\*Actif Net

\*\* Intérêts encourus et charges assimilées

### 2.5.1.5. Engagements financiers des sociétés du groupe ATB au 31/12/2022

*(en mD)*

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNIFACTOR	ARABIA SICAV	ATL LLD	SARI	Total
Crédits bancaires locaux	443 000		3 000		47 092	1 290			13 374	507 756
Crédits extérieurs	97 522				180 454					277 976
Emprunts obligataires	212 663				157 051					369 714
Fonds gérés				353 440						353 440
Ressources spéciales	18 820									18 820
Découverts		138	10		8	34 931		1 000		36 087
Certificats de dépôts						64 500				64 500
Leasing								8 599		8 599
Fonds de garantie						35 697				35 697
Mobilisation de créances						19 810				19 810
<b>TOTAL</b>	<b>772 005</b>	<b>138</b>	<b>3 010</b>	<b>353 440</b>	<b>384 605</b>	<b>156 228</b>	<b>0</b>	<b>9 599</b>	<b>13 374</b>	<b>1 692 400</b>

### 2.5.1.6. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe ATB

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe ATB recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des certificats de dépôt souscrits par les sociétés du groupe.

## 2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2022

### 2.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

#### Crédits reçus :

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'ATB, qui détient 39,64%, pour un montant de 8 000 mDT avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds. Au 31/12/2022, ce crédit n'est pas encore mis en place.
- La convention de crédit à moyen terme de 6 000mDT contractée par la société auprès de l'ATB à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mise en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15mDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2022, la somme de 21mDT.
- La convention de crédit à moyen terme de 10 000mDT contractée par la société auprès de l'ATB à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,2 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mise en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 25mDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2022, la somme de 258mDT.
- Au 31/12/2022, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de l'ATB présentent un solde débiteur de 7 740 772DT. Les intérêts perçus sur compte courant bancaire s'élèvent au 31/12/2022 à 265 980DT.

#### Prêts octroyés :

- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2022, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 1 543mD.

## 2.5.2.2. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les sociétés du groupe

### Dividendes encaissés par l'ATL en 2022 au titre de l'exercice 2021

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	1,200	24 000
UNIFACTOR **	340 000	0,750	255 000
<b>TOTAL</b>			<b>279 000</b>

\* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

\*\* L'ATL détient 1,73% du capital de la ATI SICAF et 11,33% du capital de UNIFACTOR

### Dividendes encaissés par l'ATL en 2023 au titre de l'exercice 2022

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
UNIFACTOR **	340 000	0,750	255 000
<b>TOTAL</b>			<b>255 000</b>

\* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

\*\* L'ATL détient 11,33% du capital de UNIFACTOR

### 2.5.2.3. Les dividendes distribués par l'ATL aux sociétés du groupe

#### Dividendes distribués par l'ATL en 2022 au titre de l'exercice 2021

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	12 999 920	0,200	2 599 984
ATI SICAF	90 000	0,200	18 000
<b>TOTAL</b>			<b>2 617 984</b>

(\*) Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

#### Dividendes distribués par l'ATL en 2023 au titre de l'exercice 2022

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	12 999 920	0,270	3 509 978
ATI SICAF	90 000	0,270	24 300
<b>TOTAL</b>			<b>3 534 278</b>

(\*) Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

### 2.5.2.4. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Néant

### 2.5.2.5. Les apports en capitaux en 2022 avec les sociétés du groupe

Reçus : Néant

Donnés : Néant

### 2.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe ATB

#### 2.5.2.6.1. Garanties et sûretés réelles

Reçues : Néant

Données : Néant

### **2.5.2.6.2. Cautions**

**Reçues :** Au 10/03/2021, l'ATB a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant de 16 000mDT sur 11 ans. L'exercice 2022 a supporté une charge de 144mDT.

**Données :** Néant

### **2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2022**

#### **2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe**

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires avec les sociétés du groupe.

#### **2.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs**

Néant

#### **2.5.3.3. Prestations de services reçues ou données**

**Reçues :**

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. En 2022, la charge de la période s'élève à 9mDT.
- L'émission par l'ATL, en 2022, de l'emprunt obligataire « ATL 2022/1 » a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse AFC les honoraires sur note d'opération de 8 000DT (Hors TVA).
- L'émission par l'ATL, en 2022, de l'emprunt obligataire « ATL 2022/1 » a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse AFC les commissions de placement de 170 000DT (Hors TVA).

**Données :** Néant

#### **2.5.3.4. Contrats de gestion**

Néant

#### **2.5.3.5. Contrats de location**

Néant

#### **2.5.3.6. Fonds gérés**

Les conventions conclues avec la société **ATD SICAR** relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, se présentent selon les modalités suivantes :

1- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

2- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

3- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 000 DT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

4- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 000 DT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

5- En 2021, l'ATL a contracté avec ATD SICAR une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 1 000mD, en contrepartie l'ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur la partie libre disponible du fonds et non affectée en projets. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission de performance qui vise à rémunérer l'ATD SICAR lorsque le rendement, en plus-value, de la cession des titres dépassera 5% annuel, et qui déterminable à partir de la date d'affectation dans les projets. La performance constatée sur la cession des titres au-delà de 5% constitue la commission qui revient à l'ATD SICAR.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2022, à 25mDT (Hors TVA).

#### **2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2022 (autres que les sociétés du groupe ATB)**

##### **2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées**

###### **Prêts octroyés :**

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la **BNA** sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2022, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 1 917mDT.

###### **Crédits reçus :**

- La convention de crédit à moyen terme de 15 000mDT contractée par la société auprès de la **BNA**, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,5 points de pourcentage. Cette convention a

donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mise en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15mDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2022, la somme de 11mDT.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la **BNA**, qui détient 10,77%, pour un montant de 15 000mDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 19mDT HTVA. Au 31/12/2022, ce crédit n'est pas encore mis en place.
- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la **BNA**, qui détient 10,77%, pour un montant de 7 000mDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 9mDT HTVA. Au 31/12/2022, ce crédit n'est pas encore mis en place.
- Au 31/12/2022, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de la **BNA** présentent un solde débiteur de 1 822 485DT. Les intérêts perçus sur compte courant bancaires s'élèvent au 31/12/2022 à 46 077DT.

#### **2.5.4.2. Créances et dettes commerciales avec les autres parties liées**

Néant

#### **2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2022 avec les autres parties liées**

Néant

#### **2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe ATB**

Néant

#### **2.5.4.5. Les dividendes distribués par l'ATL et encaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe ATB**

##### **Dividendes distribués par l'ATL en 2022 au titre de l'exercice 2021**

*(en dinars)*

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les autres parties liées
<b>BNA</b>	3 500 000	0,200	700 000
<b>ASIRAK</b>	59 800	0,200	11 960
<b>Ennakl Automobiles</b>	2 666 921	0,200	533 384
<b>TOTAL</b>			<b>1 245 344</b>

(\*) Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

### Dividendes distribués par l'ATL en 2023 au titre de l'exercice 2022

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les autres parties liées
<b>BNA</b>	3 616 171	0,270	976 366
<b>ASIRAK</b>	59 800	0,270	16 146
<b>Ennaki Automobiles</b>	2 666 921	0,270	720 069
<b>TOTAL</b>			<b>1 712 581</b>

(\*) Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

#### **2.5.4.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues**

- **Reçues :** Au 12/11/2020, la **BNA** a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant de 11 400MDT sur 10 ans. L'exercice 2022, a supporté une charge de 137MDT.
- **Données :** Néant

#### **2.5.4.7. Chiffre d'affaires réalisé**

- La société **ENNAKL** a réalisé un chiffre d'affaires de 44 113 282DT avec l'ATL relatif à l'acquisition de biens donnés en leasing.

#### **2.5.4.8. Achat ou vente d'immobilisations**

Néant

#### **2.5.4.9. Prestations de service**

##### **Reçues :**

- La convention de collaboration commerciale conclue avec la **BNA**, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, ses agents perçoivent une commission. En 2022, la charge de la période s'élève à 11MDT.
- L'émission par l'ATL, en 2022, de l'emprunt obligataire « ATL 2022/1 » a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux** les honoraires sur note d'opération de 8 000DT (Hors TVA).
- L'émission par l'ATL, en 2022, de l'emprunt obligataire « ATL 2022/1 » a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux** les commissions de placement de 170 000DT (Hors TVA).
- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société **BNA Capitaux**, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6MDT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2022, une charge d'égal montant.

##### **Données :**

Néant

#### **2.5.4.10. Contrats de gestion**

Néant

#### **2.5.4.11. Contrats de location**

Néant

#### **2.5.4.12. Fonds gérés**

Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :

- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2 000mDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200mDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
  - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
  - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
  - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2022, à 4mDT hors TVA.

### **2.5.5. Obligations et engagements de la société ATL envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Zouhair TAMBOURA (Nouveau directeur Général) a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

Outre, le directeur général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires. Il bénéficiera aussi d'une quote-part de la prime de fin d'année de son départ calculée sur la base de la moyenne du bonus des trois dernières années. Il bénéficiera aussi de la cession de la voiture de service à sa valeur comptable nette le jour de son départ.

- La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 Août 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à douze mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ces régimes d'assurance.
- Pour le Directeur Général, les indemnités qui en découlent sont réglés directement par la compagnie d'assurance. En 2021, le Directeur Général a dépassé l'âge de retraite.
- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en DT):

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	85 000	85 000	773 935	574 716	557 304	316 282	482 500	455 000
Avantages postérieurs à l'emploi*								

\* inclus dans les avantages à court terme

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2023 a décidé de fixer à 565 000DT le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## 2.6. Description du groupe ATL AU 31/12/2022

### 2.6.1. Présentation générale du groupe ATL

Dénomination sociale	Capital social Au 31/12/2022 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATL (en Nombre d'actions)	Taux de participation de l'ATL
Arab Tunisian Lease - ATL	32 500 000	32 500 000		
ATL LLD	1 000 000	1 000 000	996 000	99,6%

Le groupe ATL est composé de deux (2) sociétés :

#### L'ATL (société mère):

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 32 500 000 dinars divisé en 32 500 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque.

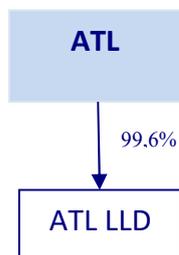
#### ATL LLD :

Créée en Octobre 2019 à l'initiative de l'ATL, ATL Location Longue Durée est une société anonyme au capital de 1 000 000 dinars divisé en 1 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL LLD a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

Au 31/12/2022, le capital de l'ATL LLD est détenu à hauteur de 99,6% par l'ATL.

### 2.6.1.1. Schéma financier du groupe ATL au 31/12/2022



### 2.6.1.2. Chiffres clés des sociétés du groupe ATL au 31/12/2022

*(en mD)*

Société	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires		Résultat net	Dettes globales (Total Passifs)	Charges financières
		(Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation			
ATL	120 333	77 871	23 929	16 164	503 410	35 982
ATL LLD	718	2 434	815	107	10 022	703

### 2.6.1.3. Engagements financiers des sociétés du groupe ATL au 31/12/2022

*(en mD)*

Sociétés	ATL	ATL LLD	Total
Crédits bancaires locaux	47 092		47 092
Crédits extérieurs	180 454		180 454
Emprunts obligataires	157 051		157 051
Fonds gérés			0
Ressources spéciales			0
Découverts	8	1 000	1 008
Certificats de dépôts			0
Leasing		8 599	8 599
Fonds de garantie			0
Mobilisation de créances			0
<b>TOTAL</b>	<b>384 605</b>	<b>9 599</b>	<b>394 205</b>

### 2.6.1.4. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe ATL

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe ATL recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des certificats de dépôt souscrits par les sociétés du groupe ATL.

## 2.6.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATL au 31/12/2022

### Contrat de location financement :

ATL LLD a conclu avec la société ATL, qui détient directement 99,6% du capital de la société, des contrats de leasing roulant.

Compte tenu des nouveaux et anciens contrats, la charge d'intérêt supportée et comptabilisée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 224 266DT et l'encours financier restant dû s'élève à 1 466 536DT.

### Contrat de location :

La société ATL LLD loue auprès de la société ATL des bureaux aménagés pour abriter son siège social. La charge de loyer comptabilisée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 32 289DT.

### Convention d'assistance technique :

La société ATL a fourni à ATL LLD diverses prestations techniques prévues par une convention dûment établie entre les parties portant date d'effet le 02/01/2020. La charge d'assistance technique au titre de l'exercice 2022 s'élève à 6 399DT.

### Convention de Location Longue Durée :

La société ATL a contracté auprès d'ATL LLD plusieurs contrats de location longue durée portant sur la location de 16 véhicules sur une durée variant de 42 à 48 mois. Les revenus de location courte durée facturés et comptabilisés au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 142 547DT.

## 2.7. Dividendes:

	2022	2021	2020
Capital (en Dinars)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Nombre d'actions	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Dividende global (en Dinars)	8 775 000	6 500 000	2 437 500
Dividende par action (en Dinars)	0,270	0,200	0,075
% du nominal	27,0%	20,0%	7,5%

## 2.8. Marché des titres

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2022, Il existe 10 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 16 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2022 (en Dinars)
"ATL 2015/2" - 7 ans* - Taux: 7,75%	25 950 000	BBB	25/02/2016	25-févr	5 190 000
"ATL 2016/1" - 7 ans* - Taux: 7,75%	20 700 000	BBB	27/06/2016	27-juin	4 140 000
"ATL 2017/1" - 7 ans* - Taux: 7,8%	34 546 000	BBB	15/03/2017	15-mars	13 818 400
"ATL subordonné 2017" – 7ans* - Taux: 7,9%	20 000 000	BB	16/10/2017	16-oct	8 000 000
"ATL 2017/2" - 5 ans - Taux: 7,65%	3 150 000				
"ATL 2017/2" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	5 750 000	BBB-	02/03/2018	02-mars	7 120 000
"ATL 2017/2" - 7 ans* - Taux: 7,95%	8 900 000				
"ATL 2018/1" - 5 ans - Taux: 8,30%	5 781 000				
"ATL 2018/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,20%	15 378 500	BBB-	17/07/2018	17-juil	6 782 500
"ATL 2018/1" - 7 ans* - Taux: 8,5%	4 251 000				
"ATL 2019/1" - 5 ans - Taux: 11,60%	20 000 000	BBB-	06/12/2019	06-déc	8 000 000
"ATL 2020/1" - 5 ans - Taux: 10,30%	40 000 000	BBB-	16/10/2020	16-oct	24 000 000
"ATL 2021/1" - 5 ans - Taux: 9,60%	21 000 000				
"ATL 2021/1" - 7ans* - Taux: 9,80%	19 000 000	BBB+	13/01/2022	13-janv	40 000 000
"ATL 2022/1" - 5 ans - Taux: 10%	18 660 000				
"ATL 2022/1" - 7 ans* - Taux: 10,30%	21 340 000	BBB+	17/10/2022	17-oct	40 000 000
<b>Total</b>					<b>157 050 900</b>

\* avec 2 ans de franchise

## 2.9. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18 Octobre 2022** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

La note nationale "F2" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

La note nationale "BBB +" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent des nuances de qualité. (Voir échelle de notation page 37).

Ci-après le lien de ladite notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

## Echelle de notation

### DEFINITION DES NOTES NATIONALES

<b>NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)</b>	
<b>F1+(xxx)</b> <b>F1(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
<b>F2(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
<b>F3(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
<b>B(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
<b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
<b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

<b>NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)</b>	
<b>AAA(xxx)</b>	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
<b>AA+(xxx)</b> <b>AA(xxx)</b> <b>AA-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>A+(xxx)</b> <b>A(xxx)</b> <b>A-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BBB+(xxx)</b> <b>BBB(xxx)</b> <b>BBB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BB+(xxx)</b> <b>BB(xxx)</b> <b>BB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
<b>B+(xxx)</b> <b>B(xxx)</b> <b>B-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>CCC+(xxx)</b> <b>CCC(xxx)</b> <b>CCC-(xxx)</b> <b>CC(xxx)</b> <b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
<b>DDD(xxx)</b> <b>DD(xxx)</b> <b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

**Mise sous surveillance** : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

**(xxx)** : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

## Chapitre 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL

### 3.1. Présentation de la société

L'ATL est un établissement financier créé en décembre 1993 et spécialisé dans le financement par le leasing (crédit-bail) de biens mobiliers ou immobiliers à usage professionnel.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

### 3.2. Organisation de la société

#### 3.2.1 Organigramme et contrôle interne:

Le mode de gouvernance adopté par l'ATL s'articule autour d'un conseil d'administration, qui supervise et gouverne toute la structure administrative, assisté par la direction "Audit", le responsable du contrôle conformité et quatre comités directement liés au conseil d'administration à savoir :

Comité*	Composition	Attributions
Comité permanent d'audit interne	<u>Président</u> : Mme. Golcem KSONTINI JAZIRI	- Piloter l'activité de l'audit interne
	<u>Membres</u> : M. Ahmed BEN MOULEHEM M. Riadh HAJJEJ	- Veiller au bon fonctionnement du système de contrôle interne
Comité des risques	<u>Président</u> : M. Mohamed Hedi DRIDI <u>Membres</u> : M. Kais MARRAKCHI M. Lassad JAZIRI Mme. Arbia ALAYA Mme Raja DARGHOUTH	- Piloter l'activité de mesure et surveillance des risques et suivre le système management des risques
Comité de développement et de financement stratégique	<u>Président</u> : M. Zouheir TAMBOURA <u>Membres</u> : Me Maha NAJJAR TAJINA M. Ammar TLILI Mme. Arbia ALAYA M. Mohamed Sadok DRISS	Assister le Conseil d'Administration de s'acquitter de ses obligations comme il se doit et de veiller également que l'Organe de Gestion dispose des pouvoirs requis pour mettre en œuvre la stratégie préalablement définie par le Conseil d'Administration
Comité de nomination et Rémunération	<u>Président</u> : M. Férid ABBES <u>Membres</u> : M. Ridha ZERZERI M. Lassad JAZIRI M. Ahmed BEN MOULEHEM	Assister le Conseil d'Administration dans la mise en place et le suivi des politiques de nomination et de rémunération, des politiques de remplacement des dirigeants et des cadres supérieurs ainsi que la politique de gestion des situations de conflit d'intérêts

\*La composition des quatre comités a été approuvée par le Conseil d'Administration du 15/03/2022

Par ailleurs, la Direction Générale, qui est directement supervisée par le Président du conseil d'administration de la société, veille à assurer au mieux la continuité de l'exploitation et la conformité des procédures aux lois et règles régissant l'activité. La Direction Générale est assistée dans cette mission par des comités qui lui sont directement attachés, à savoir :

Comité	Composition	Attributions
Comité de financement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : -DGA - Directeur Central d'Exploitation - Directeur d'étude	Approbation des dossiers de financement*
Comité de recouvrement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA - Directeur Central d'Exploitation - Directeur du recouvrement - Directeur juridique et contentieux - Chef d'agence et chargé du recouvrement	Procéder à l'arrangement, évènements exceptionnels et passage en contentieux
Comité d'approvisionnement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : -DGA -Directeur Central Administratif et Financier - Directeur administratif - Directeur Informatique <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur l'engagement des dépenses administratives conformément au budget de fonctionnement et d'investissement
Comité de remplacement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA - Directeur Central d'Exploitation - Directeur juridique et contentieux -Directeur Central Administratif et Financier <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur les offres de vente et de remplacement du matériel récupéré
Comité informatique	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : -DGA -Directeur Central Administratif et Financier - Risk Manager -Rapporteur : Directeur Informatique	Examine les projets de développement informatique

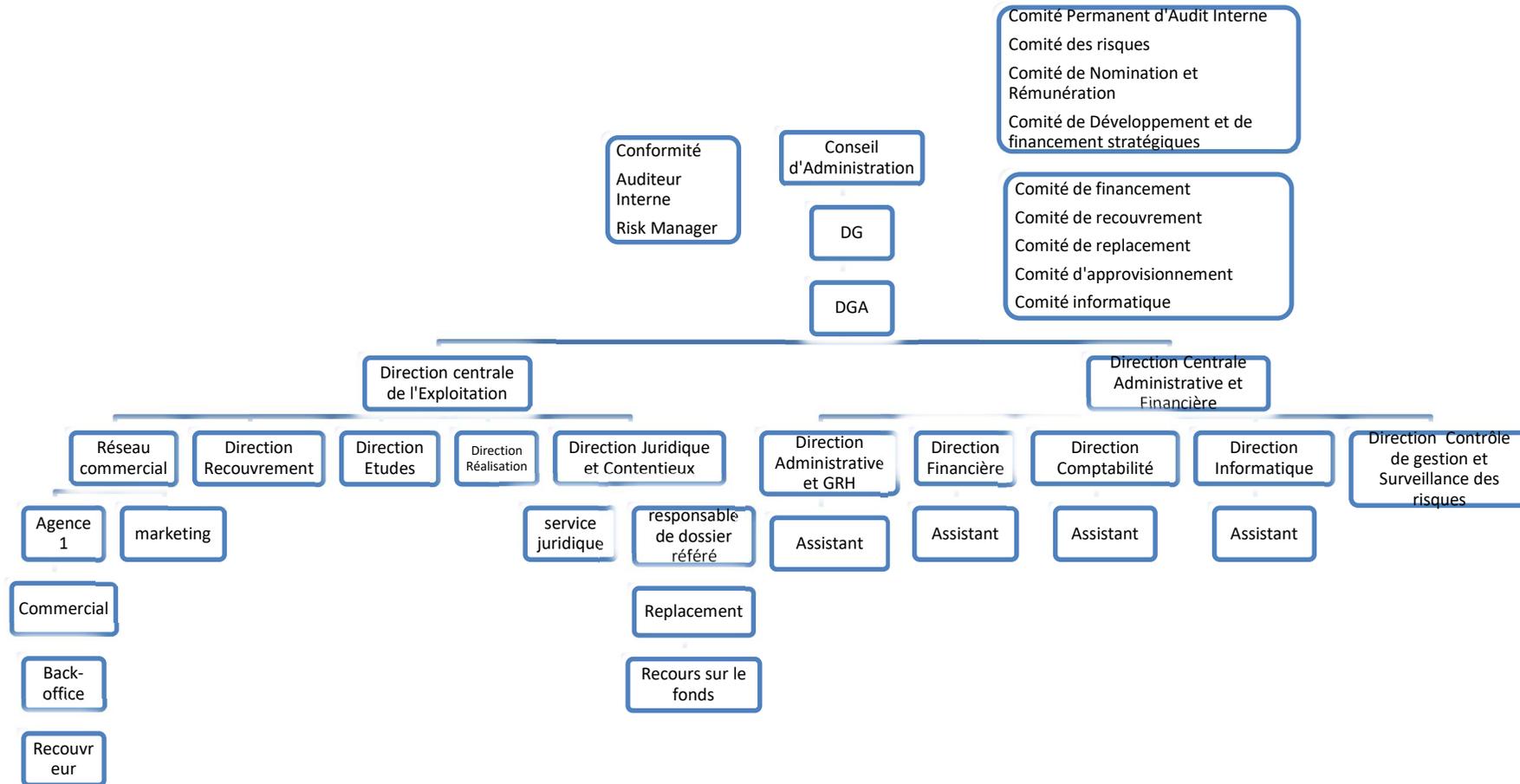
\* Après la suppression du comité exécutif de crédit, le comité de financement statue sur toutes les demandes de financement

L'organisation de l'ATL est bien adaptée pour le cheminement normal du dossier client qui passe par trois étapes et trois interlocuteurs : Approbation – Réalisation – Recouvrement.

Une 4<sup>ème</sup> étape non obligatoire est subie par le mauvais client : le contentieux.

Cette organisation est complétée par des structures de support : l'administratif, le financier, la comptabilité, l'informatique, et le contrôle de gestion. L'ensemble étant contrôlé et suivi par des structures de contrôle : audit interne, conformité et Risque management.

Ci-après, l'organigramme actuel de l'ATL :



### 3.2.2 Système d'information :

Le système d'information de ATL est basé sur un logiciel métier « Prolease » qui est en perpétuelle évolution et adaptation selon les exigences internes et externes.

En 2022, le système a connu le démarrage de l'implémentation des projets suivants :

- Application Web pour le traitement des demandes de financement instruites par les prescripteurs
- Espace client dynamique au sein du site internet de la société
- Solution de gestion de la relation client CRM
- Module de gestion d'un système d'alerte du recouvrement amiable dans le cadre de la nouvelle circulaire 2022-01 relative à la prévention et résolution des créances non performantes

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2022, les commissaires aux comptes ont relevé certaines insuffisances et/ou défaillances, notamment en ce qui concerne :

1. **Gestion des participations** : L'examen du portefeuille participations de la société affiche des dépassements par rapport à l'article 75 de la loi 2016-48
2. **Exploitation** : Le processus d'exploitation mis en place appelle les remarques suivantes :
  - La procédure de délégation de pouvoir n'est pas automatisée
  - Plusieurs documents nécessaires pour l'étude de dossier font défaut notamment les états financiers et les relevés des comptes
3. **Automatisation des contrôles et des outils de gestion des risques** : actuellement, l'ATL ne dispose pas d'une solution permettant d'automatiser l'ensemble des requêtes nécessaires pour répondre aux besoins des différentes directions en matière de contrôle.

### 3.3. Description de l'activité

#### 3.3.1. Activité de la société au 31/12/2022

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations, des mises en force et de l'encours se sont élevées au 31/12/2022 respectivement à 15,4%, 16,6% et 15,7%.

#### Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/12/2022

En MD	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Approbations	1 705	2 091	2 357	228,9	291,9	364,0	13,4%	14,0%	15,4%
Mises en force	1 379	1 639	1 898	204,7	256,0	314,9	14,8%	15,6%	16,6%
Encours	3 649	3 493	3 541	539,0	526,6	557,3	14,8%	15,1%	15,7%

\*Source : CIL

- **Approbations**

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

### Evolution des approbations

En MD	2020		2021		2022		Evolution 2021/2020	Evolution 2022/2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Approbations mobilières	227,1	99,2%	284,9	97,6%	349,3	95,9%	25,5%	22,6%
Approbations Immobilières	1,8	0,8%	7,1	2,4%	14,7	4,1%	294,4%	109,1%
<b>Total</b>	<b>228,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>291,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>364,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>27,5%</b>	<b>24,7%</b>

### Répartition sectorielle des approbations

En MD	2020		2021		2022		Evolution 2021/2020	Evolution 2022/2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	23,4	10,2%	41,3	14,1%	40,1	11,0%	76,5%	-2,8%
BTP	23,8	10,4%	23,8	8,1%	32,8	9,0%	-0,2%	38,0%
Industrie	29,7	13,0%	40,8	14,0%	62,6	17,2%	37,4%	53,5%
Service et commerce	116,3	50,8%	159,5	54,7%	165,9	45,6%	37,2%	4,0%
Tourisme	35,8	15,6%	26,6	9,1%	62,6	17,2%	-25,7%	135,6%
<b>Total</b>	<b>228,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>291,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>364,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>27,5%</b>	<b>24,7%</b>

### Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	2020		2021		2022		Evolution 2021/2020	Evolution 2022/2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
<b>MOBILIER</b>								
Matériel de transport lourd	36,7	16,0%	37,9	13,0%	39,5	10,9%	3,3%	4,3%
Matériel de transport léger	153,5	67,1%	202,7	69,4%	257,5	70,7%	32,0%	27,0%
Matériel industriel	11,6	5,1%	18,2	6,2%	27,4	7,5%	57,4%	50,9%
Matériel médical	7,5	3,3%	5,4	1,9%	4,4	1,2%	-27,4%	-19,0%
Matériel de BTP	17,8	7,8%	20,7	7,1%	20,4	5,6%	16,1%	-1,1%
<b>Sous-total</b>	<b>227,1</b>	<b>99,2%</b>	<b>284,9</b>	<b>97,6%</b>	<b>349,3</b>	<b>95,9%</b>	<b>25,5%</b>	<b>22,6%</b>
<b>IMMOBILIER</b>								
Immobilier	1,8	0,8%	7,1	2,4%	14,7	4,1%	294,4%	109,1%
<b>Sous-total</b>	<b>1,8</b>	<b>0,8%</b>	<b>7,1</b>	<b>2,4%</b>	<b>14,7</b>	<b>4,1%</b>	<b>294,4%</b>	<b>109,1%</b>
<b>Total</b>	<b>228,9</b>	<b>100%</b>	<b>291,9</b>	<b>100%</b>	<b>364,0</b>	<b>100%</b>	<b>27,5%</b>	<b>24,7%</b>

- Les mises en force

Au 31/12/2022, le montant des mises en force a enregistré une progression de 23,0% par rapport à l'année 2021, passant de 256,0MD à 314,9MD.

La structure des mises en force par secteur se présente comme suit :

### Répartition sectorielle des mises en force

En MD	2020		2021		2022		Evolution 2021/2020	Evolution 2022/2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	21,9	10,7%	23,2	9,0%	37,7	12,0%	5,9%	62,8%
BTP	18,3	8,9%	26,5	10,3%	26,3	8,3%	44,5%	-0,7%
Industrie	25,3	12,3%	40,0	15,6%	50,1	15,9%	58,4%	25,1%
Service et commerce	108,8	53,1%	128,1	50,0%	151,3	48,1%	17,7%	18,2%
Tourisme	30,5	14,9%	38,3	15,0%	49,5	15,7%	25,7%	29,2%
<b>Total</b>	<b>204,7</b>	<b>100%</b>	<b>256,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>314,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>25,1%</b>	<b>23,0%</b>

### Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	2020		2021		2022		Evolution 2021/2020	Evolution 2022/2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
<b>MOBILIER</b>								
Matériel de transport lourd	33,3	16,3%	34,0	13,3%	36,7	11,6%	1,9%	7,9%
Matériel de transport léger	140,5	68,6%	175,5	68,6%	233,7	74,2%	25,0%	33,1%
Matériel industriel	8,8	4,3%	18,7	7,3%	16,0	5,1%	112,8%	-14,6%
Matériel médical	8,9	4,4%	5,1	2,0%	5,1	1,6%	-42,6%	0,0%
Matériel de BTP	11,4	5,6%	20,4	8,0%	11,8	3,8%	78,2%	-42,0%
Autres								
<b>Sous-total</b>	<b>202,9</b>	<b>99,1%</b>	<b>253,7</b>	<b>99,1%</b>	<b>303,3</b>	<b>96,3%</b>	<b>25,0%</b>	<b>19,5%</b>
<b>IMMOBILIER</b>								
Immobilier	1,8	0,9%	2,3	0,9%	11,6	3,7%	31,1%	405,1%
<b>Sous-total</b>	<b>1,8</b>	<b>0,9%</b>	<b>2,3</b>	<b>0,9%</b>	<b>11,6</b>	<b>3,7%</b>	<b>31,1%</b>	<b>405,1%</b>
<b>Total</b>	<b>204,7</b>	<b>100%</b>	<b>256,0</b>	<b>100%</b>	<b>314,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>25,1%</b>	<b>23,0%</b>

- Evolution de l'encours financier

### Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	2020		2021		2022		Evolution 2021/2020	Evolution 2022/2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	47,3	8,8%	43,5	8,3%	51,7	9,3%	-8,2%	19,1%
BTP	71,7	13,3%	62,7	11,9%	54,9	9,8%	-12,7%	-12,4%
Industrie	73,4	13,6%	74,4	14,1%	83,3	15,0%	1,5%	11,9%
Service et commerce	289,9	53,8%	282,4	53,6%	291,9	52,4%	-2,6%	3,3%
Tourisme	56,8	10,5%	63,6	12,1%	75,5	13,5%	12,1%	18,7%
<b>Total</b>	<b>539,0</b>	<b>100%</b>	<b>526,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>557,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>5,8%</b>

### Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	2020		2021		2022		Evolution 2021/2020	Evolution 2022/2021
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
<b>MOBILIER</b>								
Matériel de transport lourd	87,7	16,3%	83,8	15,9%	79,2	14,2%	-4,4%	-5,6%
Matériel de transport léger	278,7	51,7%	289,8	55,0%	345,2	61,9%	4,0%	19,1%
Matériel industriel	35,6	6,6%	36,8	7,0%	36,0	6,5%	3,4%	-2,2%
Matériel médical	49,1	9,1%	41,4	7,9%	34,1	6,1%	-15,6%	-17,6%
Matériel de BTP	57,1	10,6%	49,0	9,3%	36,4	6,5%	-14,3%	-25,7%
<b>Sous-total</b>	<b>508,2</b>	<b>94,3%</b>	<b>500,7</b>	<b>95,1%</b>	<b>530,8</b>	<b>95,2%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>6,0%</b>
<b>IMMOBILIER</b>								
Immobilier	30,9	5,7%	25,9	4,9%	26,5	4,8%	-16,2%	2,5%
<b>Sous-total</b>	<b>30,9</b>	<b>5,7%</b>	<b>25,9</b>	<b>4,9%</b>	<b>26,5</b>	<b>4,8%</b>	<b>-16,2%</b>	<b>2,5%</b>
<b>Total</b>	<b>539,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>526,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>557,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>5,8%</b>

### Rapprochement en entre l'encours comptable et l'encours financier

(MD)	2020	2021	2022
Encours financiers	539,0	526,6	557,3
Réajustement de l'encours financier	0,7	-0,7	-8,9
<b>Encours comptable</b>	<b>539,7</b>	<b>525,9</b>	<b>548,4</b>

## Evolution des engagements de la société entre 2020, 2021 et 2022

(mD)	2022	2021	2020
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	563 416	531 461	550 307
<b>Créances classées (1)*</b>	<b>56 829</b>	<b>67 870</b>	<b>58 263</b>
<i>Classe 2</i>	2 286	3 003	4 746
<i>Classe 3</i>	2 069	12 124	10 066
<i>Classe 4</i>	52 474	52 743	43 452
<b>Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*</b>	<b>620 245</b>	<b>599 331</b>	<b>608 570</b>
<b>Total brut des créances (Bilan) (3)*</b>	<b>586 519</b>	<b>573 665</b>	<b>588 876</b>
<b>Provisions et agios réservés sur créances classées (4)</b>	<b>48 532</b>	<b>50 859</b>	<b>42 610</b>
<i>Provisions affectées</i>	43 397	44 045	36 385
<i>Produits réservés</i>	4 610	6 664	5 631
<i>Provisions additionnelles</i>	525	151	594
Provisions collectives (5)	11 195	9 822	10 018
<b>Engagements nets (2)-(4)-(5)</b>	<b>560 518</b>	<b>538 649</b>	<b>555 942</b>
<b>Ratio des créances classées (1)/(3)</b>	<b>9,68%</b>	<b>11,82%</b>	<b>9,89%</b>
<b>Ratio de couverture des créances classées</b> (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	<b>85,40%</b>	<b>74,94%</b>	<b>73,13%</b>

\*En tenant compte des avances reçues

### 3.3.2. Activité de la société au 31/03/2023

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations, des mises en force et de l'encours se sont élevées au 31/03/2023 respectivement à 15,1%, 17,1% et 15,8%.

#### Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/03/2023

En MD	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	mars-23	mars-22	déc-22	mars-23	mars-22	déc-22	mars-23	mars-22	déc-22
Approbations	755	595	2 357	114,3	98,5	364,0	15,1%	16,6%	15,4%
Mises en force	547	425	1 898	93,4	69,8	314,9	17,1%	16,4%	16,6%
Encours	3 611	3 466	3 541	572,2	526,2	557,3	15,8%	15,2%	15,7%

\*Source : CIL

- **Approbations**

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

#### Evolution des approbations

En MD	mars-23		mars-22		déc-22		Evolution mars 23/mars 22
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Approbations mobilières	113,4	99,2%	97,1	98,5%	349,3	95,9%	16,8%
Approbations Immobilières	0,9	0,8%	1,4	1,5%	14,7	4,1%	-35,9%
<b>Total</b>	<b>114,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>98,5</b>	<b>100,0%</b>	<b>364,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>16,0%</b>

### Répartition sectorielle des approbations

En MD	mars-23		mars-22		déc-22		Evolution mars 23/mars 22
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture	14,4	12,6%	10,0	10,2%	40,1	11,0%	44,2%
BTP	11,3	9,9%	9,8	9,9%	32,8	9,0%	15,3%
Industrie	13,5	11,8%	17,4	17,6%	62,6	17,2%	-22,1%
Service et commerce	48,8	42,7%	45,8	46,5%	165,9	45,6%	6,5%
Tourisme	26,3	23,0%	15,6	15,8%	62,6	17,2%	68,9%
<b>Total</b>	<b>114,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>98,5</b>	<b>100,0%</b>	<b>364,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>16,0%</b>

### Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	mars-23		mars-22		déc-22		Evolution mars 23/mars 22
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
<b>MOBILIER</b>							
Matériel de transport lourd	15,5	13,6%	10,3	10,5%	39,5	10,9%	50,5%
Matériel de transport léger	82,7	72,4%	67,5	68,5%	257,5	70,7%	22,5%
Matériel industriel	7,3	6,4%	13,0	13,2%	27,4	7,5%	-43,8%
Matériel médical	2,2	1,9%	2,0	2,0%	4,4	1,2%	10,0%
Matériel de BTP	5,7	5,0%	4,3	4,4%	20,4	5,6%	32,6%
<b>Sous-total</b>	<b>113,4</b>	<b>99,2%</b>	<b>97,1</b>	<b>98,5%</b>	<b>349,3</b>	<b>95,9%</b>	<b>16,8%</b>
<b>IMMOBILIER</b>							
Immobilier	0,9	0,8%	1,4	1,5%	14,7	4,1%	-35,9%
<b>Sous-total</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8%</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5%</b>	<b>14,7</b>	<b>4,1%</b>	<b>-35,9%</b>
<b>Total</b>	<b>114,3</b>	<b>100%</b>	<b>98,5</b>	<b>100%</b>	<b>364,0</b>	<b>100%</b>	<b>16,0%</b>

- **Les mises en force**

Au 31/03/2023, le montant des mises en force a enregistré une progression de 33,9% par rapport à la même période de 2022, passant de 69,8MD à 93,4MD.

La structure des mises en force par secteur se présente comme suit :

### Répartition sectorielle des mises en force

En MD	mars-23		mars-22		déc-22		Evolution mars 23/mars 22
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture	12,6	13,5%	8,2	11,8%	37,7	12,0%	53,9%
BTP	7,5	8,0%	8,3	11,9%	26,3	8,3%	-10,2%
Industrie	16,5	17,7%	10,9	15,6%	50,1	15,9%	52,0%
Service et commerce	43,0	46,0%	33,6	48,2%	151,3	48,1%	27,9%
Tourisme	13,8	14,8%	8,8	12,6%	49,5	15,7%	57,4%
<b>Total</b>	<b>93,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>69,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>314,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>33,9%</b>

### Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	mars-23		mars-22		déc-22		Evolution mars 23/mars 22
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
<b>MOBILIER</b>							
Matériel de transport lourd	8,6	9,2%	11,6	16,6%	36,7	11,6%	-25,9%
Matériel de transport léger	68,1	72,9%	48,8	69,9%	233,7	74,2%	39,5%
Matériel industriel	7,8	8,4%	4,8	6,9%	16,0	5,1%	62,5%
Matériel médical	0,8	0,9%	1,5	2,1%	5,1	1,6%	-46,7%
Matériel de BTP	5,8	6,2%	3,0	4,3%	11,8	3,8%	93,3%
<b>Sous-total</b>	<b>91,1</b>	<b>97,6%</b>	<b>69,7</b>	<b>99,8%</b>	<b>303,3</b>	<b>96,3%</b>	<b>30,7%</b>
<b>IMMOBILIER</b>							
Immobilier	2,3	2,4%	0,1	0,2%	11,6	3,7%	2 013,9%
<b>Sous-total</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4%</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2%</b>	<b>11,6</b>	<b>3,7%</b>	<b>2 013,9%</b>
<b>Total</b>	<b>93,4</b>	<b>100%</b>	<b>69,8</b>	<b>100%</b>	<b>314,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>33,9%</b>

- Evolution de l'encours financier

### Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	mars-23		mars-22		déc-22		Evolution mars 23/mars 22
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture	55,6	9,7%	44,5	8,5%	51,7	9,3%	24,9%
BTP	53,7	9,4%	61,5	11,7%	54,9	9,8%	-12,7%
Industrie	88,5	15,5%	75,1	14,3%	83,3	15,0%	17,8%
Service et commerce	296,3	51,8%	281,2	53,4%	291,9	52,4%	5,4%
Tourisme	78,1	13,6%	63,9	12,1%	75,5	13,5%	22,2%
<b>Total</b>	<b>572,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>526,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>557,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,7%</b>

### Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	mars-23		mars-22		déc-22		Evolution mars 23/mars 22
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
<b>MOBILIER</b>							
Matériel de transport lourd	77,1	13,5%	81,1	15,4%	79,2	14,2%	-4,9%
Matériel de transport léger	361,3	63,1%	302,9	57,6%	345,2	61,9%	19,3%
Matériel industriel	38,7	6,8%	34,4	6,5%	36,0	6,5%	12,4%
Matériel médical	31,7	5,5%	39,2	7,5%	34,1	6,1%	-19,2%
Matériel de BTP	35,6	6,2%	43,9	8,3%	36,4	6,5%	-18,9%
<b>Sous-total</b>	<b>544,4</b>	<b>95,1%</b>	<b>501,6</b>	<b>95,3%</b>	<b>530,8</b>	<b>95,2%</b>	<b>8,5%</b>
<b>IMMOBILIER</b>							
Immobilier	27,8	4,9%	24,6	4,7%	26,5	4,8%	13,0%
<b>Sous-total</b>	<b>27,8</b>	<b>4,9%</b>	<b>24,6</b>	<b>4,7%</b>	<b>26,5</b>	<b>4,8%</b>	<b>13,0%</b>
<b>Total</b>	<b>572,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>526,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>557,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,7%</b>

### 3.4. Indicateurs d'activité trimestriels arrêtés au 31/03/2023

(en mD)	1er trimestre			Exercice 2022 <sup>(1)</sup>
	2023	2022	Variation	
<b>Total Approbations</b>	<b>114 303</b>	<b>98 503</b>	<b>16,0%</b>	<b>364 008</b>
<b>Sous total Approbations Mobilières</b>	<b>113 408</b>	<b>97 062</b>	<b>16,8%</b>	<b>349 263</b>
Agriculture	14 383	9 974	44,2%	39 638
Bâtiments & travaux publics	11 295	9 796	15,3%	32 566
Industrie	13 516	17 358	-22,1%	55 394
Service et commerce	47 911	44 365	8,0%	159 041
Tourisme	26 303	15 569	68,9%	62 624
<b>Sous total Approbations Immobilières</b>	<b>895</b>	<b>1 441</b>	<b>-37,9%</b>	<b>14 745</b>
Agriculture	-	-	-	451
Bâtiments & travaux publics	-	-	-	224
Industrie	-	-	-	7 198
Service et commerce	895	1 441	-37,9%	6 872
Tourisme	-	-	-	-
<b>Total Mises en Force</b>	<b>93 420</b>	<b>69 779</b>	<b>33,9%</b>	<b>314 888</b>
<b>Sous total Mises en Force Mobilières</b>	<b>91 137</b>	<b>69 671</b>	<b>30,8%</b>	<b>303 250</b>
Agriculture	12 625	8 201	53,9%	37 266
Bâtiments & travaux publics	7 226	8 204	-11,9%	26 166
Industrie	16 492	10 852	52,0%	43 087
Service et commerce	40 950	33 619	21,8%	147 219
Tourisme	13 844	8 795	57,4%	49 512
<b>Sous total Mises en Force Immobilières</b>	<b>2 283</b>	<b>108</b>	<b>2013,9%</b>	<b>11 638</b>
Agriculture	-	-	-	451
Bâtiments & travaux publics	240	108	122,2%	108
Industrie	-	-	-	6 975
Service et commerce	2 043	-	-	4 104
Tourisme	-	-	-	-
<b>Total des engagements</b>	<b>592 097</b>	<b>563 853</b>	<b>5,0%</b>	<b>586 460</b>
Engagements courants	530 174	491 027	8,0%	529 687
Engagements classés	61 923	72 826	-15,0%	56 773
Trésorerie nette	4 682	5 917	-20,9%	14 646
Ressources d'emprunts <sup>(2)</sup>	388 521	410 721	-5,4%	384 597
Capitaux propres <sup>(3)</sup>	120 333	110 669	8,7%	104 169
Revenus Bruts de leasing	86 274	80 647	7,0%	341 636
Revenus Nets de leasing	20 320	18 509	9,8%	77 871
Produits Nets de leasing <sup>(4)</sup>	12 281	9 768	25,7%	46 072
Total des charges d'exploitation	3 666	3 274	12,0%	14 497

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunt sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes

#### **Faits saillants :**

1/ Augmentation des approbations de 16% par rapport à la même période de 2022

2/ Augmentation des mises en force de 34% par rapport à la même période de 2022

3/ Augmentation des Produits Nets de Leasing de 26% par rapport à la même période de 2022

4/ Diminution des engagements classés de 15% par rapport à la même période de 2022

### 3.5. Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, ATL est confrontée aux risques suivants :

→ **Le risque de crédit :**

L'article 22 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque encourus en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérés comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la société procède à un suivi rigoureux des contreparties et à la couverture systématique des pertes probables selon les termes prédéfinis par les normes prudentielles définies par la BCT.

Un comité des risques a été institué depuis Août 2012 conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 et a commencé par la revue des procédures d'approbation et d'études notamment l'efficacité et la fiabilité du système de WORK-FLOW utilisé par la société, les délégations et les niveaux des pouvoirs d'approbation, ainsi que les critères d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit en termes de classement et de provisionnement individuel et collectif.

Un système de notation interne a été mis en place sur le système d'exploitation en Mai 2020 après avoir été approuvé par le conseil d'administration du 15/11/2019. Cet outil est actuellement utilisé comme outil d'aide à la décision d'octroi de crédit, et va permettre une meilleure maîtrise du risque de crédit à travers un rating annuel des contreparties et des transactions conformément à la circulaire BCT n°2016-06.

→ **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de marché comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- Des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- Des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de marché.

→ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque de liquidité comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Le comité des risques a mis en place un système de mesure et surveillance de ce risque et a proposé au conseil d'administration de veiller à réduire au maximum l'exposition de la société à ce type de risque, par la recherche active des ressources à long et moyen terme.

Face à une amplification de ce type de risque sur le marché de capitaux, l'ATL s'est stratégiquement orienté vers le renforcement de ces ressources à long terme par le recours aux lignes de crédits extérieures.

→ **Le risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer des instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

L'ATL ne s'adonne pas aux activités de marché ce qui lui évite d'être exposée au risque de règlement.

→ **Le risque de taux :**

L'article 35 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de taux comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesurée sur l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan.

Les emplois de la société sont à taux fixes. Par ailleurs, certaines ressources sont à taux variable indexé au taux du marché monétaire et représentant 15% des encours au 31/12/2022. A titre indicatif, une variation du taux de marché monétaire de 25 points de base, aurait un impact de l'ordre de 192 mille DT sur l'exercice 2022.

→ **Le risque de change :**

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

→ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillances attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

L'activité de la société est organisée en procédures et tâches précises qui limitent les marges d'erreur. En effet, l'accent a été mis sur les risques les plus importants qui touchent principalement à la sécurité informatique (sauvegarde des données, plan de reprise de l'activité et sécurisation du logiciel métier) et la mise à jour du manuel des procédures.

En 2018, l'ATL a engagé un cabinet spécialisé pour la mise en place d'un système de gestion des risques opérationnels qui a abouti à la définition d'une cartographie des risques et la mise en place d'un système déclaratif des incidents. Le système est décrit dans un manuel de procédures de gestion validé par le comité des risques et approuvé par le Conseil d'administration du 10/02/2020.

→ **Le risque de blanchiment d'argent :**

Le dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque de Blanchiment d'Argent et de Financement du Terrorisme (LAB/FT) de l'ATL comprend :

- Des procédures formalisées en matière LAB/FT conformes à la réglementation en vigueur (Circulaire BCT n° 2017-08) et approuvées par le Conseil d'Administration du 07/05/2018. Ces procédures ont été mise à jour en 2022 tenant compte des évolutions réglementaires et surtout l'évolution du système d'information après la mise en place d'une solution intégrée dédiée à la gestion des risques LAB/FT, mise à jour approuvée également par le conseil d'administration.
- Un système de filtrage et de balayage des clients à l'entrée et en cours de relation afin de détecter les relations blacks listées ou les PPE. A cet effet, l'ATL a acquis une solution intégrée de LAB/FT, qui lui permet de s'acquitter de cette obligation en plus des autres exigences réglementaires, la mise en place de cette solution a été finalisée en 2021.
- Un système de profilage des opérations suspectes ou nécessitant une vigilance renforcée, propres au secteur du leasing, tel qu'indiquées dans l'annexe 4 de la circulaire BCT n° 2017-08 à savoir :
  - Les avances importantes dépassant les 50% du montant financé ;
  - Les encaissements espèces dépassant un montant de 5 000D ;
  - Les rachats anticipés rapides opérés avant les 12 mois de l'engagement du contrat ;
  - Les différences de plus de 20% entre le prix de vente du matériel récupéré et la valeur de l'expertise ;
  - Les ventes répétitives du matériel récupéré à la même personne.

Ces opérations sont détectées automatiquement par le SI et transmises au pipe (la liste des dossiers en attente de traitement) du responsable du contrôle de la conformité pour examen, contrôle, annotation et éventuellement déclaration.

- Une formation continue du personnel front office, mais aussi les back-office, les recouvreurs, personnel des services étude et contrôle permanent et les chefs d'agences dans le domaine de la LAB/FT notamment la connaissance du client, les indices de suspicion, la déclaration de suspicion et la remontée de l'information ainsi que les mesures de vigilances renforcées. Pour l'exercice 2019, une formation ciblée a été faite conformément aux nouvelles dispositions de la circulaire BCT n° 2018-09, notamment celles relatives aux PPE et bénéficiaires effectifs, à l'intention des agences pour plus d'efficacité, les institutions de cette formation ont été appliquées en pratique sur des dossiers en cours de traitement au niveau de l'agence. Cette formation s'est soldée par un QCM d'évaluation et d'ancrage des acquis. D'autres formations sont assurées sous forme de mail de rappel et de sensibilisation, à tous les concernés, sur les principaux agrégats et notions importantes de la LAB/FT.
- Une approche basée sur les risques selon les quatre axes d'évaluation réglementaires, à savoir les axes clients, activité, produit et zone géographique. Cette approche est fonctionnelle suite à la mise en place de la nouvelle solution LAB/FT et sa configuration avec le système d'information, depuis la fin du premier semestre 2021, elle permet de classer la clientèle selon un score de risque faible, moyen et élevé. Ce score permet d'orienter les contrôles, le type de vigilance à assurer et la périodicité de mise à jour des dossiers clients conformément aux exigences réglementaires et aux procédures en vigueur.
- Des contrôles permanents sont assurés selon le niveau du risque BA/FT, couvrant les informations KYC obtenus du client, l'identification des bénéficiaires effectifs et la documentation du dossier client. Ces contrôles sont exhaustifs pour les clients à risque BA/FT élevé et par échantillonnage pour les autres clients.

→ **Le risque juridique :**

La société ATL détient plus de 20% dans le capital de la société SARI (30%) qui n'exerce pas dans le domaine des services bancaires et financiers. Cette situation ne s'accommode pas des dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.

→ **Le Risque lié au dépassement par le Directeur Général de l'âge de retraite :**

Le Directeur Général de l'ATL continue à travailler au sein de la société au-delà de l'âge de retraite.

### **3.6. Dépendance de l'émetteur**

La dépendance de l'ATL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 Juin 2018.

#### **Article 50 :**

Conformément à l'article 50 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets ;

**Au 31/12/2022, aucune relation ne présente un risque dépassant 5% les fonds propres nets de l'ATL.**

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

**Au 31/12/2022, aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets de l'ATL.**

**L'article 50 est respecté.**

#### **Article 51 :**

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018 ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement.

**Au 31/12/2022, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 25% des fonds propres nets de l'ATL.**

**L'article 51 est respecté.**

#### **Article 52 :**

Conformément à l'article 52 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Au 31/12/2022, ce ratio est de 3,54%.

**L'article 52 est respecté.**

#### **Article 9 :**

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter au moins 10% du total des risques encourus pondérés.

De même, les fonds propres nets de base doivent représenter au moins 7% des risques encourus pondérés.

**Le montant des fonds propres nets représente 18,64% du total des actifs pondérés.**

**Le montant des fonds propres nets de base représente 16,29% du total des actifs pondérés.**

Fonds propres nets = 124 469mD  
Fonds propres nets de base =109 008mD  
Risques encourus = 669 291mD

**L'article 9 est respecté.**

### 3.7. Matrice SWOT

#### FORCES

- L'ATL est parmi les pionniers du secteur du leasing en Tunisie, avec une expérience de plus de 30 ans, et s'accapare 15,7% en 2022 de l'encours financier du secteur
- L'ATL dispose d'un important réseau d'agences par rapport à ses concurrentes et bénéficie de la synergie de plusieurs institutions financières, présentes dans son actionnariat, dont deux banques.

#### FAIBLESSES

- Une sensibilité, à l'instar du secteur du leasing et du secteur financier en général, à la situation sociopolitique du pays.

#### OPPORTUNITES

- Perspectives de reprise de l'activité économique sous l'impulsion de la stabilisation du dinar et du coût des investissements
- Confiance des bailleurs de fonds étrangers dans la situation financière de l'ATL et renforcement de leur soutien financier à travers la mise en place de nouvelles lignes de crédit

#### MENACES

- Conjoncture économique difficile du pays
- Baisse de la demande sur le produit leasing
- Resserrement de la liquidité sur le marché financier et monétaire
- Une concurrence de plus en plus intense.

### 3.8. Litige ou arbitrage en cours

Néant

### 3.9. Evolution de l'effectif de la société

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Personnel de direction	2	2	2
Cadres supérieurs	56	56	60
Cadres moyens	33	41	40
Agents de service	2	3	2
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>102</b>	<b>104</b>

### 3.10. Politique d'intéressement et de formation du personnel

L'ATL applique la convention nationale du personnel des banques au personnel de la société.

Une gratification est servie aux commerciaux et aux recouvreurs en fonction des résultats dégagés et de la réalisation des objectifs assignés.

Par ailleurs, un programme de formation est fixé annuellement en fonction des besoins recensés pour développer les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs de la société.

Les dépenses de formation pour l'année 2022, ont atteint 2,8mD. Pour l'année 2023, le budget alloué à la formation est de 10mD.

### 3.11.Politique d'investissement

L'investissement annuel en immobilisations corporelles, incorporelles et financières se présente comme suit :

(en mD)	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p	Total
Immobilisations corporelles et incorporelles	117	486	100	100	100	903
Immobilisations financières	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
<b>Total</b>	<b>4 117</b>	<b>4 486</b>	<b>4 100</b>	<b>4 100</b>	<b>4 100</b>	<b>20 903</b>

## Chapitre 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

### 4.1. Patrimoine de la société au 31 Décembre 2022

Au 31/12/2022, les principaux éléments constituant le patrimoine de la société Arab Tunisian Lease sont les suivants :

#### 4.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Voir les notes aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 « Note 9 : Immobilisations incorporelles » et « Note 10 : Immobilisations corporelles » figurant au niveau des pages 75 et 76 du présent document de référence.

#### 4.1.2. Immobilisations financières

Voir la note aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 « Note 8-1 : Portefeuille Investissement » figurant au niveau de la page 74 du présent document de référence.

#### 4.1.3. Créances issues d'opérations de leasing

Voir la note aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 « Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing » figurant au niveau de la page 71 du présent document de référence.

### 4.2. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2022

(en Dinars)	Acquisitions	Cessions
Logiciel		
Matériel de transport	324 745	308 218
Agencements, Aménagements & Installations	12 660	
Mobilier et Matériel de Bureau	790	
Matériel Informatique	33 478	
<b>Total</b>	<b>371 673</b>	<b>308 218</b>

### **4.3. Renseignements sur les états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2022**

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers de la société « ATL » arrêtés au 31/12/2022, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur en ce qui concerne notamment :

- La détention par la société « ATL » de participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital de deux sociétés qui n'exercent pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Aussi, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les informations et les notes obligatoires telles qu'exigées par les normes comptables en vigueur notamment :

- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.

**La société s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 et suivants.**

### 4.3.1. Etats financiers comparés au 31 décembre

#### 4.3.1.1. Bilans comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20
<b>ACTIFS</b>				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	14 654 580	6 772 768	22 221 825
Placements à court terme	6	43 816 375	98 078 662	26 967 083
Créances issues d'opérations de leasing	7	531 233 864	516 573 619	538 924 467
Placements à long terme	8	21 366 159	22 243 582	19 157 166
Valeurs immobilisées	9 & 10	4 059 366	3 799 520	4 087 387
Autres actifs	11	8 612 727	12 120 570	19 557 801
<b>Total des Actifs</b>		<b>623 743 071</b>	<b>659 588 721</b>	<b>630 915 729</b>
<b>PASSIFS</b>				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	8 300	149 861	280 738
Emprunts et dettes rattachées	13	397 009 855	469 809 007	447 766 279
Dettes envers la clientèle	14	4 441 340	3 590 063	2 676 900
Fournisseurs et comptes rattachés	15	89 315 312	66 144 438	67 559 721
Autres passifs	16	12 635 631	9 226 472	10 858 859
<b>Total des Passifs</b>		<b>503 410 438</b>	<b>548 919 841</b>	<b>529 142 498</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital		32 500 000	32 500 000	32 500 000
Réserves		64 399 039	65 223 977	60 657 305
Résultats reportés		7 269 841	1 611 754	3 149 484
Résultat de l'exercice		16 163 753	11 333 149	5 466 442
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>120 332 633</b>	<b>110 668 880</b>	<b>101 773 231</b>
<b>Total des Capitaux propres et Passifs</b>		<b>623 743 071</b>	<b>659 588 721</b>	<b>630 915 729</b>

#### 4.3.1.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
- Accords de financement prêt à mettre en force		33 725 764	25 665 669	11 611 233
- Autres Engagements donnés	<b>46</b>	59 457 533	65 311 635	34 333 675
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK				1 000 000
<b>Total des Engagements donnés</b>		<b>93 183 297</b>	<b>90 977 304</b>	<b>46 944 908</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
- Hypothèques reçues		3 801 951	7 051 896	12 688 254
- Garanties reçues d'établissements bancaires		59 457 533	65 311 635	34 333 675
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		121 296 189	110 708 598	111 228 347
<b>Total des Engagements reçus</b>		<b>184 555 673</b>	<b>183 072 129</b>	<b>158 250 276</b>
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		115 000 000	95 000 000	35 000 000
- Crédits consentis non encore versés		8 883 142	2 977 313	8 083 265
- Opérations de portage		151 800	151 800	151 800
<b>Total des Engagements réciproques</b>		<b>124 034 942</b>	<b>98 129 113</b>	<b>43 235 065</b>

### 4.3.1.3. Etats de résultat comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		75 357 235	72 356 401	64 583 606
Autres produits sur opérations de leasing		2 513 724	2 439 709	2 331 735
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>18</b>	<b>77 870 959</b>	<b>74 796 110</b>	<b>66 915 340</b>
Charges financières nettes	<b>19</b>	(35 982 373)	(39 643 490)	(37 783 076)
Produits des placements	<b>20</b>	4 183 312	4 486 754	1 050 569
		<b>PRODUITS NETS</b>	<b>46 071 898</b>	<b>39 639 374</b>
			<b>30 182 833</b>	
Autres produits d'exploitation	<b>21</b>	315 797	428 925	704 539
Charges de personnel	<b>22</b>	(10 146 215)	(8 742 548)	(7 697 103)
Autres charges d'exploitation	<b>23</b>	(3 805 497)	(3 190 248)	(2 980 345)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	<b>24</b>	(545 627)	(691 785)	(758 910)
<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>(14 181 542)</b>	<b>(12 195 657)</b>	<b>(10 731 819)</b>
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>31 890 356</b>	<b>27 443 717</b>
			<b>19 451 015</b>	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>25</b>	(7 908 761)	(10 772 852)	(8 494 345)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	<b>26</b>	(52 986)	(353 903)	(1 300 613)
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>23 928 609</b>	<b>16 316 961</b>
			<b>9 656 057</b>	
Autres gains ordinaires	<b>27</b>	657 939	541 593	1 064 872
Autres pertes ordinaires	<b>28</b>	(56 624)	(19 041)	(111 948)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>24 529 924</b>	<b>16 839 513</b>	<b>10 608 981</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>29</b>	(7 705 684)	(4 324 299)	(4 395 613)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>16 824 240</b>	<b>12 515 214</b>	<b>6 213 368</b>
Eléments extraordinaires	<b>30</b>	(660 487)	(1 182 064)	(746 926)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>16 163 753</b>	<b>11 333 149</b>	<b>5 466 442</b>

#### 4.3.1.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>				
Encaissements provenant des clients de leasing		420 537 573	393 953 280	329 350 025
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(328 195 551)	(289 443 638)	(223 689 610)
Encaissements autres que leasing	<b>31</b>	1 215 285	1 038 891	770 105
Décaissements autres que leasing		(5 297 320)	(6 430 082)	(4 841 334)
Décaissements au personnel		(4 892 967)	(4 131 339)	(3 841 923)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(18 945 977)	(21 283 771)	(18 270 136)
Acquisition / Cession de placements à court terme		54 500 000	(71 500 000)	(27 000 000)
Intérêts perçus	<b>32</b>	3 964 306	4 340 746	603 452
Intérêts payés	<b>33</b>	(32 849 282)	(36 227 364)	(40 326 771)
Impôts sur le résultat payés	<b>34</b>	(4 609 867)	(6 582 298)	(1 669 342)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>85 426 201</b>	<b>-36 265 575</b>	<b>11 084 467</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>				
Dividendes reçus sur placements à long terme	<b>35</b>	295 000	361 000	18 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	<b>36</b>	76 824	120 829	87 136
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	<b>37</b>		(5 000 000)	
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	<b>38</b>	10 000	2 543 926	436 551
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	<b>39</b>	(395 392)	(335 353)	(357 585)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	<b>40</b>	307 710	142 210	29 224
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>294 142</b>	<b>(2 167 388)</b>	<b>213 326</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>				
Dividendes versés	<b>41</b>	(6 499 972)	(2 437 489)	
Encaissements provenant des emprunts	<b>42</b>	65 000 000	157 488 281	107 100 000
Remboursement des emprunts	<b>43</b>	(136 196 998)	(131 936 010)	(114 037 304)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(77 696 970)</b>	<b>23 114 782</b>	<b>(6 937 304)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>8 023 374</b>	<b>(15 318 180)</b>	<b>4 360 489</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice</b>		<b>6 622 907</b>	<b>21 941 087</b>	<b>17 580 599</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>44</b>	<b>14 646 281</b>	<b>6 622 907</b>	<b>21 941 087</b>

#### 4.3.1.5. Notes aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022

##### Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

###### (a)- Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31/12/2022, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	12 883 766	12 883 766	39,64%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 246 823	1 246 823	3,84%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	561 997	561 997	1,73%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	484 000	484 000	1,49%
FCP OPTIMA	438 752	438 752	1,35%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	414 373	414 373	1,27%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 689 460	7 689 460	23,66%
<b>Total Général</b>	<b>32 500 000</b>	<b>32 500 000</b>	<b>100,00%</b>

## **(b)- Régime fiscal de la société**

### **(b-1)- Impôt sur les sociétés**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

### **(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée**

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

### **(b-3)- Autres impôts et taxes**

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

-La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.

-La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

-La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

## **Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers individuels**

### **(a)- Déclaration de conformité**

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2022, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

-Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ;

-Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 n° 2012-02 du 11 janvier 2012 , n°2021-01 du 11 janvier 2021 , n°2022-02 du 4 mars 2022 et n°2023-02 du 24 février 2023.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

#### **(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations**

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur les éléments suivants :

-Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

-Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

#### **(c)- Utilisation du jugement**

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

#### **(d)- Saisonnalité**

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

### **Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

#### **(a)- Bases de mesure**

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### **(b)- Unité monétaire**

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **(c)- Sommaire des principales méthodes comptables**

##### **(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :**

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
  - de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
  - de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
  - de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :
- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
  - Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
  - Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 , n°2022-02 du 4 mars 2022 et n°2023-02 du 24 février 2023.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

#### ● Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### ● Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

#### ● Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### (c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

#### (c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

#### (c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

#### Note 4 : Faits marquants de la période :

L'exercice clos le 31 Décembre 2022, a été marqué par les faits suivants :

- 1 - Une augmentation des « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing » de 3 000 834 dinars (4%) provenant de l'augmentation des mises en force de 23% et le taux de marge de 51 pts de base.
- 2 - De la diminution des charges financières de 3 661 117 dinars (9%). En effet, pour l'exercice 2022, l'ATL a pu maîtriser son coût de ressource qui affiche une légère augmentation de 6 pts de base et de financer l'accroissement de l'activité par les tombées des certificats de dépôts non renouvelés qui affichent une diminution de 44 000 0000 (50%) et l'augmentation des effets à payer aux fournisseurs de 21 363 186 dinars (35%). Ceci a permis à l'ATL d'augmenter sa marge nette de 44 pts de base ,
- 3 - Une diminution des « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » pour 2 864 091 dinars (-27%) suite aux efforts de recouvrement, avec un taux de couverture des crances classées de 85,48%.
- 4 - Une augmentation des charges au personnel due aux nouveaux recrutés, aux augmentations conventionnelles et des provisions s'y rattachant aux différents bonus.
- 5 - Courant 2022, l'ATL a clôturé un emprunt obligataire de 40 000 000 dinars.

#### Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 14 654 580 KDT contre 6 772 768 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en Banques	14 615 332	6 742 451
Avoirs en caisse	38 848	29 917
Avoirs chez les intermédiaires en bourse	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
<b>Total</b>	<b>14 654 580</b>	<b>6 772 768</b>

#### Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 43 816 375 DT au 31 Décembre 2022 contre 98 078 662 DT, au 31 Décembre 2021. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31/12/2022	31/12/2021
Certificats de dépôt au nominal	44 000 000	98 500 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(183 625)	(421 338)
<b>Total</b>	<b>43 816 375</b>	<b>98 078 662</b>

#### Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2022, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 531 233 864 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Créances sur contrats mis en force</b>		<b>582 077 569</b>	<b>574 277 288</b>
Encours financiers	7.1	548 427 571	525 941 607
Impayés		36 158 797	48 959 299
Créances- assurance matériel en leasing		105 808	105 808
Créances- factures à établir		371 735	2 374 753
Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
Intérêts échus différés		(2 988 218)	(3 106 056)
Créances sur contrats en instance de mise en force		8 883 142	2 977 313
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>7.2</b>	<b>590 960 711</b>	<b>577 254 601</b>
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(43 922 254)	(44 195 542)
Provisions collectives	7.2	(11 194 898)	(9 821 510)
Produits réservés	7.2	(4 609 695)	(6 663 930)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>531 233 864</b>	<b>516 573 619</b>

## 7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2022 la somme de 548 427 571 DT contre 525 941 607 DT au 31 Décembre 2021.

Par rapport au 31 décembre 2021, les encours financiers ont enregistré une augmentation nette de 22 485 964 DT expliqué comme suit :

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	<b>1 558 595 424</b>	<b>(1 032 653 817)</b>	<b>525 941 607</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	-	(189 618 247)	(189 618 247)
<b>Ajouts de la période</b>	<b>316 480 541</b>	<b>(73 764 766)</b>	<b>242 715 775</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	294 940 109	(70 462 585)	224 477 524
Relocations	21 540 432	(3 302 181)	18 238 251
<b>Retraits de la période</b>	<b>(253 758 574)</b>	<b>223 147 010</b>	<b>(30 611 564)</b>
Cessions à la valeur résiduelle	(161 480 997)	161 480 702	(295)
Cessions anticipées	(42 378 627)	33 923 670	(8 454 957)
Transferts (cessions)	(13 220 332)	7 976 741	(5 243 591)
Radiations	(4 010 466)	3 997 666	(12 800)
Relocations	(32 504 778)	15 724 795	(16 779 983)
Liquidation d'encours	(163 374)	43 436	(119 938)
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>1 621 317 391</b>	<b>(1 072 889 820)</b>	<b>548 427 571</b>

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		<b>663 739 813</b>	<b>631 358 529</b>
à recevoir dans moins d'1 an		271 169 401	265 151 965
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		387 909 813	363 114 435
à recevoir dans plus de 5 ans		4 660 599	3 092 129
<b>Produits financiers non acquis</b>		<b>(121 296 189)</b>	<b>(110 708 598)</b>
<b>Investissement net dans les contrats actifs</b>	(1)	<b>542 443 624</b>	<b>520 649 931</b>
à recevoir dans moins d'1 an		211 094 129	208 398 931
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		327 161 406	309 558 875
à recevoir dans plus de 5 ans		4 188 089	2 862 406
<b>Valeurs résiduelles</b>	(2)	<b>672 941</b>	<b>607 579</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux</b>	(3)	<b>5 311 005</b>	<b>4 684 096</b>
<b>Total</b>		<b>548 427 571</b>	<b>525 941 607</b>

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Bâtiment et travaux publics	53 860 724	62 480 224
Industrie	81 909 089	74 285 342
Tourisme	74 186 010	63 521 726
Commerce et services	287 829 755	281 949 814
Agriculture	50 641 993	43 704 501
<b>Total</b>	<b>548 427 571</b>	<b>525 941 607</b>

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Equipements	27 336 150	48 917 060
Matériel roulant	416 964 258	372 940 501
Matériel spécifique	77 589 134	78 200 141
<b>Sous Total</b>	<b>521 889 542</b>	<b>500 057 702</b>
Immobilier	26 538 029	25 883 905
<b>Total Net</b>	<b>548 427 571</b>	<b>525 941 607</b>

## 7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	458 908 382	57 290 613	1 515 668	1 622 706	29 090 199	548 427 570	26 538 029
Impayés	2 299 444	9 373 026	778 183	458 186	23 249 958	36 158 797	1 749 699
Créances- assurance matériel en leasing	79 368	25 390	-	-	1 050	105 808	-
Créances- factures à établir	99 570	4 954	-	-	267 211	371 735	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 478 849)	(342 851)	(7 796)	(11 813)	(146 909)	(2 988 218)	-
Contrats en instance de mise en force	8 831 004	52 138	-	-	-	8 883 142	-
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>467 740 796</b>	<b>66 403 270</b>	<b>2 286 055</b>	<b>2 069 080</b>	<b>52 461 510</b>	<b>590 960 712</b>	<b>28 287 728</b>
Avances reçues (*)	(4 397 784)	(12)	-	-	(43 556)	(4 441 340)	(214 913)
<b>ENCOURS GLOBAL (**)</b>	<b>463 343 024</b>	<b>66 403 259</b>	<b>2 286 055</b>	<b>2 069 080</b>	<b>52 417 954</b>	<b>586 519 372</b>	<b>28 072 815</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN	33 304 527	365 325	-	-	55 911	33 725 764	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>496 647 551</b>	<b>66 768 584</b>	<b>2 286 055</b>	<b>2 069 080</b>	<b>52 473 866</b>	<b>620 245 136</b>	<b>28 072 815</b>
Produits réservés	-	-	(125 561)	(45 588)	(4 438 547)	(4 609 695)	(223 060)
Provisions à base individuelle	-	-	(142 791)	(906 188)	(42 348 055)	(43 397 034)	(2 099 952)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(525 220)	(525 220)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(268 352)</b>	<b>(951 775)</b>	<b>(47 311 822)</b>	<b>(48 531 949)</b>	<b>(2 323 012)</b>
Provisions à base collective	(11 194 898)	-	-	-	-	(11 194 898)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(11 194 898)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(11 194 898)</b>	<b>-</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>485 452 652</b>	<b>66 768 584</b>	<b>2 017 704</b>	<b>1 117 305</b>	<b>5 162 044</b>	<b>560 518 289</b>	<b>25 749 803</b>
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,39%	0,35%	8,94%	9,68%	
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,37%	0,33%	8,46%	9,16%	
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			11,74%	46,00%	90,16%	85,40%	

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(\*\*) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2022 à 85,40 % contre 74,94% au 31 Décembre 2021.

le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31 décembre 2022 à 9,68 % contre 11,82% au 31 décembre 2021 . Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2022 à 9,16% contre 11,32% au 31 décembre 2021.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 tel que modifié et complété par les circulaires n°2022-02 du 4 mars 2022 et n°2023-02 du 24 février 2023 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise 11 195 KDT au 31/12/2022 contre 9 822 KDT au 31/12/2021, soit une dotation complémentaire de 1 373 KDT.

## Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2022, à 21 366 159 DT contre 22 243 582 DT au 31 Décembre 2021. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Portefeuille investissement (1)</b>	<b>8.1</b>	<b>29 462 523</b>	<b>30 069 743</b>
Participations directes		20 156 595	20 577 295
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 154 128	9 340 649
<b>Créances rattachées (2)</b>		<b>152 727</b>	<b>369 945</b>
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		58 620	90 577
Intérêts courus sur obligations		2 763	188 024
<b>Total brut</b>		<b>29 615 250</b>	<b>30 439 689</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 529 712)	(2 335 614)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 476 235)	(5 617 349)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
<b>Total net</b>		<b>21 366 159</b>	<b>22 243 582</b>

### 8.1- Portefeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2022, à 21 304 776 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>20 156 595</b>	<b>(2 529 712)</b>	<b>17 626 883</b>
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	-
FCPR *PHENICIA SEED FUND	500	848	790,128	5,04%	395 064	(209 749)	185 315
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(74 432)	425 568
SENEC SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	8,857	6,71%	885 720	(885 720)	-
BRIQUETERIE DJBAL OEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	175,000	3,33%	7 000 000	-	7 000 000
ATLLD	996 000	1	1,000	99,60%	996 000	-	996 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>151 800</b>	<b>(151 800)</b>	<b>-</b>
STE NOUR EL KANTAQUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)</b>					<b>9 154 128</b>	<b>(5 476 235)</b>	<b>3 677 893</b>
FG3 SICAR INVEST					850 000	(500 000)	350 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 334 613)	165 393
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					1 572 122	(1 309 622)	262 500
FG7 ATD SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
<b>Total</b>	<b>1 608 918</b>	<b>2 681</b>	<b>2 716</b>	<b>2</b>	<b>29 462 523</b>	<b>(8 157 747)</b>	<b>21 304 776</b>

(\*\*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST , ATD SICAR et SOFIA SICAR totalisent, au 31 Décembre 2022, la somme de 9 337 338 DT et se présentent comme suit :

	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	Total au 31/12/2022.
<b>Année de libération :</b>	<b>2012</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b>	
Participations en rétrocession	850 000	460 000	500 000	2 772 000	1 594 343	800 000	800 253	7 776 596
Autres participations ciblées	-	-	1 000 006	-	-	-	-	1 000 006
Placements	9 454	-	-	-	78 237	200 181	200 000	487 872
Débiteurs divers	37 658	-	-	-	-	-	30 959	68 617
Disponibilités en Banques	1 429	-	-	-	-	-	2 818	4 247
<b>Total des emplois</b>	<b>898 541</b>	<b>460 000</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 772 000</b>	<b>1 672 580</b>	<b>1 000 181</b>	<b>1 034 030</b>	<b>9 337 338</b>
Dotations remboursables	850 000	460 000	1 500 006	2 772 000	1 572 123	1 000 000	1 000 000	9 154 129
Excédents antérieurs en instance	478	-	(887)	-	-	-	6 844	6 435
Excédent de l'exercice	475	-	(163)	(34)	100 139	181	25 999	126 597
Découverts bancaires	-	-	1 050	34	32	1	-	1 117
<b>Total des ressources</b>	<b>850 953</b>	<b>460 000</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 772 000</b>	<b>1 672 294</b>	<b>1 000 182</b>	<b>1 032 843</b>	<b>9 288 278</b>

**(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque**

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2022 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	98 580	-	-	98 580
Produits nets des placements	-	483	-	-	2	1 706	198	26 024
Dividendes	-	483	-	-	-	-	-	1 359
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	7 283
Plus-values de cession	-	-	-	-	2	1 706	198	17 382
Services bancaires & assimilés	-	(8)	-	(163)	(36)	(147)	(17)	(396)
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>475</b>	<b>-</b>	<b>(163)</b>	<b>(34)</b>	<b>100 139</b>	<b>181</b>	<b>126 597</b>

**Note 9 : Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2022, une valeur nette comptable de 141 526 DT contre 181 652 DT au 31 Décembre 2021. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	672 041	51 750		723 791	(490 389)	(91 876)		(582 265)	141 526
<b>TOTAUX</b>		<b>672 041</b>	<b>51 750</b>		<b>723 791</b>	<b>(490 389)</b>	<b>(91 876)</b>		<b>(582 265)</b>	<b>141 526</b>

## Note 10 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2022, une valeur nette comptable de 3 917 840 DT contre 3.617.869 DT au 31 Décembre 2021. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806			4 315 806	(1 703 862)	(94 529)		(1 798 392)	2 517 414
Matériel de transport (*)	20,0%	1 475 702	520 478	(288 620)	1 707 560	(1 243 686)	(181 164)	287 969	(1 136 881)	570 679
Equipe-ments de bureau	10,0%	584 882	19 877	(22 640)	582 119	(473 341)	(23 688)	22 445	(474 584)	107 535
Matériel informatique	33,3%	1 000 706	117 354	(80 534)	1 037 525	(849 327)	(60 139)	80 534	(828 932)	208 593
Installations générales	10,0%	1 519 778	94 206	(6 508)	1 607 476	(1 024 539)	(94 232)	6 163	(1 112 607)	494 869
Immob en cours		1 500	3 000		4 500					4 500
<b>TOTAUX</b>		<b>8 912 624</b>	<b>754 915</b>	<b>(398 302)</b>	<b>9 269 236</b>	<b>(5 294 755)</b>	<b>(453 752)</b>	<b>397 111</b>	<b>(5 351 396)</b>	<b>3 917 840</b>

\*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	533 994	533 994
Amortissements antérieurs	(533 994)	(515 667)
Amortissements de l'exercice	-	(18 327)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Note 11 : Autres actifs

\*Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2022 la somme de 8 612 727 DT contre 12 120 570 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Instrument de couverture</b>	<b>4 423 795</b>	<b>6 966 654</b>
<b>Prêts et avances au personnel</b>	<b>1 370 168</b>	<b>1 041 235</b>
Échéances à plus d'un an sur prêts	1 095 121	827 270
Échéances à moins d'un an sur prêts	275 047	220 922
Avances et acomptes	4 426	(2 531)
Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>282 307</b>	<b>509 084</b>
Créances immobilisées	321 829	548 606
Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
<b>Charges reportées</b>	<b>1 499 496</b>	<b>1 809 973</b>
Frais d'émission des emprunts	11.1 1 499 496	1 809 973
<b>Etat, impôts et taxes (actif)</b>	<b>455 399</b>	<b>10 104</b>
Report de TVA	455 399	-
Retenues à la source	74 170	73 911
Moins : provisions	(74 170)	(63 807)
<b>Autres débiteurs</b>	<b>473 797</b>	<b>1 713 371</b>
Avance aux fournisseurs	11 122	19 942
Fonds de péréquation des changes	109 411	1 634 859
Autres débiteurs divers	602 631	290 883
Moins : provisions	(249 367)	(232 313)
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>107 765</b>	<b>70 149</b>
Charges constatées d'avance	107 765	70 149
<b>Total</b>	<b>8 612 727</b>	<b>12 120 570</b>

### 11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2022 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2014/2	222 583	(222 583)		222 583	(222 583)		-
FE des obligations ATL 2014/3	442 791	-	442 791	441 569	1 222	442 791	-
FE des obligations ATL 2015/1	433 378	-	433 378	425 383	7 995	433 378	-
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	422 395	15 218	437 613	2 052
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	304 451	15 326	319 777	5 024
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	480 572	39 460	520 032	24 143
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	180 056	25 611	205 667	23 701
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	164 960	21 874	186 834	18 089
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	239 455	31 537	270 992	20 002
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	140 594	44 774	185 368	43 726
FE de l'emprunt SANAD 2	144 138	-	144 138	131 098	13 040	144 138	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	299 943	86 997	386 940	61 904
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	15 013	6 143	21 156	6 062
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	151 393	24 608	176 001	25 737
FE du CMT BNA	15 000	-	15 000	14 414	586	15 000	-
FE du CMT ATB	25 000	-	25 000	24 269	731	25 000	-
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	13 362	1 423	14 785	215
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	138 367	81 146	219 513	274 290
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	57 190	22 875	80 065	95 111
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	172 382	112 060	284 442	158 860
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	-	93 524	93 524	289 715
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	-	383 587	383 587	-	19 310	19 310	364 277
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	22 676	18 455	41 131	52 249
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	15 822	10 153	25 975	34 339
<b>TOTAUX</b>	<b>5 887 924</b>	<b>161 004</b>	<b>6 048 928</b>	<b>4 077 949</b>	<b>471 485</b>	<b>4 549 432</b>	<b>1 499 496</b>

### Note 12 : Concours bancaires et dettes rattachées

Ce poste totalise au 31 Décembre 2022 la somme de 8 300 DT contre 149 861 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banques, découverts	8 300	149 861
<b>Total</b>	<b>8 300</b>	<b>149 861</b>

### Note 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 397 009 855 DT au 31 Décembre 2022 contre 469 809 007 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Valeur de remboursement des emprunts</b>	(1)	<b>384 596 903</b>	<b>458 325 315</b>
Emprunts obligataires		157 050 900	171 339 000
Emprunts auprès des banques & E. F		47 092 119	50 494 874
Emprunts extérieurs		180 453 884	236 491 441
<b>Intérêts post comptés courus</b>	(2)	<b>9 920 243</b>	<b>8 199 646</b>
Intérêts courus sur emprunts obligataires		7 418 439	5 264 662
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F		387 486	284 295
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		2 114 318	2 650 689
<b>Contributions à payer au F.P.C</b>	(3)	<b>2 492 709</b>	<b>3 284 046</b>
<b>Total général</b>		<b>397 009 855</b>	<b>469 809 007</b>

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

### 13.1- Valeur de remboursement des emprunts

'La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 384 596 903 DT au 31 Décembre 2022 contre 458 325 316 DT au 31 Décembre 2021.

Par rapport au 31 décembre 2021, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2021, un décroissement net de 73 728 412 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2014/3	4 016 000	-	(4 016 000)	-	-	-	-
ATL 2015/1	6 300 000	-	(6 300 000)	-	-	-	-
ATL 2015/2	10 380 000	-	(5 190 000)	-	5 190 000	5 190 000	-
ATL 2016/1	8 280 000	-	(4 140 000)	-	4 140 000	4 140 000	-
ATL 2017/1	23 818 400	-	(10 000 000)	-	13 818 400	6 909 200	6 909 200
ATL 2017-2	12 000 000	-	(4 000 000)	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	10 680 000	-	(3 560 000)	-	7 120 000	3 560 000	3 560 000
ATL 2018/1	11 864 600	-	(5 082 100)	-	6 782 500	5 082 100	1 700 400
ATL 2019-1	12 000 000	-	(4 000 000)	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2020/1	32 000 000	-	(8 000 000)	-	24 000 000	8 000 000	16 000 000
ATL 2021/1	40 000 000	-	-	-	40 000 000	4 200 000	35 800 000
ATL 2022/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	3 732 000	36 268 000
<b>Total des emprunts obligataires</b>	<b>171 339 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>(54 288 100)</b>		<b>157 050 900</b>	<b>48 813 300</b>	<b>108 237 600</b>
BIRD	11 220 302	-	(2 509 525)	-	8 710 777	1 366 667	7 344 112
BAD	1 023 546	-	(682 364)	-	341 182	341 182	-
BEI	20 647 478	-	(6 602 657)	(1 549 889)	12 494 932	8 329 955	4 164 977
BERD	48 705 759	-	(15 830 537)	96 331	32 971 553	15 875 201	17 096 352
SANAD fund	40 113 336	-	(13 400 001)	(967 334)	25 746 001	7 355 999	18 390 001
GREEN FOR GROWTH Fund	26 852 740	-	(3 512 724)	(469 526)	22 870 490	8 941 837	13 928 653
KFW	38 705 781	-	-	-	38 705 781	-	38 705 781
PROPARCO	49 222 500	-	(10 968 333)	359 000	38 613 167	11 032 333	27 580 833
<b>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</b>	<b>236 491 442</b>	<b>-</b>	<b>(53 506 141)</b>	<b>(2 531 418)</b>	<b>180 453 883</b>	<b>53 243 174</b>	<b>127 210 709</b>
ATB (CMT)	5 144 874	-	(2 776 564)	-	2 368 310	2 368 310	-
BNA (CMT)	750 000	-	(750 000)	-	-	-	-
STB (CMT)	4 000 000	-	(1 000 000)	-	3 000 000	1 000 000	2 000 000
CITI BANK (CCT)	-	25 000 000	-	-	25 000 000	25 000 000	-
ATTIJARI BANK (CMT)	9 600 000	-	(2 400 000)	-	7 200 000	2 400 000	4 800 000
BIAT (CMT)	10 000 000	-	(476 190)	-	9 523 810	1 904 762	7 619 048
<b>Total des autres emprunts et concours bancaires</b>	<b>29 494 874</b>	<b>25 000 000</b>	<b>(7 402 754)</b>		<b>47 092 120</b>	<b>32 673 072</b>	<b>14 419 048</b>
AL BARAKA BANK	21 000 000	-	(21 000 000)	-	-	-	-
<b>Total des certificats de leasing</b>	<b>21 000 000</b>	<b>-</b>	<b>(21 000 000)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>458 325 316</b>	<b>65 000 000</b>	<b>(136 196 995)</b>	<b>(2 531 418)</b>	<b>384 596 903</b>	<b>134 729 546</b>	<b>249 867 357</b>

### 13.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 31 Décembre 2022								Au 31 Décembre 2021
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	18 709 200	21 878 400	88 101 600	16 136 000	144 825 200	6 836 537	-	151 661 737	154 449 894
Emprunts obligataires à taux variable	1 150 000	3 075 700	-	-	4 225 700	83 307	-	4 309 007	9 956 196
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	4 000 000	4 000 000	-	8 000 000	498 595	-	8 498 595	12 197 572
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	5 466 667	1 877 445	8 710 778	358 216	-	9 068 994	11 569 625
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	341 182	-	-	341 182	2 046	-	343 228	1 029 719
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	7 109 955	4 164 977	-	12 494 932	6 706	70 464	12 572 102	20 777 915
SANAD Fund (SANAD)	3 633 333	3 722 666	18 390 001	-	25 746 001	446 774	823 013	27 015 788	42 014 569
Green for Growth Fund (GGF)	2 353 572	6 588 264	13 928 653	-	22 870 490	182 850	331 557	23 384 897	27 380 093
BERD	1 816 665	14 058 535	17 096 352	-	32 971 553	351 239	314 722	33 637 514	49 591 615
KFW	-	-	20 841 574	17 864 206	38 705 781	233 625	-	38 939 406	38 935 643
PROPARCO	5 683 833	5 348 500	27 580 833	-	38 613 167	532 861	952 953	40 098 981	51 126 997
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Certificats de leasing									
AL BARAKA BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	21 006 463
Crédits directs									
ATB	1 156 776	1 211 534	-	-	2 368 310	110 025	-	2 478 335	5 346 089
BNA	-	-	-	-	-	-	-	-	755 647
CITI BANK	25 000 000	-	-	-	25 000 000	211 753	-	25 211 753	-
ATTIJARI	600 000	1 800 000	4 800 000	-	7 200 000	5 656	-	7 205 656	9 608 688
STB	250 000	750 000	2 000 000	-	3 000 000	26 531	-	3 026 531	4 031 850
BIAT	476 190	1 428 571	7 142 857	476 190	9 523 810	33 521	-	9 557 331	10 030 433
<b>Soldes au 31/12/2022</b>	<b>62 732 902</b>	<b>71 996 640</b>	<b>213 513 514</b>	<b>36 353 841</b>	<b>384 596 903</b>	<b>9 920 242</b>	<b>2 492 709</b>	<b>397 009 855</b>	<b>469 809 007</b>

#### Note 14 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint 4 441 340 DT au 31 Décembre 2022 contre 3 590 063 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes reçus des clients	4 441 340	3 590 063
<b>Total net</b>	<b>4 441 340</b>	<b>3 590 063</b>

#### Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 89 315 312DT au 31 Décembre 2022 contre 66 144 438 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Fournisseurs de biens</b> (1)	<b>88 509 086</b>	<b>65 564 946</b>
Fournisseurs, factures parvenues	4 964 669	3 719 009
Fournisseurs, factures non parvenues	1 733 587	1 398 293
Effets à payer	81 810 830	60 447 644
<b>Autres fournisseurs</b> (2)	<b>806 226</b>	<b>579 491</b>
Compagnies d'assurance	1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	23 561
Divers fournisseurs	781 630	554 894
<b>Total général</b>	<b>89 315 312</b>	<b>66 144 438</b>

#### Note 16 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent 12 635 631 DT au 31 Décembre 2022 contre 9 226 472 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>1 936 589</b>	<b>2 570 831</b>
Provision pour risque et charges [A]	1 936 589	2 344 053
Provision affaires en contentieux	-	226 778
<b>Etat impôts et taxes :</b>	<b>5 431 962</b>	<b>2 892 147</b>
Impôt sur les sociétés à payer 16.1	4 461 112	729 596
TVA à payer	-	1 427 371
Autres impôts et taxes	970 850	735 181
<b>Personnel :</b>	<b>2 911 135</b>	<b>2 036 245</b>
Bonus et primes de bilan à payer	2 501 500	1 701 505
Congés à payer	409 635	334 740
<b>Créditeurs divers</b>	<b>83 351</b>	<b>2 845</b>
Actionnaires, dividendes à payer	424	396
Autres créditeurs divers	82 927	2 448
<b>Organismes de sécurité sociale</b>	<b>514 124</b>	<b>375 155</b>
<b>Autres charges à payer</b>	<b>1 271 103</b>	<b>1 184 949</b>
<b>Comptes de régularisation passif :</b>	<b>487 367</b>	<b>164 300</b>
Comptes d'attente à régulariser	487 367	164 300
<b>Total</b>	<b>12 635 631</b>	<b>9 226 472</b>

La société ATL a subi, du 20 juin au 15 décembre 2022, un contrôle fiscal approfondi mené par les services compétents de la direction générale des impôts et couvrant la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021 sur les différents impôts et taxes.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 16 décembre 2022, fait état d'un redressement de 2 305 633 DT et d'un report de TVA de 412 085 DT soit un montant net de 1 893 548 DT.

La société ATL a fait une objection sur les résultats de la vérification fiscale sur la majorité des chefs de redressement .

La société ATL a reçu une réponse à sa lettre de la part de la direction générale des impôts en date du 31/01/2023 portant le montant du redressement à 936 588 DT et un report de TVA de 105 358 DT soit un montant net de 831 230DT. Le montant total du redressement est déjà couvert par une provision pour risque et charge .

La société ATL a clôturé le dossier par l'acceptation de la notification de l'administration fiscale et par la signature du PV de réconciliation en date du 01/02/2023 .

### 16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés dû	8 366 171	4 694 954
Acomptes provisionnels*	(3 891 869)	(3 956 052)
Retenues à la source opérées par les tiers	(13 189)	(9 306)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>4 461 112</b>	<b>729 596</b>

\* présenté au niveau des autres actifs

### Note 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	3 887 820	3 152 565
Réserve pour réinvestissements exonérés	27 353 745	29 113 938
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 907 474	1 707 474
Résultats reportés	7 269 841	1 611 754
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	104 168 880	99 335 731
Résultat de l'exercice (1)	16 163 753	11 333 149
<b>Total des capitaux propres avant affectation (D)</b>	<b>120 332 633</b>	<b>110 668 880</b>
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000
<b>Résultat par action (1) / (2) (C)</b>	<b>0,497</b>	<b>0,349</b>

(\*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(\*\*) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2020	32 500 000	25 250 000	2 665 762	25 234 069	6 000 000	1 507 474	3 149 484	5 466 442	101 773 231
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	486 803	3 879 869	-	200 000	899 770	(5 466 442)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(2 437 500)	-	(2 437 500)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	11 333 149	11 333 149
Soldes au 31/12/2021	32 500 000	25 250 000	3 152 565	29 113 938	6 000 000	1 707 474	1 611 754	11 333 149	110 668 880
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	735 255	(1 760 193)	-	200 000	12 158 087	(11 333 149)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(6 500 000)	-	(6 500 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	16 163 753	16 163 753
Soldes au 31/12/2022	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	6 000 000	1 907 474	7 269 841	16 163 753	120 332 633

(\*) Réinvestissements exonérés

### Note 18 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Intérêts et revenus assimilés (1)</b>		<b>75 357 234</b>	<b>72 356 401</b>
Marges financières nettes de leasing	(A)	70 626 478	68 328 779
Préloyers	(B)	34 135	112 618
Intérêts de retard		3 323 351	3 487 821
Variation des produits réservés		1 373 270	427 183
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>		<b>2 513 725</b>	<b>2 439 708</b>
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		974 791	878 498
Récupération de frais de dossiers		877 948	757 550
Récupération de frais de rejet		660 986	796 064
Récupération de frais de télégramme		-	7 596
<b>Total</b>		<b>77 870 959</b>	<b>74 796 110</b>
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice		525 941 607	539 744 365
A la fin de l'exercice		548 427 571	525 941 607
Moyenne	(C)	537 184 589	532 842 986
Produits de l'exercice	(D)	70 660 613	68 441 397
Taux moyen		13,2%	12,8%

### Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	(A)	<b>(36 256 199)</b>	<b>(39 781 729)</b>
Intérêts sur emprunts obligataires		(14 395 632)	(14 181 493)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(2 625 300)	(2 463 584)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(9 147 430)	(9 896 495)
Contributions au F.P.C		(7 885 594)	(8 282 162)
Intérêts sur certificats de leasing		(1 508 179)	(4 094 981)
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(694 064)	(863 014)
<b>Autres charges financières nettes (2)</b>		<b>273 826</b>	<b>138 238</b>
Intérêts sur comptes courants		273 826	138 238
<b>Relation de couverture (3)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		2 542 859	4 856 629
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(2 542 859)	(4 856 629)
<b>Total</b>		<b>(35 982 373)</b>	<b>(39 643 490)</b>
Encours des emprunts			
Au début de l'exercice		458 325 315	437 601 747
A la fin de l'exercice		384 596 903	458 325 315
Moyenne		421 461 109	447 963 531
Taux moyen		8,6%	8,9%

**B & E.F** : Banques et Etablissements financiers

**F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

## Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits des placements à court terme (1)</b>	-	-
Revenus des certificats de dépôt	3 584 767	3 951 911
<b>Produits des placements à long terme (2)</b>	<b>598 545</b>	<b>534 843</b>
Dividendes	295 000	361 000
Revenus nets des fonds gérés	151 227	152 816
Intérêts sur obligations	-	1 227
Gains sur cession d'actions	121 568	-
Jetons de présence	30 750	19 800
<b>Total</b>	<b>4 183 312</b>	<b>4 486 754</b>

## Note 21 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits locatifs des contrats de location simple	47 938	33 843
Intérêts sur prêts au personnel	55 961	48 598
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	-	69 987
Ristournes sur contrats d'assurance	171 455	237 952
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	40 443	38 544
<b>Total</b>	<b>315 797</b>	<b>428 925</b>

Le montant de la rubrique subvention d'exploitation (Avance TFP) est relatif à l'avance sur crédit de la formation professionnelle pour l'année 2022.

## Note 22 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2022 la somme de 10 146 215 DT, contre 8 742 548 DT au 31 Décembre 2021.

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Avantages à court terme</b>	<b>(9 152 905)</b>	<b>(7 853 540)</b>
Salaires et compléments de salaires	(5 665 198)	(5 508 508)
Bonus et prime de bilan	(2 302 448)	(1 157 353)
Autres charges de personnel	(552 032)	(569 469)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(600 519)	(586 278)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(32 708)	(31 932)
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>(993 310)</b>	<b>(889 008)</b>
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(483 424)	(471 960)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(209 648)	(171 888)
Primes d'assurance-Complément retraite	(152 429)	(233 444)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(147 809)	(11 716)
<b>Total</b>	<b>(10 146 215)</b>	<b>(8 742 548)</b>

L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;
- Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

### Taux applicables à partir du 1er juillet 2009 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales (*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%		0,50%
<b>Total</b>	<b>9,68%</b>	<b>4,62%</b>	<b>14,29%</b>

(\*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20ème [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

**Assiette :**

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

**Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :**

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
<b>Total</b>	<b>7,39%</b>	<b>4,56%</b>	<b>11,96%</b>

**Cotisations au régime de retraite complémentaire :**

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

- L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.
- Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

**Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :**

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

**Note 23 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires et autres rémunérations	(1 373 958)	(786 111)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(346 687)	(259 745)
Autres impôts et taxes	(491 264)	(507 621)
Publicité, publications et relations publiques	(159 039)	(124 072)
Frais postaux et de télécommunication	(218 303)	(194 594)
Services bancaires et assimilés	(204 839)	(375 929)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(123 187)	(244 843)
Cotisations APB	(29 679)	(17 400)
Loyers et charges locatives	(264 139)	(183 851)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(111 026)	(96 729)
Autres charges d'exploitation	(483 376)	(399 353)
<b>Total</b>	<b>(3 805 497)</b>	<b>(3 190 248)</b>

#### Note 24 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(83 302)	(109 139)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(462 325)	(511 405)
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	(71 241)
<b>Total</b>	<b>(545 627)</b>	<b>(691 785)</b>

#### Note 25 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Coût du risque</b>	<b>(8 288 810)</b>	<b>(10 265 340)</b>
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(8 288 810)	(10 265 340)
Pertes sur créances radiées	(7 929 956)	(3 647 148)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	7 188 709	3 245 091
Annulation de produits réservés sur créances radiées	741 247	402 057
<b>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs</b>	<b>(27 416)</b>	<b>4 114</b>
Dotations	(27 945)	-
Reprises	529	4 114
<b>Variation des provisions pour risques et charges</b>	<b>407 465</b>	<b>(511 627)</b>
Dotations	(500 000)	(885 227)
Reprises	907 465	373 600
<b>Total</b>	<b>(7 908 761)</b>	<b>(10 772 852)</b>

#### Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations	(239 506)	(714 873)
Reprises	186 520	360 970
<b>Total</b>	<b>(52 986)</b>	<b>(353 903)</b>

#### Note 27 : Autres gains ordinaires

Au 31/12/2022, les autres gains ordinaires totalisent 657 939 dinars contre 541 593 DT au 31/12/2021. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Profits exceptionnels	657 939	541 593
<b>Total</b>	<b>657 939</b>	<b>541 593</b>

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

## Note 28 : Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2022, les autres pertes ordinaires totalisent 56 624 dinars contre 19 041 DT au 31/12/2021. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Pertes exceptionnelles	(56 624)	(19 041)
<b>Total</b>	<b>(56 624)</b>	<b>(19 041)</b>

## Note 29 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	29.1	(7 705 684)	(4 324 299)
<b>Total</b>		<b>(7 705 684)</b>	<b>(4 324 299)</b>

### 29.1- Charge courante d'impôt sur les bénéfices

Pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>16 163 753</b>	<b>11 333 149</b>
<b>A réintégrer</b>		
Impôt sur les sociétés	7 705 684	4 324 299
Dotations aux provisions pour risques et charges	527 945	404 053
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	226 778	
Dotations aux provisions sur titres	194 098	714 873
Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	8 288 810	10 265 340
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	660 487	370 654
Intérêts de retard sur contrats IJARA	-	3 377
Autres charges non déductibles	990 531	1 350 085
<b>A déduire</b>		
Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(1 134 242)	(373 600)
Reprises sur provisions pour titres	(186 520)	(360 970)
Dividendes & plus-values de rétrocession	(393 580)	(345 563)
Autres déductions	(112 082)	(5 065 215)
<b>Bénéfice fiscal avant provisions</b>	<b>32 931 662</b>	<b>22 620 481</b>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(6 915 422)	(10 265 340)
<b>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</b>	<b>26 016 240</b>	<b>12 355 141</b>
Déduction pour réinvestissements exonérés	(4 000 000)	
<b>Résultat fiscal</b>	<b>22 016 240</b>	<b>12 355 141</b>
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	7 705 684	4 324 300

### Note 30 : Eléments extraordinaires

#### Contribution conjoncturelle exceptionnelle

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majoré de 3 points et l'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal à 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 a instauré pour les années 2020 et 2021 une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat, à la charge des banques et institutions financières prévus par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

#### Note 31 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Encaissements sur créances des contrats de location simple	47 938	384 968
Jetons de présence perçus	30 750	19 800
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	171 454	218 719
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	40 443	38 544
Autres	924 700	376 859
<b>Total</b>	<b>1 215 285</b>	<b>1 038 891</b>

#### Note 32 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts perçus sur placements à long terme	185 261	1 227
Intérêts perçus sur placements à court terme	3 353 802	4 155 072
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	425 243	184 447
<b>Total</b>	<b>3 964 306</b>	<b>4 340 746</b>

#### Note 33 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(12 238 068)	(16 784 432)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(2 515 646)	(2 627 545)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(8 657 166)	(5 679 149)
Contributions payées au F.P.C	(8 391 516)	(7 286 977)
Intérêts payés sur certificats de leasing	(1 120 311)	(3 726 570)
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(151 416)	(122 690)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	224 841	-
<b>Total</b>	<b>(32 849 282)</b>	<b>(36 227 364)</b>

**B & E.F** : Banques et Etablissements financiers **F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

#### Note 34 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés payé	(738 902)	(6 653 327)
Acomptes provisionnels payés	(3 891 869)	-
Retenues à la source opérée par les tiers	20 904	71 029
<b>Total</b>	<b>(4 609 867)</b>	<b>(6 582 298)</b>

#### Note 35 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	295 000	361 000
<b>Total</b>	<b>295 000</b>	<b>361 000</b>

#### Note 36 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	64 783
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	76 824	56 046
<b>Total</b>	<b>76 824</b>	<b>120 829</b>

#### Note 37 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Participation	-	(5 000 000)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(5 000 000)</b>

#### Note 38 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Remboursements sur fonds à capital risque	10 000	2 523 926
Remboursements sur emprunt national	-	20 000
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>2 543 926</b>

#### Note 39 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(51 750)	(102 256)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(331 800)	(190 377)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(34 842)	(42 720)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	23 000	-
<b>Total</b>	<b>(395 392)</b>	<b>(335 353)</b>

#### Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute des immobilisations cédées	398 303	191 986
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(397 112)	(181 494)
Résultat de cession des immobilisations	306 519	131 718
<b>Total</b>	<b>307 710</b>	<b>142 210</b>

#### Note 41 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Détachement de dividendes	(6 500 000)	(2 437 500)
Dividendes non versés	28	11
<b>Total</b>	<b>(6 499 972)</b>	<b>(2 437 489)</b>

#### Note 42 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	40 000 000	40 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	-	117 488 281
Flux net sur crédits bancaires à court terme	25 000 000	-
<b>Total</b>	<b>65 000 000</b>	<b>157 488 281</b>

#### Note 43 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Remboursements sur emprunts obligataires	(54 288 100)	(60 844 100)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(42 537 809)	(29 468 426)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(18 371 088)	-
Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	(21 623 483)
Flux net sur certificats de leasing	(21 000 000)	(20 000 000)
<b>Total</b>	<b>(136 196 998)</b>	<b>(131 936 010)</b>

## Note 44 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en banques	14 615 332	6 742 451
Découverts bancaires	(8 300)	(149 861)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Avoirs en caisse	38 849	29 917
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
<b>Total</b>	<b>14 646 281</b>	<b>6 622 907</b>

## Note 45 : Transactions avec les parties liées

### 45.1- Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2022 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2022. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022						
Avantages à court terme	-	-	748 935	549 716	557 304	316 282	-	-
Salaires mensuels			278 628	-	202 619	-		
Prime de bilan			361 408	457 275	205 356	278 085		
Gratification de fin de service			92 441	92 441				
Avantages en nature			5 768	-	872	-		
Droits aux congés acquis et non co			-	-	17 803	17 803		
Cotisations aux régimes de sécurité			-	-	70 563	-		
Régime d'assurance complément retraite nationale			-	-	21 951			
Régime d'assurance complément retraite			6 184	-	9 403			
Régime d'assurance maladie			4 507	-	8 341			
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite				-	20 395	20 395		
Jetons de présence	85 000	85 000	25 000	25 000			482 500	455 000
<b>Total</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>773 935</b>	<b>574 716</b>	<b>557 304</b>	<b>316 282</b>	<b>482 500</b>	<b>455 000</b>

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Régimes de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base		70 563
Régime national complémentaire		21 951
Régime d'assurance complément retraite		9 403
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		20 395
<b>Total</b>		<b>122 313</b>

#### 45.2- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

<b>A.T. B</b>	Actionnaire détenant 39,64% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
<b>ENNAKL</b>	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>B.N. A</b>	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ATD SICAR</b>	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2021 : 44,09%) (**)
<b>A.F.C</b>	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2021 : 34,29%) (**)
<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)</b>	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la BNA au 31 décembre 2021 : 0,06%) (**)
<b>S.I.C.A.R INVEST</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2021 : 74,77%) (***)
<b>B.N.A CAPITAUX</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2021 : 99,27%) (***)

(\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(\*\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(\*\*\*\*) SICAV obligataire

#### 45.2.1. Nature des relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, certaines transactions ont été conclues par l'ATL avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITALAUX	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2019/1	-	-	-	-	206 087	177 500	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-
Commissions de garantie	144 000	136 800	-	-	-	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(25 127)	(4 274)	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	14 240	(7 586)	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	1 543 459	1 917 638	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(19 779)	(269 278)	-	-	-	-	-
Intérêts intercalaire sur emprunt obligataire	-	(6 312)	-	-	-	-	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(279 756)	(10 722)	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	8 600	10 850	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisation corporelles (hors taxe)	-	-	-	-	-	-	(149 980)
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	(44 113 282)

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

#### 45.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITALAUX	ENNAKL
Échéances, en principal, à moins d'un an sur emprunts bancaires	(2 368 310)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(110 025)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(1 090 920)	(1 972 120)	-	-	-	-	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(1 660 708)	(1 816 868)	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(12 318)	(224 043)	-	-	-	-	-
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	22 000 000	22 000 000	-	-	-	-	-
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(117 844)	(165 782)	-	-	-	-	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(24 688)	(209)	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	(205 925)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	(43 205 885)
Solde net des comptes de trésorerie	7 740 772	1 822 485	-	-	-	79	-

## Note 46 : Engagement hors bilan

### 46.1. Autres engagements donnés

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2022	2021
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	47 757 741	50 949 629
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	11 699 792	14 362 006
<b>Total</b>	<b>59 457 533</b>	<b>65 311 635</b>

### 46.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

### Note 47. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 février 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

### Note 48. Risques encourus, fonds propres et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulant, au 31 décembre 2022, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 2 de la circulaire n°2018-06 du 05 Juin 2018 :

### Fonds propres nets de la société

Rubriques	En Kdt		
	31/12/2022 [1]	31/12/2021 [2]	Variation [1]-[2]
<b>I- FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	-	-	
<b>FONDS PROPRES DE BASE (F)</b>	<b>120 333</b>	<b>110 669</b>	<b>9 664</b>
1) Capital ou dotation	32 500	32 500	0
2) Prime d'émission	25 250	25 250	0
3) Réserves (hors réserves de réévaluations)	37 242	38 267	-1 025
3) Fonds social constitué par affectation du résultat	1 907	1 707	200
4) Report à nouveau créditeur	7 270	1 612	5 658
5) Résultats non distribués de l'exercice	0	11 333	-11 333
6) Résultats arrêtés à des dates intermédiaires	16 164	0	16 164
<b>ELEMENTS A DEDUIRE (G)</b>	<b>11 324</b>	<b>10 010</b>	<b>1 315</b>
1) Part non libérée du capital ou de la dotation non versée	0	0	0
2) Actions propres détenues directement u indirectement à travers des entités contrôlées totalement, évaluées à leur valeur comptable	0	0	0

3) Non-valeurs nettes d'amortissements	1 499	1 810	-310
4) Résultats déficitaires en instance d'approbation	0	0	0
5) Report à nouveau débiteur	0	0	0
6) Les participations et les créances assimilables à des fonds propres détenues dans d'autres établissements de crédit	1 700	1 700	0
7/Montants de dépassement sur les normes légales de participation visées par l'article 75 de la loi n° 2016-48	0	0	0
7) Dividendes à prélever sur les résultats distribuables 2021 (prorata temporis)*	8 125	6 500	1 625
<b>FONDS PROPRES NETS DE BASE (FPNB)</b>	<b>109 008</b>	<b>100 659</b>	<b>8 349</b>
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>			
-			
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE PREMIER NIVEAU (H)</b>	<b>7 461</b>	<b>7 278</b>	<b>183</b>
1) Réserves de réévaluations	0	0	0
2) Subventions non remboursables	0	0	0
3) Provisions collectives au sens de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 dans la limite de 1,25% des risques de crédit pondérés visés au premier alinéa de l'article 11 de la présente circulaire	7 461	7 278	183
4) Plus - values latentes sur les titres de placements avec une décote de 55% sur la différence positive calculée, titre par titre, entre le prix de marché et le coût d'acquisition de ces titres	0	0	0
5) Fonds provenant de l'émission de titres, notamment à durée indéterminée, ainsi que ceux provenant d'emprunts répondants aux conditions fixées au point 5 de a) de l'article 4 de la présente circulaire	0	0	0
<b>Eléments à déduire (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1) Montant des créances subordonnées visées au point 5 de a) de l'article 4 de la présente circulaire détenues sur les établissements assujettis installés en Tunisie et les établissements assimilés installés à l'étranger.	0	0	0
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE DEUXIEME NIVEAU (J)</b>	<b>8 000</b>	<b>12 000</b>	<b>-4 000</b>
1) Fonds provenant de l'émission des titres ou d'emprunts subordonnés répondants aux conditions fixées au point b) de l'article 4 de la présente circulaire*	8 000	12 000	-4 000
<b>Eléments à déduire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1) Montant des créances subordonnées visées au point b) de l'article 4 e la présente circulaire détenues sur les établissements assujettis installés en Tunisie et les établissements assimilés installés à l'étranger	0	0	0
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (FPC)</b>	<b>15 461</b>	<b>19 278</b>	<b>-3 817</b>
<b>FONDS PROPRES NETS (FPN)</b>	<b>124 469</b>	<b>119 937</b>	<b>4 532</b>

## Risque de crédit

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)- (3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
Les valeurs en caisse et valeurs assimilés	39			39	0%	0
Les créances sur la Banque Centrale de Tunisie	0			0	0%	0
Les concours directs à l'Etat Tunisien	4 533			4 533	0%	0
<b>A- RISQUES SUR LA CLENTELE</b>	<b>648 160</b>	<b>0</b>	<b>56 781</b>	<b>591 379</b>		<b>579 280</b>
<b>I- ENGAGEMENTS DU BILAN</b>	<b>614 435</b>	<b>0</b>	<b>56 781</b>	<b>557 654</b>		<b>545 554</b>
<b>1. Crédits à la clientèle</b>	<b>586 519</b>	<b>0</b>	<b>48 532</b>	<b>537 987</b>		<b>525 888</b>
1.1/ Crédits à l'habitat					50%	0
1.2/ Opérations de leasing	522 472	0	0	522 472		510 372
* Leasing immobilier	24 199	0	0	24 199	50%	12 100
* Leasing mobilier	498 272	0	0	498 272	100%	498 272
1.3/ Crédits impayés, y compris les impayés sur les crédits à l'habitat et leasing immobilier	64 048	0	48 532	15 516	100%	15 516
1.4/ Prêts participatifs et comptes courants associés				0	100%	0
1.5/ Crédits sur les administrations régionales ou locales				0	20%	0
1.6/ Autres crédits				0	100%	0
<b>2. Portefeuille titres</b>	<b>27 915</b>	<b>0</b>	<b>8 249</b>	<b>19 666</b>		<b>19 666</b>
2.1/ Portefeuille titre commercial				0	100%	0
2.2/ Portefeuille titres d'investissement	27 915		8 249	19 666	100%	19 666
<b>II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN</b>	<b>33 726</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 726</b>		<b>33 726</b>
<b>1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
1.1/ Aval ou ligne de substitution de billets de trésorerie				0	50%	0
1.2/ Obligations cautionnées				0	100%	0
1.3/ Cautions de marchés publics	0	0	0	0		0
Cautions de marchés publics				0	50%	0
Cautions de marchés publics				0	100%	0
1.4/ Cautions douanières				0	50%	0
1.5/ Garanties de remboursement de crédits accordés par des établissements à la clientèle				0	100%	0
1.6/ Autres garanties par signature				0	100%	0
<b>2. Crédits documentaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
2.1/ Acceptations de payer liées au financement du commerce extérieur				0	100%	0
2.2/ Ouverture de crédits documentaires irrévocables				0	100%	0
2.3/ Ouverture de crédits documentaires confirmés sans que les marchandises objet desdits crédits servent de garantie				0	50%	0
2.4/ Ouverture de crédits documentaires confirmés lorsque les marchandises objet desdits crédits servent de garantie				0	20%	0

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agiors réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)- (3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
<b>3. Engagements de financement donnés</b>	33 726	0	0	33 726		33 726
3.1/ Crédits à l'habitat notifiés non utilisés				0	50%	0
3.2/ Autres crédits à la clientèle notifiés non utilisés	33 726	0	0	33 726		33 726
Lignes de crédits confirmés				0	100%	0
Autres engagements de financement en faveur de la clientèle	33 726			33 726	100%	33 726
<b>4. Participations non libérées</b>				0	100%	0
<b>B- RISQUES SUR LES ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS INSTALLÉS EN TUNISIE</b>	58 423	0	0	58 423		11 685
<b>I- ENGAGEMENTS DU BILAN</b>	58 423	0	0	58 423		11 685
1. Créances sur les établissements assujettis	58 423			58 423	20%	11 685
2. Obligations autres que les obligations subordonnées sur les établissements assujettis				0	20%	0
<b>II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN</b>	0	0	0	0		0
1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur des établissements assujettis				0	20%	0
2. Engagement de financement donnés				0	20%	0
3. Contre garanties reçues des établissements assujettis				0	20%	0
<b>C- RISQUES SUR LES BANQUES ET LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS ASSIMILES ASSUJETTIS INSTALLÉS A L'ETRANGER</b>	0					
<b>I- ENGAGEMENTS DU BILAN</b>	0	0	0	0		0
1. Créances sur les banques et établissements financiers assimilés	0	0	0	0		0
1.1/ Créances sur les banques et établissements dont la durée résiduelle est supérieure à une année				0	100%	0
1.2/ Créances sur les banques et établissements dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à une année				0	20%	0
2. Portefeuille titres	0	0	0	0		0
2.1/ Obligations dont la durée résiduelle est supérieure à une année autres que les obligations subordonnées émises par les banques ou les établissements financiers assimilés				0	100%	0
2.2/ Obligations dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à une année autres que les obligations subordonnées émises par les banques ou les établissements financiers assimilés				0	20%	0
<b>II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN</b>	0	0	0	0		0
1. Engagements par signature en faveur des banques et établissements financiers assimilés venant à échéance au cours des 12 prochains mois				0	20%	0
2. Crédits documentaires	0	0	0	0		0
2.1/ Acceptation à payer				0	20%	0

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)-(3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
2.2/ Confirmation des crédits documentaires				0	20%	0
3. Contre garanties reçues des banques ou des établissements financiers assimilés				0	20%	0
4. Autres engagements par signature en faveur des banques et établissements financiers assimilés				0	100%	0
<b>D- AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN ET DE L'HORS BILAN</b>	<b>6 551</b>	<b>0</b>	<b>350</b>	<b>6 202</b>		<b>5 892</b>
1. Prêts syndiqués accordés à des gouvernements étrangers				0	20%	0
2. Crédits aux personnels	756		4	752	100%	752
3. Crédits habitats aux personnels	618			618	50%	309
4. Immobilisations nettes d'amortissements	4 059			4 059	100%	4 059
5. Autres postes d'actifs	1 118		345	772	100%	772
6. Crédits habitat aux personnels notifiés non utilisés				0	50%	0
<b>Total</b>	<b>713 135</b>	<b>0</b>	<b>57 131</b>	<b>656 004</b>		<b>596 857</b>

Total risques encourus (opérationnel)	72 434
---------------------------------------	--------

Total risques encourues	669 291
-------------------------	---------

#### Risque opérationnel

Rubriques	
PNB année N (2022)	46 072
PNB année N (2021)	39 639
PNB année N (2020)	30 182
<b>Moyenne des produits nets bancaires strictement positifs</b>	<b>38 631</b>
Exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel $b=a*15\%$	5 795
<b>Total risques encourus (opérationnel) <math>E2 =b*12,5</math></b>	<b>72 434</b>

#### Détermination du ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets de base

Le ratio de couverture des risques tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets de base et le total des risques encourus, s'élève au 31 Décembre 2022, à 16,29 % se situant ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque centrale de Tunisie, à savoir 7%, contre 15,69% au 31-12-2021.

<b>RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES</b>	<b>16,29%</b>
<b>FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>109 008</b>
<b>TOTAL RISQUES ENCOURUS</b>	<b>669 291</b>

#### **Détermination du ratio de couverture des risques**

Le ratio de couverture des risques résultant du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 Décembre 2022, à 18,60 % se situant, ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 10%, contre 18,69 % au 31/12/2021.

<b>RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES</b>	<b>18,60%</b>
<b>FONDS PROPRES NETS</b>	<b>124 469</b>
<b>TOTAL RISQUES ENCOURUS</b>	<b>669 291</b>

#### 4.3.1.6. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes

✓ Rapport général :



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG  
Les jardins du Lac - Lac II  
Tel : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 320  
Email : [mzammouri@kpmg.com](mailto:mzammouri@kpmg.com)



02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A - ElManar II  
- 1013 Tunis  
Tél. +216 71 880 933  
Fax. +216 71 872 115  
Email : [cabinetcmc@dfk.tn](mailto:cabinetcmc@dfk.tn)

---

**ARAB TUNISIAN LEASE**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022**

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease,

#### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

##### **1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan 623 743 Mille Dinars et des capitaux propres positifs de 120 333 Mille Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 16 164 Mille Dinars.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 février 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tunisian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Question clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing**

- **Risques identifiés**

En tant qu'établissement financier, la Société est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2022, les créances sur la clientèle s'élèvent à 531 234 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 55 117 KDT et les produits réservés ont atteint 4 610 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

#### ▪ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble

autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 Mars 2023

**Les commissaires aux comptes**

**FMBZ KPMG**  
**Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**



**Cabinet CMC**  
**Mr Chérif BEN ZINA**



✓ **Rapport spécial :**



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG  
Les jardins du Lac - Lac II  
Tel : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 320  
Email : [mzammouri@kpmg.com](mailto:mzammouri@kpmg.com)



02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A - ElManar II  
- 1013 Tunis  
Tél. +216 71 880 933  
Fax. +216 71 872 115  
Email : [cabinetcmc@dfk.tn](mailto:cabinetcmc@dfk.tn)

**ARAB TUNISIAN LEASE**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2022**

**Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions conclues en 2022**

Aucune convention n'a été portée à notre connaissance par la direction générale.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'AFD pour un montant qui varie entre 12 et 15 Millions d'EURO avec une maturité de 5 ans dont une année de grâce et au taux EURIBOR le jour de décaissement augmenté de 4%.

Au 31/12/2022, la charge d'intérêt s'élève à 1 555 Kdt.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de SANAD pour un montant de 10 Millions d'EURO avec une maturité de 5 ans dont une année de grâce et aux taux EURIBOR le jour de décaissement augmenté de 3,35%.

Au 31/12/2022, la charge d'intérêt s'élève à 1 012 Kdt.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de KFW pour un montant de 12 Millions d'EURO avec une maturité de 10 ans dont quatre années de grâce et aux taux fixe de 4,75%. La commission d'engagement s'élève à 0,25%.

Au 31/12/2022, la charge d'intérêt s'élève à 1 838 Kdt.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'ATB, qui détient 39,64%, pour un montant de 8 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds.

Au 31/12/2022, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au cours de l'exercice 2022, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 15 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 19 KDT HTVA.

Au 31/12/2022, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au cours de l'exercice 2022, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 7 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 9 KDT HTVA.

Au 31/12/2022, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au cours de l'exercice 2022, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- Au 12/11/2020, la BNA a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant de 11 400 KDT sur 10 ans. L'exercice 2022, a supporté une charge de 137 Kdt.

- Au 10/03/2021, l'ATB a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant de 16 000 KDT sur 11 ans. L'exercice 2022, a supporté une charge de 144 Kdt.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2022, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 1 543 KDT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2022, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 1 917 KDT.
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. En 2022, la charge de la période s'élève à 9 KDT.
- La collaboration commerciale avec la BNA, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, ses agents perçoivent une commission. En 2022, la charge de la période s'élève à 11 KDT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 KDT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
  - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 KDT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
    - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
    - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
  - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 KDT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission

annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
  - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 KDT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
  - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- En 2021, l'ATL a contracté avec ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 1 000 Kdt, en contrepartie l'ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur la partie libre disponible du fonds et non affectée en projets. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission de performance qui vise à rémunérer l'ATD SICAR lorsque le rendement, en plus-value, de la cession des titres dépassera 5% annuel, et qui déterminable à partir de la date d'affectation dans les projets. La performance constatée sur la cession des titres au-delà de 5% constitue la commission qui revient à l'ATD SICAR.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2022, à 25 KDT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
  - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2 000 KDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 KDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :

- 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
- 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
- 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2022, à 4 KDT hors TVA.

- Le montage de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10 KDT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5 KDT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2022, des emprunts obligataires 2022/1 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2022/1	8 KDT	8 KDT

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2022, de l'emprunt obligataire 2022/1 ont rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2022/1	170 KDT	170 KDT

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 KDT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2021, une charge d'égal montant.
- La convention de crédit à moyen terme de 6 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,3 points de pourcentage.

Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2022, la somme de 21 KDT.

- La convention de crédit à moyen terme de 15 000 KDT contractée par la société auprès de la BNA, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2022, la somme de 11 KDT.
- La convention de crédit à moyen terme de 10 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,2 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 25 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2022, la somme de 258 KDT.

### **III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Zouhair TAMBOURA (Nouveau directeur Général) a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

Outre le directeur général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires conformément à la décision du conseil d'administration du 29 juin 2020. Il bénéficiera aussi d'une quote-part de la prime de fin d'année de son départ calculée sur la base de la moyenne du bonus des trois dernières années. Il bénéficiera aussi de la cession de la voiture de service à sa valeur comptable nette le jour de son départ.

- La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 Août 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par

le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à douze mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général et le directeur général adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

Pour le directeur général, les indemnités qui en découlent sont réglés directement par la compagnie d'assurance. En 2021, le directeur général a dépassé l'âge de retraite.

- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en KDT):

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	85 000	85 000	773 935	574 716	557 304	316 282	482 500	455 000
Avantages postérieurs à l'emploi*								

\* inclus dans les avantages à court terme

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15 Mars 2023

Les commissaires aux comptes

**FMBZ KPMG**  
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



**Cabinet CMC**  
Mr Chérif BEN ZINA



#### **4.3.1.7. Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022**

##### **– Note complémentaire relative à l’opinion des commissaires aux comptes sur l’adéquation des provisions collectives :**

Pour les provisions collectives constatées au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons procédé à :

- L’appréciation de l’implication des organes constituant le gouvernement d’entreprise, à un niveau approprié, dans le processus d’estimation des provisions collectives ;
- L’appréciation de l’adéquation de la méthode de calcul, y compris l’intégrité des données utilisées dans l’estimation et l’essai et la vérification des résultats ;
- La conformité de la méthode aux règles édictées par les dispositions de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, n°2022-02 du 04 Mars 2022 et n°2023-02 du 24 février 2023

##### **Conclusion**

Sur la base de notre examen, nous n’avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser, qu’au regard des critères appropriés susvisés, les provisions collectives déterminées au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2022 ne sont pas adéquates, dans tous leurs aspects significatifs, à la nature des risques latents liés aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier de l’Arab Tunisian Lease « ATL ».

##### **– Note complémentaire relative à la rémunération des comités émanant du conseil d’administration :**

L’ATL est gouvernée par un conseil d’administration.

Quatre comités sont une émanation du conseil d’administration et travaillent sous son autorité exclusive. Ils conduisent leurs travaux dans leurs domaines de compétence spécifique et soumettent au conseil, des avis, des propositions et/ou des recommandations selon les besoins. Il s’agit de :

- Comité permanent d’audit interne
- Comité des risques
- Comité de nomination et de rémunération
- Comité de développement et de financement stratégique

La rémunération des administrateurs se fait exclusivement par des jetons de présence pour un montant total brut de 325 MD en 2022.

##### **– Note complémentaire relative à la fonction du Directeur Général exerçant au sein de la société et ayant dépassé l’âge de la retraite :**

Au sens de la société, aucune conséquence réglementaire ou juridique concernant cette information. Ceci ne pose aucun problème de point de vue règlementaire ou juridique.

##### **– Note complémentaire à la note 8.1 « portefeuille investissement » relative aux participations dans des sociétés autre que financières et ayant dépassés le seuil de 20% selon l’article 75 de la loi 2016-48 :**

Le sort de la participation SARI dépendra des décisions de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui examinera les possibilités d’augmentation du capital notamment par la conversion des créances de la banque mère ce qui va régulariser le seuil de la participation de l’ATL.

ATL LLD, filiale créée à la fin de 2019 avec un agrément de société de location de voitures, spécialisée dans l'activité de Location Longue Durée (LLD). Il s'agit d'une activité équivalente au leasing opérationnel qui constitue une activité connexe au leasing financier, en attendant le changement du cadre légal. En effet les opérateurs du secteur de leasing ont déjà adressé aux autorités compétentes depuis 2019 un projet d'amendement de la loi 94-89 accompagné d'une étude approfondie réalisée par un cabinet spécialisé.

→ **Détail des participations ATD SICAR**

Participations	Montant	% capital	Provision au 31/12/2022
PALMA	750 000	3,02%	750 000
CANADO	210 000	2,43%	210 000
CIMENT DE BIZERTE	1 000 006	2,27%	834 613
SHPP	900 000	2,36%	0
SHPP	262 500	0,69%	0
CAP SAISONS	452 000	23,54%	452 000
TUNISIE HOTELIERE	750 000	22,060%	750 000
SGAA	180 000	19,35%	180 000
AXELARIS	490 000	17,75%	490 000
SGAA	60 000	6,45%	60 000
STHH	492 842	5,31%	492 842
SIMETAL	605 000	11,75%	605 000
FOOD QUALITY	151 780	20,76%	151 780
NETKYM	800 000	2.76 %	0
<b>Total*</b>	<b>7 104 128</b>		

*\*Le montant total figurant aux EF est de 7 304 128DT dont 200 000DT non affecté : le montant du FG7 ATD SICAR est de 1 000 000DT dont 800 000DT affecté à NETKYM et 200 000DT non affecté*

*Au 31/12/2022, le fond « ATD SICAR 2020 » n'a pas encore réalisé des souscriptions en participations*

→ **Détail des participations SICAR INVEST**

Participations	Montant	% capital	Provision au 31/12/2022
BRIQUETERIE MILADI ZOUHAIR BMZ	500 000	3,29%	0
LABORATOIRE TUNISIE PHARMA	350 000	8,78%	0
<b>Total</b>	<b>850 000</b>		

→ **Détail des participations SOFIA SICAR**

Au 31/12/2022, le fond « SOFIA SICAR » n'a pas encore réalisé des souscriptions en participations. Le montant du fond s'élève à 1 000 000 dinars.

– **Note complémentaire à la note 10 « immobilisations corporelles »**

Les immobilisations exploitées dans le cadre de contrats de leasing sont totalement réglées et devenues propriété de l'ATL.

– **Note complémentaire à la note 11 « Autres actifs »**

La rubrique « instrument de couverture » est le montant de la perte de change couverte par Tunis Re à la date du 31/12/2022. Tunis RE couvre le montant en principal et en intérêts des emprunts extérieurs contractés par ATL et avec un taux contractuel.

– **Note complémentaire à la note 16 « Autres passifs »**

Le solde de la rubrique provisions pour risque et charge couvre le risque fiscal et social.

– **Note complémentaire à la note 17 « capitaux propres »**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Capital social		32 500 000	32 500 000
Prime d'émission		25 250 000	25 250 000
Réserve légale	(A)	3 887 820	3 152 565
Réserve pour réinvestissements exonérés		27 353 745	29 113 938
Réserve extraordinaires		6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social	(B)	1 907 474	1 707 474
Résultats reportés*		7 269 841	1 611 754
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		104 168 880	99 335 731
Résultat de l'exercice (1)		16 163 753	11 333 149
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(D)</b>	<b>120 332 633</b>	<b>110 668 880</b>
Nombre d'actions (2)		32 500 000	32 500 000
<b>Résultat par action (1) / (2)</b>	<b>(C)</b>	<b>0,497</b>	<b>0,349</b>

(\*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014. Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extraordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2020</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>2 665 762</b>	<b>25 234 069</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 507 474</b>	<b>3 149 484</b>	<b>5 466 442</b>	<b>101 773 231</b>
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	486 803	3 879 869	-	200 000	899 770	(5 466 442)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(2 437 500)	-	(2 437 500)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	-	-	-	-	-	-	-	11 333 149	11 333 149
<b>Soldes au 31/12/2021</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>3 152 565</b>	<b>29 113 938</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 707 474</b>	<b>1 611 754</b>	<b>11 333 149</b>	<b>110 668 880</b>
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	735 255	(1 760 193)	-	200 000	12 158 087	(11 333 149)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(6 500 000)	-	(6 500 000)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	-	-	-	-	-	-	-	16 163 753	16 163 753
<b>Soldes au 31/12/2022</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>3 887 820</b>	<b>27 353 745</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 907 474</b>	<b>7 269 841</b>	<b>16 163 753</b>	<b>120 332 633</b>

(\*) Réinvestissements exonérés

– **Note complémentaire à l'état de résultat**

Le Produit Net du Leasing a augmenté de 16% de 2021 à 2022 en passant de 39.6 MDT à 46.1 MDT à la suite d'une progression sensible des produits de leasing de 4% par l'effet croisé de l'augmentation de l'encours de 6% et de l'augmentation du taux moyen de sortie de 48 points de base ainsi que la diminution des charges financières de 9%.

– **Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers**

Aucun évènement postérieur n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

**4.3.1.8. Notes rectificatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022**

– **Note rectificative de la note 4 « Faits marquants de la période »**

L'exercice clos le 31 décembre 2022, a été marqué par les faits suivants :

- Une augmentation des « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing » de 3 000 834 dinars (4%) provenant de l'augmentation des mises en force de 23% et le taux de marge de 51 pts de base ;
- Une diminution des charges financières de 3 661 117 dinars (9%). En effet, pour l'exercice 2022, l'ATL a pu maîtriser son coût de ressource qui affiche une légère augmentation de 6 pts de base et de financer l'accroissement de l'activité par les tombées des certificats de dépôts non renouvelés qui affichent une diminution de 44 000 0000 (50%) et l'augmentation des effets à payer aux fournisseurs de 21 363 186 dinars (35%). Ceci a permis à l'ATL d'augmenter sa marge nette de 44 pts de base ;
- Une diminution des « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » pour 2 864 091 dinars (-27%) à la suite des efforts de recouvrement, avec un taux de couverture des créances classées de **85.40%** ;
- Une augmentation des charges au personnel due aux nouveaux recrutés, aux augmentations conventionnelles et des provisions s'y rattachant aux différents bonus.
- Courant 2022, l'ATL a clôturé un emprunt obligataire de 40 000 000 dinars.

– Note rectificative de la note 7.2 « Analyse et classification des créances sur la clientèle »

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	458 908 383	57 290 613	1 515 668	1 622 706	29 090 199	548 427 570	26 538 029
Impayés	2 299 444	9 373 026	778 183	458 186	23 249 958	36 158 797	1 749 699
Créances- assurance matériel en leasing	79 368	25 390	-	-	1 050	105 808	-
Créances- factures à établir	99 570	4 954	-	-	267 211	371 735	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 478 849)	(342 851)	(7 796)	(11 813)	(146 909)	(2 988 218)	-
Contrats en instance de mise en force	8 831 004	52 138	-	-	-	8 883 142	-
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>467 740 796</b>	<b>66 403 271</b>	<b>2 286 055</b>	<b>2 069 080</b>	<b>52 461 510</b>	<b>590 960 712</b>	<b>28 287 728</b>
Avances reçues (*)	(4 397 784)	-	-	-	(43 556)	(4 441 340)	(214 913)
<b>ENCOURS GLOBAL (**)</b>	<b>463 343 012</b>	<b>66 403 271</b>	<b>2 286 055</b>	<b>2 069 080</b>	<b>52 417 954</b>	<b>586 519 372</b>	<b>28 072 815</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN	33 304 527	365 325	-	-	55 911	33 725 764	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>496 647 539</b>	<b>66 768 596</b>	<b>2 286 055</b>	<b>2 069 080</b>	<b>52 473 866</b>	<b>620 245 136</b>	<b>28 072 815</b>
Produits réservés	-	-	(125 561)	(45 588)	(4 438 547)	(4 609 695)	(223 060)
Provisions à base individuelle	-	-	(142 791)	(906 188)	(42 348 055)	(43 397 034)	(2 099 952)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(525 220)	(525 220)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	-	-	<b>(268 352)</b>	<b>(951 776)</b>	<b>(47 311 822)</b>	<b>(48 531 949)</b>	<b>(2 323 012)</b>
Provisions à base collective	(11 194 898)	-	-	-	-	(11 194 898)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(11 194 898)</b>	-	-	-	-	<b>(11 194 898)</b>	-
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>485 451 640</b>	<b>66 768 596</b>	<b>2 017 704</b>	<b>1 118 305</b>	<b>5 162 044</b>	<b>560 518 289</b>	<b>25 749 803</b>
<b>Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,39%</b>	<b>0,35%</b>	<b>8,94%</b>		
				<b>9,68%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,37%</b>	<b>0,33%</b>	<b>8,46%</b>		
				<b>9,16%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>			<b>11,74%</b>	<b>45,98%</b>	<b>90,16%</b>		
				<b>85,40%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(\*\*) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

(\*\*\*) inclus 1 923 526 dinars d'agios réservés constitués conformément à la méthode énoncée par le conseil national de la comptabilité

– Note rectificative de la note 11-1 « Frais d'émission des emprunts »

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2022 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Début de l'exercice	Résorptions		VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice		Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2014/3	442 791	-	442 791	441 569	1 222	442 791	-
FE des obligations ATL 2015/1	433 378	-	433 378	425 383	7 995	433 378	-
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	422 395	15 218	437 613	<b>2 052</b>
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	304 451	15 326	319 777	<b>5 024</b>
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	480 572	39 460	520 032	<b>24 143</b>
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	180 056	25 611	205 667	<b>23 701</b>
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	164 960	21 872	186 834	<b>18 089</b>
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	239 455	31 537	270 992	<b>20 002</b>
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	140 594	44 772	185 368	<b>43 726</b>
FE de l'emprunt SANAD 2	144 138	-	144 138	131 098	13 040	144 138	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	299 943	86 997	386 940	<b>61 904</b>
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	15 013	6 143	21 156	<b>6 062</b>
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	151 393	24 608	176 001	<b>25 737</b>
FE du CMT BNA	15 000	-	15 000	14 414	586	15 000	-
FE du CMT ATB	25 000	-	25 000	24 269	731	25 000	-
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	13 362	1 423	14 785	<b>215</b>
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	138 367	81 146	219 513	<b>274 290</b>
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	57 190	22 875	80 065	<b>95 111</b>
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	172 382	112 060	284 442	<b>158 860</b>
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	-	93 524	93 524	<b>289 715</b>
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	-	383 587	383 587	-	19 310	19 310	<b>364 277</b>
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	22 676	18 455	41 131	<b>52 249</b>
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	15 822	10 153	25 975	<b>34 339</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>5 665 341</b>	<b>383 587</b>	<b>6 048 928</b>	<b>3 855 364</b>	<b>694 064</b>	<b>4 549 432</b>	<b>1 499 496</b>

### 4.3.2. Engagements financiers au 31/12/2022

(en Dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	59 457 533	Banques				
* Autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)						
c) Effets escomptés et non échus	0	Banques				
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature	33 725 764	Clients				
<b>Total</b>	<b>93 183 297</b>					
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	59 457 533	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	3 801 951	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	121 296 189	Clients				
<b>Total</b>	<b>184 555 673</b>					
<b>3- Engagements réciproques</b>						
* Emprunts obtenus non encore encaissés	115 000 000	Banques				
* Crédit consenti non encore versé	8 883 142	Clients				
* Opération de portage	151 800	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>Total</b>	<b>124 034 942</b>					

### 4.3.3. Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2022

- Emprunts obligataires au 31/12/2022 :

Emprunt	Encours au 31/12/2022 (en DT)	Taux d'intérêt (annuel constant, in fine)	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance
EO ATL 2015-2-3	5 190 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/02/2019	25/02/2023
EO ATL 2016-1-2	4 140 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	27/06/2019	27/06/2023
EO ATL 2017-1-3	13 818 400	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/03/2020	15/03/2024
EO ATL Subordonné 2017	8 000 000	7,90%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	16/10/2021	16/10/2025
EO ATL 2017-2-1	630 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023
EO ATL 2017-2-2	1 150 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023
EO ATL 2017-2-3	5 340 000	7,95%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	02/03/2021	02/03/2025
EO ATL 2018-1-1	1 156 200	8,30%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023
EO ATL 2018-1-2	3 075 700	TMM+2,20%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023
EO ATL 2018-1-3	2 550 600	8,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	17/07/2021	17/07/2025
EO ATL 2019-1	8 000 000	11,60%	annuel constant, 5 ans	06/12/2020	06/12/2024
EO ATL 2020-1	24 000 000	10,30%	annuel constant, 5 ans	16/10/2021	16/10/2025
EO ATL 2021-1-1	21 000 000	9,60%	annuel constant, 5 ans	13/01/2023	13/01/2027
EO ATL 2021-1-2	19 000 000	9,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/01/2025	13/01/2029
EO ATL 2022-1-1	18 660 000	10,00%	annuel constant, 5 ans	13/09/2023	13/09/2027
EO ATL 2022-1-2	21 340 000	10,30%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/09/2025	13/09/2029
<b>Total</b>	<b>157 050 900</b>				

- Emprunts bancaires au 31/12/2022 :

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2022 (En DT)
ATB 2018	TMM +2,2%	semestriel, amortissement constant, 5 ans	02/01/2019	30/06/2023	2 368 310
ATTIJARI 2020	TMM+2,25%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	28/03/2021	28/12/2025	1 200 000
ATTIJARI 2021	TMM+2,25%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	28/03/2022	28/12/2025	6 000 000
BIAT 2020	TMM+3%	trimestriel, amortissement constant, 7 ans	19/03/2021	19/12/2027	9 523 809
STB 2020	TMM+3%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	28/02/2021	30/11/2025	3 000 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	01/10/2022	30/09/2023	25 000 000
<b>Total</b>					<b>47 092 119</b>

- **Emprunts extérieurs au 31/12/2022 :**

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2022 (En DT)
BIRD 3	TMM+1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	03/12/2015	15/07/2027	2 225 550
BIRD 4	TMM+1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	20/06/2016	15/01/2028	1 218 561
BIRD 5	TMM+1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2018	15/07/2029	2 333 333
BIRD 6	TMM+1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2019	15/07/2030	2 933 333
SANAD	3,50%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 1 an de grâce	05/01/2022	05/01/2026	25 746 001
BERD 1	TMM+2,5%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 18 mois de grâce	17/05/2019	17/05/2024	13 044 029
BERD 2	TMM+2,5%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 18 mois de grâce	04/12/2019	04/12/2024	7 210 857
BERD 3	3,00%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 18 mois de grâce	30/03/2021	16/02/2026	12 716 667
GGF 1	3,45%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 18 mois de grâce	15/06/2017	15/06/2024	6 319 490
GGF 2	3,52%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 18 mois de grâce	17/02/2021	16/03/2026	16 551 000
KFW	4,75%	semestriel, amortissement constant, 10 ans	15/05/2021	15/11/2023	38 705 783
BAD	4,70%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023	341 182
BEI 1	0,29%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	02/08/2017	02/02/2024	3 660 000
BEI 2	0,26%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	16/12/2017	16/06/2024	8 834 932
PROPARCO	3,60%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 1 an de grâce	04/03/2021	15/02/2026	38 613 167
				<b>Total</b>	<b>180 453 884</b>

#### 4.3.4. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

(en Dinars)

Produits	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Charges	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Soldes	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Revenus de Leasing	70 660 613	68 441 397	63 642 516	Charges financières nettes	(35 982 373)	(39 643 490)	(37 783 076)				
Intérêts de retard	3 323 351	3 487 821	4 055 381								
Variation des produits réservés	1 373 270	427 183	(3 114 291)								
Autres produits sur opérations de leasing	2 513 724	2 439 709	2 331 735								
Autres produits d'exploitation	315 797	428 925	704 539								
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>78 186 756</b>	<b>75 225 035</b>	<b>67 619 880</b>	<b>Total des charges nettes financières</b>	<b>(35 982 373)</b>	<b>(39 643 490)</b>	<b>(37 783 076)</b>	<b>Marge commerciale</b>	<b>42 204 383</b>	<b>35 581 545</b>	<b>29 836 804</b>
Marges commerciale (PNB)	42 204 383	35 581 545	29 836 804	Charges de personnel	(10 146 215)	(8 742 548)	(7 697 103)				
Produits des placements	4 183 312	4 486 754	1 050 569	Autres charges d'exploitation	(3 805 497)	(3 190 248)	(2 980 345)				
<b>Sous Total</b>	<b>46 387 695</b>	<b>40 068 299</b>	<b>30 887 373</b>	<b>Sous Total</b>	<b>(13 951 712)</b>	<b>(11 932 796)</b>	<b>(10 677 448)</b>	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>32 435 983</b>	<b>28 135 503</b>	<b>20 209 925</b>
Excédent Brut d'Exploitation	32 435 983	28 135 503	20 209 925	Dotations aux amortissements	(545 627)	(691 785)	(758 910)				
Reprise sur provisions sur créances	0	0	6 476 355	Dotations aux provisions sur créances	(8 288 810)	(10 265 340)	(13 858 412)				
Reprise sur provisions sur titres	186 520	360 970	140 344	Dotations aux provisions sur titres	(239 506)	(714 873)	(1 440 956)				
Reprise sur provisions sur risques divers	907 994	377 714	0	Dotations aux provisions sur risques divers	(527 945)	(885 227)	(1 112 288)				
Reprise de provisions suite à la radiation de créances	(7 188 709)	(3 245 091)	1 776 001	Pertes sur créances radiées	7 929 956	3 647 148	(1 997 725)				
Annulation de produits réservés sur créances radiées	(741 247)	(402 057)	221 724	Autres pertes ordinaires	(56 624)	(19 041)	(111 948)				
Autres produits ordinaires	657 939	541 593	1 064 872	Impôt sur les sociétés	(7 705 684)	(4 324 299)	(4 395 613)				
<b>Sous total</b>	<b>26 258 480</b>	<b>25 768 632</b>	<b>29 889 221</b>	<b>Sous Total</b>	<b>(9 434 240)</b>	<b>(13 253 417)</b>	<b>(23 675 852)</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>16 824 240</b>	<b>12 515 214</b>	<b>6 213 368</b>
Résultat des activités ordinaires après impôt	16 824 240	12 515 214	6 213 368	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	(660 487)	(1 182 064)	(746 926)				
Effet positif de modification comptable				Effet négatif de modification							
<b>Total</b>	<b>16 824 240</b>	<b>12 515 215</b>	<b>6 213 369</b>	<b>Total</b>	<b>(660 487)</b>	<b>(1 182 064)</b>	<b>(746 926)</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>16 163 753</b>	<b>11 333 149</b>	<b>5 466 442</b>

### 4.3.5. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2022

(en Dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves spéciales	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>25 884 443</b>	<b>1 507 474</b>	<b>6 000 000</b>	<b>998 332</b>	<b>1 666 540</b>	<b>96 306 789</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(650 374)			650 374		0
Affectations décidées par l'AGO du 01/07/2020			165 762				1 500 778	(1 666 540)	0
Résultat net de l'exercice 2020								5 466 442	5 466 442
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>2 665 762</b>	<b>25 234 069</b>	<b>1 507 474</b>	<b>6 000 000</b>	<b>3 149 484</b>	<b>5 466 442</b>	<b>101 773 231</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 120 131)			1 120 131		0
Affectations décidées par l'AGO du 08/04/2021			486 803	5 000 000	200 000		(2 657 861)	(3 028 942)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 08/04/2021								(2 437 500)	(2 437 500)
Résultat net de l'exercice 2021								11 333 149	11 333 149
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>3 152 565</b>	<b>29 113 938</b>	<b>1 707 474</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 611 754</b>	<b>11 333 149</b>	<b>110 668 880</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 760 193)			1 760 193		0
Affectations décidées par l'AGO du 07/04/2022			735 255		200 000		3 897 894	(4 833 149)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 07/04/2022								(6 500 000)	(6 500 000)
Résultat net de l'exercice 2022								16 163 753	16 163 753
<b>Solde au 31/12/2022 avant affectation</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>3 887 820</b>	<b>27 353 745</b>	<b>1 907 474</b>	<b>6 000 000</b>	<b>7 269 841</b>	<b>16 163 753</b>	<b>120 332 633</b>
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(607 220)			607 220		0
Affectations décidées par l'AGO du 29/03/2023			1 202 041	4 000 000	200 000		1 986 712	(7 388 753)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 29/03/2023								(8 775 000)	(8 775 000)
<b>Solde au 31/12/2022 après affectation</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>5 089 861</b>	<b>30 746 525</b>	<b>2 107 474</b>	<b>6 000 000</b>	<b>9 863 773</b>	<b>0</b>	<b>111 557 633</b>

#### 4.3.6. Affectation des résultats des trois derniers exercices

(en Dinars)	2022	2021	2020
Bénéfice disponible	16 163 753	11 333 149	5 466 442
Report à nouveau	7 877 061*	3 371 947**	4 269 615***
<b>Bénéfice à répartir</b>	<b>24 040 814</b>	<b>14 705 096</b>	<b>9 736 057</b>
Réserve légale (5%)	1 202 041	735 255	486 803
<b>Bénéfice net à répartir</b>	<b>22 838 773</b>	<b>13 969 841</b>	<b>9 249 254</b>
Dotations pour fonds social	200 000	200 000	200 000
Réserves pour réinvestissements exonérés	4 000 000		5 000 000
<b>Bénéfice net distribuable</b>	<b>18 638 773</b>	<b>13 769 841</b>	<b>4 049 254</b>
Dividendes	8 775 000	6 500 000****	2 437 500*****
<b>Report à nouveau</b>	<b>9 863 773</b>	<b>7 269 841</b>	<b>1 611 754</b>

\*L'AGO du 29/03/2023 a décidé de réaffecter un montant de 607 220D du poste « réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles » au poste « résultats reportés »

\*\*L'AGO du 07/04/2022 a décidé de réaffecter un montant de 1 760 193DT du poste « réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles » au poste « résultats reportés »

\*\*\*L'AGO du 08/04/2021 a décidé de réaffecter un montant de 1 120 131DT du poste « réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles » au poste « résultats reportés »

\*\*\*\* dont 1 950 000DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,060DT par action

\*\*\*\*\* dont 1 625 000DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,050DT par action

#### 4.3.7. Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

(en Dinars)	2022	2021	2020
Revenus de Leasing	75 357 235	72 356 401	64 583 606
Produits nets de leasing	46 071 898	39 639 374	30 182 833
Résultat d'exploitation	23 928 609	16 316 961	9 656 057
Capital social	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Nombre d'actions	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Résultat d'exploitation par action	0,736	0,502	0,297
Produits nets par action	1,418	1,220	0,929

#### 4.3.8. Evolution du bénéfice net

	2022	2021	2020
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	24 529 924	16 839 513	10 608 981
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	16 163 753	11 333 149	5 466 442
Capital social (en Dinars)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Nombre d'actions	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	0,755	0,518	0,326
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,497	0,349	0,168
Bénéfice avant impôt / Capital social	75,5%	51,8%	32,6%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	49,7%	34,9%	16,8%

#### 4.3.9. Evolution des dividendes

	2022	2021	2020
Dividendes (en Dinars)	8 775 000	6 500 000	2 437 500
Dividende par action (en Dinars)	0,270	0,200	0,075
% du nominal	27,0%	20,0%	7,5%
Date de paiement	15/06/2023	28/04/2022	22/04/2021

#### 4.3.10. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en Dinars)	2022	2021	2020
Bénéfice net	16 163 753	11 333 149	5 466 442
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	545 627	691 785	758 910
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	7 908 761	10 772 852	8 494 345
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	52 986	353 903	1 300 613
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>24 671 127</b>	<b>23 151 689</b>	<b>16 020 310</b>

#### 4.3.11. Indicateurs de gestion et Ratios

##### - Indicateurs de gestion

(en Dinars)	2022	2021	2020
Résultat net de la période	16 163 753	11 333 149	5 466 442
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme	552 600 023	538 817 201	558 081 633
Fonds propres (avant résultat net)	104 168 880	99 335 731	96 306 789
Capitaux propres avant affectation	120 332 633	110 668 880	101 773 231
Créances issues d'opérations de leasing	531 233 864	516 573 619	538 924 467
Engagements (bilans et hors bilans)	620 245 136	599 331 000	608 570 239
Créances classées	56 829 001	67 870 000	58 262 992
Produits réservés	4 609 695	6 664 000	5 631 372
Total Provisions clients (y compris provisions collectives)	55 117 152	54 017 052	46 996 802
Emprunts et ressources spéciales	397 009 855	469 809 007	447 766 279
Charges financières	35 982 373	39 643 490	37 783 076
Charges du personnel	10 146 215	8 742 548	7 697 103
Autres charges d'exploitation	3 805 497	3 190 248	2 980 345
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	545 627	691 785	758 910
Total charges d'exploitation*	14 497 339	12 624 581	11 436 358
Produits nets	46 071 898	39 639 374	30 182 833
Total brut des créances	586 519 372	573 665 000	588 875 741
Total bilan	623 743 071	659 588 721	630 915 729
Total des produits de Leasing	77 870 959	74 796 110	66 915 340
Dettes envers la clientèle	4 441 340	3 590 063	2 676 900
Placements à long terme	21 366 159	22 243 582	19 157 166

\* Charges du personnel + Autres charges d'exploitation + Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées

- **Ratios propres aux sociétés de leasing**

	2022	2021	2020
Fonds propres / Engagements	16,8%	16,6%	15,8%
Taux de créances classées	9,7%	11,8%	9,9%
Ratio de couverture des créances classées	85,4%	74,9%	73,1%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme)	10,3%	12,6%	10,4%
Ratio des fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT	18,6%	15,7%	18,7%

- **Ratios de structure**

	2022	2021	2020
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	19,3%	16,8%	16,1%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	63,6%	71,2%	71,0%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	85,2%	78,3%	85,4%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances issues d'opérations de leasing	75,6%	91,6%	83,6%

- **Ratios de gestion**

	2022	2021	2020
Charges du personnel / Produits nets	22,0%	22,1%	25,5%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	44,2%	39,9%	31,3%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation / Produits nets)	31,5%	31,8%	37,9%

- **Ratios de rentabilité**

	2022	2021	2020
ROE (Résultat net / Fonds propres avant résultat)	15,5%	11,4%	5,7%
ROA (Résultat net / Total Bilan)	2,6%	1,7%	0,9%
Résultat net / Produits nets	35,1%	28,6%	18,1%
Total produits de Leasing / Créances issues d'opérations de leasing	14,7%	14,5%	12,4%
Produits nets / Total Bilan	7,4%	6,0%	4,8%

#### **4.4. Renseignements sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022**

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers du groupe « ATL » arrêtés au 31/12/2022, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- La comptabilisation des participations dans des entreprises associées n'est pas faite selon la méthode de mise en équivalence telle que prévue par les dispositions de la NC 36 relative aux participations dans des entreprises associées.

Aussi, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les informations et les notes obligatoires telles qu'exigées par les normes comptables en vigueur notamment :

- Une note portant sur la quote-part des droits de vote détenus dans une filiale conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés ;
- Une note portant sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NCT 39 relative aux informations sur les parties liées.

**La société s'engage, pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023 et suivants.**

#### 4.4.1. Bilans consolidés au 31/12/2022

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-22	31-déc-21	
<b>ACTIFS</b>				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	14 821 694	6 819 038	
Placements à court terme	6	43 816 375	98 208 662	
Créances issues d'opérations de leasing	7	530 049 981	514 758 849	
Placements à long terme	8	20 370 159	21 247 582	
Valeurs immobilisées	9 & 10	14 097 351	7 786 432	
Autres actifs	11	8 891 335	12 241 454	
<b>Total des Actifs</b>		<b>632 046 895</b>	<b>661 062 018</b>	
<b>PASSIFS</b>				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	8 300	149 861	
Emprunts et dettes rattachées	13	405 191 453	471 506 131	
Dettes envers la clientèle	14	4 441 340	3 590 063	
Fournisseurs et comptes rattachés	15	89 473 576	66 174 666	
Autres passifs	16	12 877 787	9 357 713	
<b>Total des Passifs</b>		<b>511 992 456</b>	<b>550 778 433</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital		32 500 000	32 500 000	
Réserves consolidées		71 281 141	66 648 985	
Résultat consolidé		16 270 427	11 132 156	
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>17</b>	<b>120 051 568</b>	<b>110 281 141</b>	
Part des minoritaires dans les réserves		2 443	3 250	
Part des minoritaires dans le résultat		428	(807)	
<b>Total des capitaux propres et part des minoritaires</b>		<b>17</b>	<b>120 054 439</b>	<b>110 283 583</b>
<b>Total des Capitaux propres et Passifs</b>		<b>632 046 895</b>	<b>661 062 018</b>	

#### 4.4.2. Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2022

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-22	31-déc-21
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
- Accords de financement prêt à mettre en force		33 725 764	25 665 669
- Autres Engagements donnés	46	60 865 864	65 311 635
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>94 591 628</b>	<b>90 977 304</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
- Hypothèques reçues		3 801 951	7 051 896
- Garanties reçues d'établissements bancaires		59 457 533	65 311 635
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		121 296 189	110 708 598
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>184 555 673</b>	<b>183 072 129</b>
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>			
- Emprunts obtenus non encore encaissés		115 000 000	95 000 000
- Crédits consentis non encore versés		8 883 142	2 977 313
- Opérations de portage		151 800	151 800
<b>Total des engagements réciproques</b>		<b>124 034 942</b>	<b>98 129 113</b>

#### 4.4.3. Etat de résultat consolidé au 31/12/2022

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		75 132 969	72 156 340
Revenus des opérations de Location Longue Durée		2 292 083	837 445
Autres produits sur opérations de leasing		2 507 325	2 438 349
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>18</b>	<b>79 932 377</b>	<b>75 432 134</b>
Charges financières nettes	<b>19</b>	(36 461 501)	(39 698 665)
Coût des opérations de Location Longue Durée		(1 050 920)	(310 879)
Produits des placements	<b>20</b>	4 185 172	4 495 064
		<b>PRODUITS NETS</b>	<b>46 605 128</b>
			<b>39 917 653</b>
Autres produits d'exploitation	<b>21</b>	283 508	389 431
Charges de personnel	<b>22</b>	(10 362 918)	(8 941 194)
Autres charges d'exploitation	<b>23</b>	(3 943 367)	(3 422 965)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	<b>24</b>	(578 992)	(725 150)
<b>Total Charges d'Exploitation</b>		<b>(14 601 769)</b>	<b>(12 699 878)</b>
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>32 003 359</b>
			<b>27 217 775</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>25</b>	(7 908 761)	(10 772 852)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	<b>26</b>	(52 986)	(353 903)
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>24 041 612</b>
			<b>16 091 020</b>
Autres gains ordinaires	<b>27</b>	658 031	567 927
Autres pertes ordinaires	<b>28</b>	(56 624)	(19 041)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>24 643 019</b>	<b>16 639 906</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>29</b>	(7 711 677)	(4 326 292)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>16 931 342</b>	<b>12 313 613</b>
Eléments extraordinaires	<b>30</b>	(660 487)	(1 182 264)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>16 270 855</b>	<b>11 131 349</b>
Part des minoritaires	30	(428)	807
<b>RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>16 270 427</b>	<b>11 132 156</b>

#### 4.4.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2022

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-22	31-déc-21
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>			
Encaissements provenant des clients de leasing		422 590 144	394 873 792
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(328 195 551)	(289 443 638)
Encaissements autres que leasing	<b>31</b>	1 176 597	1 038 891
Décaissements autres que leasing		(6 276 169)	(6 177 102)
Décaissements au personnel		(5 113 980)	(4 329 984)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(19 015 780)	(21 310 958)
Acquisition / Cession de placements à court terme		54 630 000	(71 350 000)
Intérêts perçus	<b>32</b>	3 964 306	4 340 746
Intérêts payés	<b>33</b>	(33 306 152)	(36 482 600)
Impôts sur le résultat payés	<b>34</b>	(4 609 867)	(6 582 298)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>85 843 548</b>	<b>(35 423 150)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Dividendes reçus sur placements à long terme	<b>35</b>	295 000	361 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	<b>36</b>	76 824	120 829
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	<b>37</b>		(5 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	<b>38</b>	10 000	2 543 926
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	<b>39</b>	(7 127 623)	(2 991 899)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	<b>40</b>	307 710	142 210
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(6 438 089)</b>	<b>(4 823 934)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Dividendes versés	<b>41</b>	(6 499 972)	(2 437 489)
Encaissements provenant des emprunts	<b>42</b>	72 730 822	159 185 404
Remboursement des emprunts	<b>43</b>	(137 492 092)	(131 936 010)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(71 261 242)</b>	<b>24 811 905</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>8 144 217</b>	<b>(15 435 180)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice</b>		<b>6 669 177</b>	<b>22 104 358</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>44</b>	<b>14 813 394</b>	<b>6 669 177</b>

#### 4.4.5. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2022

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31 décembre 2022  
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

### Note 1 : Présentation du groupe

#### (a)- Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahra

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31/12/2022, comme suit :

	nombre d'actions et de parts	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	12 883 766	12 883 766	39,64%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 246 823	1 246 823	3,84%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	561 997	561 997	1,73%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	484 000	484 000	1,49%
FCP OPTIMA	438 752	438 752	1,35%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	414 373	414 373	1,27%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 689 460	7 689 460	23,66%
<b>Total Général</b>	<b>32 500 000</b>	<b>32 500 000</b>	<b>100,00%</b>

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 10 dinars chacune entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

#### (b)- Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 996 000 actions sur 1 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,6%.

## Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

### 2.1- Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ATL-LLD*	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

### 2.2- Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

### 2.3- Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

#### ▣ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### 2.4- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

## 2.5- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

### ▣ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe

### ▣ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### Note 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

#### (a)- Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

#### (b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

#### (c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

### Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

#### (a)- Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### (b)- Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

### (c)- Sommaire des principales méthodes comptables

#### (c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

#### (c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
  - de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
  - de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
  - de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :
- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
  - Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
  - Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 , n°2022-02 du 4 mars 2022 et n°2023-02 du 24 février 2023.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### ● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

#### ● **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

##### (c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

##### (c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

##### (c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### ► Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

(c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

**Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 14 821 694 KDT contre 6 819 038 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en Banques	14 782 445	6 788 311
Avoirs en Caisse	38 849	30 327
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
<b>Total</b>	<b>14 821 694</b>	<b>6 819 038</b>

**Note 6 : Placements à court terme :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 43 816 375 DT au 31 Décembre 2022 contre une valeur de 98 208 662, au 31 Décembre 2021. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31/12/2022	31/12/2021
Certificats de dépôt au nominal	44 000 000	98 630 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(183 625)	(421 338)
<b>Total</b>	<b>43 816 375</b>	<b>98 208 662</b>

**Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 Décembre 2022, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 530 049 981 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Créances sur contrats mis en force</b>		<b>580 893 686</b>	<b>572 462 518</b>
Encours financiers	7.1	546 961 035	523 978 594
Impayés		36 158 797	48 959 299
Créances- assurance matériel en leasing		105 808	105 808
Créances- factures à établir		654 387	2 522 995
Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
Intérêts échus différés		(2 988 218)	(3 106 055)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>		<b>8 883 142</b>	<b>2 977 313</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>7.2</b>	<b>589 776 828</b>	<b>575 439 831</b>
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(43 922 254)	(44 195 542)
Provisions collectives	7.2	(11 194 898)	(9 821 510)
Produits réservés	7.2	(4 609 695)	(6 663 930)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>530 049 981</b>	<b>514 758 849</b>

**7.1- Encours financiers :**

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2022 la somme de 546 961 035 DT contre 523 978 594 DT au 31 Décembre 2021.

Par rapport au 31 décembre 2021, les encours financiers ont enregistré une augmentation nette de 22 982 441 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	<b>1 556 619 305</b>	<b>(1 032 640 711)</b>	<b>523 978 594</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	<b>-</b>	<b>(189 121 771)</b>	<b>(189 121 771)</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>316 480 541</b>	<b>(73 764 766)</b>	<b>242 715 775</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	294 940 109	(70 462 585)	224 477 524
Relocations	21 540 432	(3 302 181)	18 238 251
<b>Retraits de la période</b>	<b>(253 758 574)</b>	<b>223 147 011</b>	<b>(30 611 563)</b>
Cessions à la valeur résiduelle	(161 480 997)	161 480 702	(295)
Cessions anticipées	(42 378 627)	33 923 670	(8 454 957)
Transferts (cessions)	(13 220 332)	7 976 742	(5 243 590)
Radiations	(4 010 466)	3 997 666	(12 800)
Relocations	(32 504 778)	15 724 795	(16 779 983)
Liquidation d'encours	(163 374)	43 436	(119 938)
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>1 619 341 272</b>	<b>(1 072 380 237)</b>	<b>546 961 035</b>

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		<b>662 273 277</b>	<b>629 395 516</b>
à recevoir dans moins d'1 an		269 702 865	264 497 628
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		387 909 813	361 805 760
à recevoir dans plus de 5 ans		4 660 599	3 092 129
<b>Produits financiers non acquis</b>		<b>(121 296 189)</b>	<b>(110 708 598)</b>
<b>Investissement net dans les contrats actifs</b>	(1)	<b>540 977 088</b>	<b>518 686 918</b>
à recevoir dans moins d'1 an		209 627 593	207 744 594
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		327 161 406	308 250 199
à recevoir dans plus de 5 ans		4 188 089	2 862 406
<b>Valeurs résiduelles</b>	(2)	<b>672 941</b>	<b>607 579</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux</b>	(3)	<b>5 311 005</b>	<b>4 684 096</b>
<b>Total</b>		<b>546 961 035</b>	<b>523 978 594</b>

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Bâtiment et travaux publics		53 860 724	62 480 223
Industrie		81 909 089	74 285 342
Tourisme		74 186 009	63 521 726
Commerce et services		286 363 220	279 986 801
Agriculture		50 641 993	43 704 501
<b>Total</b>		<b>546 961 035</b>	<b>523 978 594</b>

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Equipements		27 336 150	48 917 059
Matériel roulant		415 497 722	370 977 488
Matériel spécifique		77 589 134	78 200 141
<b>Sous Total</b>		<b>520 423 006</b>	<b>498 094 688</b>
Immobilier		26 538 029	25 883 906
<b>Total Net</b>		<b>546 961 035</b>	<b>523 978 594</b>

## 7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	457 441 849	57 290 613	1 515 668	1 622 706	29 090 199	546 961 035	26 538 029
Impayés	2 299 444	9 373 026	778 183	458 186	23 249 958	36 158 797	1 749 699
Créances- assurance matériel en leasing	79 368	25 390	-	-	1 050	105 808	-
Créances- factures à établir	382 223	4 954	-	-	267 211	654 388	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 478 849)	(342 851)	(7 796)	(11 813)	(146 909)	(2 988 218)	-
Contrats en instance de mise en force	8 831 004	52 138	-	-	-	8 883 142	-
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>466 556 916</b>	<b>66 403 270</b>	<b>2 286 055</b>	<b>2 069 079</b>	<b>52 461 509</b>	<b>589 776 829</b>	<b>28 287 728</b>
Avances reçues (*)	(4 397 784)	-	-	-	(43 556)	(4 441 340)	214 913
<b>ENCOURS GLOBAL (**)</b>	<b>462 159 132</b>	<b>66 403 270</b>	<b>2 286 055</b>	<b>2 069 079</b>	<b>52 417 953</b>	<b>585 335 489</b>	<b>28 502 641</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN	42 187 670	365 325	-	-	55 911	42 608 906	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>504 346 802</b>	<b>66 768 595</b>	<b>2 286 055</b>	<b>2 069 079</b>	<b>52 473 864</b>	<b>627 944 395</b>	<b>28 502 641</b>
Produits réservés	-	-	(125 561)	(45 588)	(4 438 547)	(4 609 695)	(223 060)
Provisions à base individuelle	-	-	(142 791)	(906 188)	(42 348 055)	(43 397 034)	(2 099 952)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(525 220)	(525 220)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(268 352)</b>	<b>(951 776)</b>	<b>(47 311 822)</b>	<b>(48 531 949)</b>	<b>(2 323 012)</b>
Provisions à base collective	(11 194 898)	-	-	-	-	(11 194 898)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(11 194 898)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(11 194 898)</b>	<b>-</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>493 151 904</b>	<b>66 768 595</b>	<b>2 017 703</b>	<b>1 117 303</b>	<b>5 162 042</b>	<b>568 217 548</b>	<b>26 179 629</b>
<b>Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,39%</b>	<b>0,35%</b>	<b>8,96%</b>		
			<b>9,70%</b>				
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,36%</b>	<b>0,33%</b>	<b>8,36%</b>		
			<b>9,05%</b>				
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>			<b>11,74%</b>	<b>46,00%</b>	<b>90,16%</b>		
			<b>85,40%</b>				

(\*) Présentées au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(\*\*) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2022 à 85,40 % contre 74,94 % au 31 Décembre 2021.

le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31 décembre 2022 à 9,70 % contre 11,86% au 31 décembre 2021 . le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2022 à 9,05% contre 11,36 % au 31 décembre 2021.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise 11 195 KDT au 31/12/2022 contre 9 822 KDT au 31/12/2021, soit une dotation complémentaire de 1 373 KDT.

### Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2022, à 20 370 159 DT contre 21 247 582 DT au 31 Décembre 2021. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Portefeuille investissement (1)</b>	<b>8.1</b>	<b>28 466 523</b>	<b>29 073 744</b>
Participations directes		19 160 595	19 581 295
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 154 128	9 340 649
<b>Créances rattachées (2)</b>		<b>152 727</b>	<b>369 945</b>
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		58 620	90 577
Intérêts courus sur obligations		2 763	188 024
<b>Total brut</b>		<b>28 619 250</b>	<b>29 443 689</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 529 712)	(2 335 614)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 476 236)	(5 617 349)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
<b>Total net</b>		<b>20 370 159</b>	<b>21 247 582</b>

## 8.1- Portfeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2022, à 20 308 775 DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>19 160 595</b>	<b>(2 529 712)</b>	<b>16 630 883</b>
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	-
FCPR *PHENICIA SEED FUND	500	848	790,128	5,04%	395 064	(209 749)	185 315
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(74 432)	425 568
SENEID SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	8,857	6,71%	885 720	(885 720)	-
POLY SYPHAX	10 000	100	0,000	9,15%	-	-	-
BRIQUETERIE DJBAL OEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	175,000	3,33%	7 000 000	-	7 000 000
SOCIETE BBM	40 000	-	0,000	0,00%	-	-	-
ATLLD	996 000	1	0,000	99,60%	-	-	-
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>151 800</b>	<b>(151 800)</b>	<b>-</b>
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)</b>					<b>9 154 128</b>	<b>(5 476 236)</b>	<b>3 677 892</b>
FG3 SICAR INVEST					850 000	(500 000)	350 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 334 613)	165 393
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					1 572 123	(1 309 623)	262 500
FG7 ATD SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
<b>OBLIGATIONS :</b>					<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>1 658 918</b>	<b>2 781</b>	<b>2 715</b>	<b>2</b>	<b>28 466 523</b>	<b>(8 157 748)</b>	<b>20 308 775</b>

(\*\*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST ,ATD SICAR et SOFIA SICAR totalisent, au 31 Décembre 2022, la somme de 9 350 521 DT et se présentent comme suit :

	FG2 SICAR INVEST	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	Total au 31/12/2022.
Année de libération :	2008	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	
Participations en rétrocession	-	850 000	460 000	500 000	2 772 000	1 572 123	800 000	800 253	7 754 376
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	1 000 006
Placements	-	9 454	-	-	-	100 457	211 217	200 000	521 128
Débiteurs divers	-	37 658	-	-	-	-	-	33 913	71 571
Disponibilités en Banques	-	1 429	20	-	-	-	21	1 970	3 440
<b>Total des emplois</b>	-	<b>898 541</b>	<b>460 020</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 772 000</b>	<b>1 672 580</b>	<b>1 011 238</b>	<b>1 036 136</b>	<b>9 350 521</b>
Dotations remboursables	-	850 000	460 000	1 500 006	2 772 000	1 572 123	1 000 000	1 000 000	9 154 129
Excédents antérieurs en instance	-	478	-	(887)	-	-	-	-	(409)
Excédent de l'exercice	-	475	20	(163)	(34)	100 140	11 238	35 030	146 706
Créditeurs divers	-	47 588	-	-	-	286	-	1 106	48 980
Impôts, retenus à la source	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	1 050	34	32	-	-	1 116
<b>Total des ressources</b>	-	<b>898 541</b>	<b>460 020</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 772 000</b>	<b>1 672 581</b>	<b>1 011 238</b>	<b>1 036 136</b>	<b>9 350 521</b>

**(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque**

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2022 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	98 580	-	-	98 580
Produits nets des placements	-	483	-	-	2	1 706	198	35 080	37 469
Dividendes	-	483	-	-	-	-	-	1 359	1 842
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	15 418	15 418
Plus-values de cession	-	-	-	-	2	1 706	198	18 303	20 209
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires & assimilés	-	(8)	-	(163)	(36)	(146)	(17)	(49)	(419)
<b>Excédent de l'exercice</b>	-	<b>475</b>	-	<b>(163)</b>	<b>(34)</b>	<b>100 140</b>	<b>181</b>	<b>35 030</b>	<b>135 630</b>

### Note 9 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2022, une valeur nette comptable de 141 526 DT contre 181 652 DT au 31 Décembre 2021. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	672 041	51 750		723 791	(490 389)	(91 876)		(582 265)	141 526
<b>TOTAUX</b>		<b>672 041</b>	<b>51 750</b>		<b>723 791</b>	<b>(490 389)</b>	<b>(91 876)</b>		<b>(582 265)</b>	<b>141 526</b>

### Note 10 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2022, une valeur nette comptable de 13 955 826 DT contre 7 604 779 DT au 31 Décembre 2021. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250	-	-	14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806	-	-	4 315 806	(1 703 862)	(94 529)	-	(1 798 392)	2 517 414
Matériel de transport (*)	20,0%	5 617 116	7 251 300	(288 620)	12 599 271	(1 426 965)	(859 322)	287 969	(1 999 626)	10 599 645
Equipe-ments de bureau	10,0%	595 773	19 877	(22 640)	593 011	(476 851)	(26 168)	22 445	(480 535)	112 476
Matériel informatique	33,3%	1 003 461	119 604	(80 534)	1 042 532	(849 958)	(61 267)	80 534	(830 690)	211 842
Installations générales	10,0%	1 540 356	94 206	(6 508)	1 608 578	(1 025 848)	(94 465)	6 163	(1 112 879)	495 699
Immob en cours		1 500	3 000	-	4 500					4 500
<b>TOTAUX</b>		<b>13 088 262</b>	<b>7 487 987</b>	<b>(398 302)</b>	<b>20 177 948</b>	<b>(5 483 485)</b>	<b>(1 135 751)</b>	<b>397 111</b>	<b>(6 222 122)</b>	<b>13 955 826</b>

\*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	533 994	533 994
Amortissements antérieurs	(533 994)	(515 667)
Amortissements de l'exercice	-	(18 327)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Conformément aux dispositions de la NC 5 paragraphe 49, au 31/12/2022, l'ATL n'a pas engagé des dépenses relatives aux immobilisations corporelles en cours.

### Note 11 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2022 la somme de 8 891 335 DT contre 12 241 454 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Instrument de couverture</b>	<b>4 423 795</b>	<b>6 966 654</b>
<b>Prêts et avances au personnel</b>	<b>1 370 168</b>	<b>1 041 235</b>
Échéances à plus d'un an sur prêts	1 095 121	827 270
Échéances à moins d'un an sur prêts	275 047	220 922
Avances et acomptes	4 426	(2 531)
Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>282 307</b>	<b>509 084</b>
Créances immobilisées	321 829	548 606
Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
<b>Charges reportées</b>	<b>1 499 496</b>	<b>1 809 973</b>
Frais d'émission des emprunts	11.1 1 499 496	1 809 973
<b>Etat, impôts et taxes (actif)</b>	<b>609 140</b>	<b>59 163</b>
Report d'impôt sur les sociétés	121 185	31 587
Report de TVA	455 399	-
Retenues à la source	106 726	91 383
Moins : provisions	(74 170)	(63 807)
<b>Autres débiteurs</b>	<b>539 800</b>	<b>1 766 737</b>
Avance aux fournisseurs	11 123	19 942
Fonds de péréquation des changes	109 411	1 668 224
Autres débiteurs divers	668 632	310 884
Moins : provisions	(249 366)	(232 313)
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>166 629</b>	<b>88 608</b>
Produits à recevoir	32 374	-
Charges constatées d'avance	134 255	70 150
Compte d'attente à régulariser	-	18 458
<b>Total</b>	<b>8 891 335</b>	<b>12 241 454</b>

### 11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2022 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2014/2	222 583	(222 583)		222 583	(222 583)		-
FE des obligations ATL 2014/3	442 791	-	442 791	441 569	1 222	442 791	-
FE des obligations ATL 2015/1	433 378	-	433 378	425 383	7 996	433 379	-
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	422 395	15 218	437 613	2 052
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	304 451	15 326	319 777	5 024
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	480 572	39 460	520 032	24 143
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	180 056	25 611	205 667	23 701
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	164 960	21 874	186 834	18 089
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	239 455	31 537	270 992	20 002
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	140 594	44 774	185 368	43 726
FE de l'emprunt SANAD	-	-	-	-	-	-	-
FE de l'emprunt SANAD 2	144 138	-	144 138	131 098	13 040	144 138	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	299 943	86 997	386 940	61 904
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	15 013	6 143	21 156	6 062
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	151 393	24 608	176 001	25 737
FE du CMT BNA	15 000	-	15 000	14 414	586	15 000	-
FE du CMT ATB	25 000	-	25 000	24 269	731	25 000	-
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	13 362	1 423	14 785	215
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	138 367	81 146	219 513	274 290
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	57 190	22 875	80 065	95 111
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	172 382	112 060	284 442	158 860
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	-	93 524	93 524	289 715
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	-	383 587	383 587	-	19 310	19 310	364 277
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	22 676	18 455	41 131	52 249
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	15 822	10 153	25 975	34 339
<b>TOTAUX</b>	<b>5 887 924</b>	<b>161 004</b>	<b>6 048 928</b>	<b>4 077 947</b>	<b>471 486</b>	<b>4 549 433</b>	<b>1 499 496</b>

#### Note 12 : Concours bancaires et dettes rattachées

Ce poste totalise au 31 Décembre 2022 la somme de 8 300 DT contre 149 861 DT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banques, découverts	8 300	149 861
<b>Total</b>	<b>8 300</b>	<b>149 861</b>

#### Note 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 405 191 453 DT au 31 Décembre 2022 contre 471 506 131 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Valeur de remboursement des emprunts</b> (1)	<b>392 729 753</b>	<b>460 022 439</b>
Emprunts obligataires	157 050 900	171 339 000
Emprunts auprès des banques & E. F	55 224 970	52 191 998
Emprunts extérieurs	180 453 883	236 491 441
<b>Intérêts post comptés courus</b> (2)	<b>9 968 991</b>	<b>8 199 646</b>
Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 418 439	5 264 662
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F	436 235	284 295
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	2 114 317	2 650 689
<b>Contributions à payer au F.P.C</b> (3)	<b>2 492 709</b>	<b>3 284 046</b>
<b>Total général</b>	<b>405 191 453</b>	<b>471 506 131</b>

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

### 13.1- Valeur de remboursement des emprunts

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 392 729 753 DT au 31 Décembre 2022 contre 460 022 439 DT au 31 Décembre 2021.

Par rapport au 31 décembre 2021, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2022, un décroissement net de 67 292 686 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2014/3	4 016 000	-	(4 016 000)	-	-	-	-
ATL 2015/1	6 300 000	-	(6 300 000)	-	-	-	-
ATL 2015/2	10 380 000	-	(5 190 000)	-	5 190 000	5 190 000	-
ATL 2016/1	8 280 000	-	(4 140 000)	-	4 140 000	4 140 000	-
ATL 2017/1	23 818 400	-	(10 000 000)	-	13 818 400	6 909 200	6 909 200
ATL 2017-2	12 000 000	-	(4 000 000)	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	10 680 000	-	(3 560 000)	-	7 120 000	3 560 000	3 560 000
ATL 2018/1	11 864 600	-	(5 082 100)	-	6 782 500	5 082 100	1 700 400
ATL 2019-1	12 000 000	-	(4 000 000)	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2020/1	32 000 000	-	(8 000 000)	-	24 000 000	8 000 000	16 000 000
ATL 2021/1	40 000 000	-	-	-	40 000 000	4 200 000	35 800 000
ATL 2022/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	3 732 000	36 268 000
<b>Total des emprunts obligataires</b>	<b>171 339 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>(54 288 100)</b>		<b>157 050 900</b>	<b>48 813 300</b>	<b>108 237 600</b>
BIRD	11 220 302	-	(2 509 524)	-	8 710 778	1 366 667	7 344 112
BAD	1 023 546	-	(682 364)	-	341 182	341 182	-
BEI	20 647 478	-	(6 602 657)	(1 549 889)	12 494 932	8 329 955	4 164 977
BERD	48 705 759	-	(15 830 537)	96 331	32 971 553	15 875 201	17 096 352
SANAD fund	40 113 336	-	(13 400 001)	(967 334)	25 746 001	7 355 999	18 390 001
GREEN FOR GROWTH Fund	26 852 740	-	(3 512 724)	(469 526)	22 870 490	8 941 837	13 928 653
KFW	38 705 781	-	-	-	38 705 781	-	38 705 781
PROPARCO	49 222 500	-	(10 968 333)	359 000	38 613 167	11 032 333	27 580 833
<b>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</b>	<b>236 491 442</b>		<b>(53 506 140)</b>	<b>(2 531 418)</b>	<b>180 453 884</b>	<b>53 243 174</b>	<b>127 210 709</b>
ATB (CMT)	5 144 874	-	(2 776 564)	-	2 368 310	2 368 310	-
BNA (CMT)	750 000	-	(750 000)	-	-	-	-
STB (CMT)	4 000 000	-	(1 000 000)	-	3 000 000	1 000 000	2 000 000
CITI BANK (CCT)	-	25 000 000	-	-	25 000 000	25 000 000	-
ATTIJARI BANK (CMT)	9 600 000	-	(2 400 000)	-	7 200 000	2 400 000	4 800 000
BIAT (CMT)	10 000 000	-	(476 190)	-	9 523 810	1 904 762	7 619 048
<b>Total des autres emprunts et concours bancaires</b>	<b>29 494 874</b>	<b>25 000 000</b>	<b>(7 402 754)</b>		<b>47 092 120</b>	<b>32 673 072</b>	<b>14 419 048</b>
AL BARAKA BANK	21 000 000	-	(21 000 000)	-	-	-	-
QNB	859 777	1 583 082	(388 804)	(0)	2 054 055	2 054 055	-
ALBARAKA	756 050	5 142 093	(766 120)	(0)	5 132 024	5 132 024	-
BT	81 296	-	(25 696)	-	55 601	55 601	-
BTE	-	1 005 647	(114 478)	-	891 170	891 170	-
<b>Total des certificats de leasing</b>	<b>22 697 123</b>	<b>7 730 822</b>	<b>(22 295 098)</b>		<b>8 132 849</b>	<b>8 132 850</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>460 022 439</b>	<b>72 730 822</b>	<b>(137 492 092)</b>	<b>(2 531 419)</b>	<b>392 729 753</b>	<b>142 862 396</b>	<b>249 867 357</b>

### 13.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 31 Décembre 2022					Au 31 Décembre 2021			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
<b>Dettes représentées par un titre</b>									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	18 709 200	21 878 400	88 101 600	16 136 000	144 825 200	6 836 537	-	151 661 737	154 449 894
Emprunts obligataires à taux variable	1 150 000	3 075 700	-	-	4 225 700	83 307	-	4 309 007	9 956 196
<b>Dettes subordonnées</b>									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	4 000 000	4 000 000	-	8 000 000	498 595	-	8 498 595	12 197 572
<b>Autres fonds empruntés</b>									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	5 466 667	1 877 445	8 710 778	358 216	-	9 068 994	11 569 625
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	341 182	-	-	341 182	2 046	-	343 228	1 029 719
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	7 109 955	4 164 977	-	12 494 932	6 706	70 464	12 572 102	20 777 915
SANAD Fund (SANAD)	3 633 333	3 722 666	18 390 001	-	25 746 001	446 774	823 013	27 015 788	42 014 568
Green for Growth Fund (GGF)	2 353 572	6 588 264	13 928 653	-	22 870 490	182 850	331 557	23 384 897	27 380 093
BERD	1 816 665	14 058 535	17 096 352	-	32 971 553	351 239	314 722	33 637 514	49 591 616
KFW	-	-	20 841 574	17 864 206	38 705 781	233 625	-	38 939 406	38 935 644
PROPARCO	5 683 833	5 348 500	27 580 833	-	38 613 167	532 861	952 953	40 098 981	51 126 997
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
<b>Certificats de leasing</b>									
AL BARAKA BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	21 762 513
<b>Crédits directs</b>									
ATB	1 156 776	1 211 534	-	-	2 368 310	110 025	-	2 478 335	5 346 089
BNA	-	-	-	-	-	-	-	-	755 647
CITI BANK	25 000 000	-	-	-	25 000 000	211 753	-	25 211 753	-
ATTIJARI	600 000	1 800 000	4 800 000	-	7 200 000	5 656	-	7 205 656	9 608 688
STB	250 000	750 000	2 000 000	-	3 000 000	26 531	-	3 026 531	4 031 850
BIAT	476 190	1 428 571	7 142 857	476 190	9 523 810	33 521	-	9 557 331	10 030 433
QNB	2 054 055	-	-	-	2 054 055	-	-	2 054 055	859 778
ALBARAKA	5 132 024	-	-	-	5 132 024	48 748	-	5 180 772	-
BT	55 601	-	-	-	55 601	-	-	55 601	81 295
BTE	891 170	-	-	-	891 170	-	-	891 170	-
<b>Soldes au 31/12/2022</b>	<b>70 865 752</b>	<b>71 996 640</b>	<b>213 513 514</b>	<b>36 353 841</b>	<b>392 729 754</b>	<b>9 968 990</b>	<b>2 492 709</b>	<b>405 191 453</b>	<b>471 506 131</b>

#### Note 14 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint 4 441 340 DT au 31 Décembre 2022 contre 3 590 063 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes reçus des clients	4 441 340	3 590 063
<b>Total net</b>	<b>4 441 340</b>	<b>3 590 063</b>

#### Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 89 473 576DT au 31 Décembre 2022 contre 66 174 666 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Fournisseurs de biens</b> (1)	<b>88 509 086</b>	<b>65 564 946</b>
Fournisseurs, factures parvenues	4 964 669	3 719 009
Fournisseurs, factures non parvenues	1 733 587	1 398 293
Effets à payer	81 810 830	60 447 644
<b>Autres fournisseurs</b> (2)	<b>964 490</b>	<b>609 720</b>
Compagnies d'assurance	1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres	24 402	23 588
Divers fournisseurs	939 052	585 096
<b>Total général</b>	<b>89 473 576</b>	<b>66 174 666</b>

#### Note 16 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent 12 877 787 DT au 31 Décembre 2022 contre 9 357 713 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>1 936 589</b>	<b>2 570 831</b>
Provision pour risque et charges [A]	1 936 589	2 344 053
Provision affaires en contentieux	-	226 778
<b>Etat impôts et taxes :</b>	<b>5 457 753</b>	<b>2 924 062</b>
Impôt sur les sociétés à payer 16.1	4 461 312	732 152
TVA à payer	-	1 427 372
Autres impôts et taxes	996 441	764 538
<b>Personnel :</b>	<b>2 925 800</b>	<b>2 036 990</b>
Bonus et primes de bilan à payer	2 516 165	1 702 250
Congés à payer	409 635	334 740
<b>Créditeurs divers</b>	<b>83 351</b>	<b>2 844</b>
Actionnaires, dividendes à payer	424	396
Autres créditeurs divers	82 927	2 448
<b>Organismes de sécurité sociale</b>	<b>514 124</b>	<b>375 155</b>
<b>Autres charges à payer</b>	<b>1 472 803</b>	<b>1 283 531</b>
<b>Comptes de régularisation passif :</b>	<b>487 367</b>	<b>164 300</b>
Comptes d'attente à régulariser	487 367	164 300
<b>Total</b>	<b>12 877 787</b>	<b>9 357 713</b>

## 16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés dû	8 366 371	4 697 447
Acomptes provisionnels*	(3 891 870)	(3 956 052)
Retenues à la source opérées par les tiers	(13 189)	(9 243)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>4 461 312</b>	<b>732 152</b>

\*Présenté au niveau des autres actifs

### Note 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	3 887 820	3 152 565
Réserve pour réinvestissements exonérés	27 353 745	29 113 938
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 907 474	1 707 474
Résultats reportés	6 882 102	1 425 008
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	103 781 141	99 148 985
Résultat consolidé de l'exercice (1)	16 270 426	11 132 156
<b>Total des capitaux propres avant affectation (D)</b>	<b>120 051 568</b>	<b>110 281 141</b>
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000
<b>Résultat par action (1) / (2) (C)</b>	<b>0,501</b>	<b>0,343</b>

(\*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(\*\*) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Réserves consolidés	Résultat se l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2020	32 500 000	25 250 000	2 665 762	25 234 069	6 000 000	1 507 474	3 149 484	5 279 696	101 586 485
Affectations décidées par l'AGO	-	-	486 803	3 879 869	-	200 000	713 024	(5 279 696)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(2 437 500)	-	(2 437 500)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	11 132 156	11 132 156
Soldes au 31/12/2021	32 500 000	25 250 000	3 152 565	29 113 938	6 000 000	1 707 474	1 425 008	11 132 156	110 281 141
Affectations décidées par l'AGO	-	-	735 255	(1 760 193)	-	200 000	11 957 095	(11 132 156)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(6 500 000)	-	(6 500 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	16 270 426	16 270 426
Soldes au 31/12/2022	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	6 000 000	1 907 474	6 882 102	16 270 426	120 051 568

#### Note 18 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et revenus assimilés (1)	77 425 051	72 993 786
Marges financières nettes de leasing (A)	70 402 212	68 128 719
Revenus des opérations LLD (B)	2 292 083	837 445
Préloyers (B)	34 135	112 618
Intérêts de retard	3 323 351	3 487 821
Variation des produits réservés	1 373 270	427 183
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>	<b>2 507 326</b>	<b>2 438 348</b>
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	974 791	878 498
Récupération de frais de dossiers	871 549	756 190
Récupération de frais de rejet	660 986	796 064
Récupération de frais de télégramme	-	7 596
<b>Total</b>	<b>79 932 377</b>	<b>75 432 134</b>
Encours financiers des contrats actifs		
Au début de l'exercice	523 978 594	538 466 323
A la fin de l'exercice	546 961 035	523 978 594
Moyenne (C)	535 469 815	531 222 459
Produits de l'exercice (D)	72 728 430	69 078 782
Taux moyen	13,6%	13,0%

### Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	(A)	<b>(36 735 327)</b>	<b>(39 836 903)</b>
Intérêts sur emprunts obligataires		(14 395 632)	(14 181 492)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(3 104 428)	(2 518 759)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(9 147 430)	(9 896 495)
Contributions au F.P.C		(7 885 594)	(8 282 162)
Intérêts sur certificats de leasing		(1 508 179)	(4 094 981)
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(694 064)	(863 014)
<b>Autres charges financières nettes (2)</b>		<b>273 826</b>	<b>138 238</b>
Intérêts sur comptes courants		273 826	138 238
<b>Relation de couverture (3)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		2 542 859	4 856 629
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(2 542 859)	(4 856 629)
<b>Total</b>		<b>(36 461 501)</b>	<b>(39 698 665)</b>
Encours des emprunts			
Au début de l'exercice		460 022 439	437 601 747
A la fin de l'exercice		392 729 753	460 022 439
Moyenne		426 376 096	448 812 093
Taux moyen		8,6%	8,9%

**B & E.F :** Banques et Etablissements financiers

**F.P.C :** Fonds de Péréquation des Changes

### Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits des placements à court terme (1)</b>		<b>3 584 767</b>	<b>3 951 911</b>
Revenus des certificats de dépôt		3 584 767	4 906 668
Charges liées aux revenus de placements		-	(954 757)
<b>Produits des placements à long terme (2)</b>		<b>600 405</b>	<b>543 153</b>
Dividendes		295 000	361 000
Revenus nets des fonds gérés		153 087	161 126
Intérêts sur obligations		-	1 227
Gains sur cession d'actions		121 568	-
Jetons de présence		30 750	19 800
<b>Total</b>		<b>4 185 172</b>	<b>4 495 064</b>

### Note 21 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits locatifs des contrats de location simple	15 649	(5 650)
Commissions d'études sur participations	-	-
Intérêts sur prêts au personnel	55 961	48 598
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	-	69 987
Ristournes sur contrats d'assurance	171 455	237 952
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	40 443	38 544
<b>Total</b>	<b>283 508</b>	<b>389 431</b>

Le montant de la rubrique subvention d'exploitation (Avance TFP) est relatif à l'avance sur crédit de la formation professionnelle pour l'année 2022.

### Note 22 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2022 la somme de 10 362 918 DT, contre 8 941 194 DT au 31 Décembre 2021.

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Avantages à court terme</b>	<b>(9 352 810)</b>	<b>(8 035 665)</b>
Salaires et compléments de salaires	(5 829 774)	(5 670 111)
Bonus et prime de bilan	(2 302 448)	(1 157 353)
Autres charges de personnel	(566 496)	(569 469)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(621 384)	(606 800)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(32 708)	(31 932)
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>(1 010 108)</b>	<b>(905 529)</b>
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(500 221)	(488 480)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(209 648)	(171 888)
Primes d'assurance-Complément retraite	(152 430)	(233 444)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(147 809)	(11 717)
<b>Total</b>	<b>(10 362 918)</b>	<b>(8 941 194)</b>

### Note 23 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires et autres rémunérations	(1 409 247)	(817 245)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(365 502)	(277 191)
Autres impôts et taxes	(545 984)	(534 608)
Publicité, publications et relations publiques	(164 916)	(125 072)
Frais postaux et de télécommunication	(221 762)	(198 644)
Services bancaires et assimilés	(204 839)	(375 929)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(366 694)	(317 108)
Cotisations APB	(29 679)	(17 400)
Loyers et charges locatives	(122 187)	(183 851)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(213 611)	(169 678)
Autres charges d'exploitation	(298 946)	(406 239)
<b>Total</b>	<b>(3 943 367)</b>	<b>(3 422 965)</b>

### Note 24 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(83 302)	(109 139)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(462 325)	(511 405)
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	(33 365)	(104 606)
<b>Total</b>	<b>(578 992)</b>	<b>(725 150)</b>

### Note 25 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Coût du risque (1)</b>	<b>(8 288 810)</b>	<b>(10 265 340)</b>
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(8 288 810)	(10 265 340)
Pertes sur créances radiées	(7 929 956)	(3 647 148)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	7 188 709	3 245 091
Annulation de produits réservés sur créances radiées	741 247	402 057
<b>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</b>	<b>(27 416)</b>	<b>4 114</b>
Dotations	(27 945)	-
Reprises	529	4 114
<b>Variation des provisions pour risques et charges (3)</b>	<b>407 465</b>	<b>(511 627)</b>
Dotations	(500 000)	(885 227)
Reprises	907 465	373 600
<b>Total (1) + (2) + (3)</b>	<b>(7 908 761)</b>	<b>(10 772 852)</b>

#### Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations	(239 506)	(714 873)
Reprises	186 520	360 970
<b>Total</b>	<b>(52 986)</b>	<b>(353 903)</b>

#### Note 27 : Autres gains ordinaires

Au 31/12/2022, les autres gains ordinaires totalisent 658 031 dinars contre 567 927 DT au 31/12/2021. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Profits exceptionnels	658 031	567 927
<b>Total</b>	<b>658 031</b>	<b>567 927</b>

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

#### Note 28 : Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2022, les autres pertes ordinaires totalisent 56 624 dinars contre 19 041 DT au 31/12/2021. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Pertes exceptionnelles	(56 624)	(19 041)
<b>Total</b>	<b>(56 624)</b>	<b>(19 041)</b>

#### Note 29 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	(7 711 677)	(4 326 292)
<b>Total</b>	<b>(7 711 677)</b>	<b>(4 326 292)</b>

#### Note 30 : Eléments extraordinaires

##### Contribution conjoncturelle exceptionnelle

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022. La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majoré de 3 points et l'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal à 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 a instauré pour les années 2020 et 2021 une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat, à la charge des banques et institutions financières prévus par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

#### Note 31 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Encaissements sur créances des contrats de location simple	47 938	384 968
Jetons de présence perçus	30 750	19 800
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	171 454	218 719
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	40 443	38 544
Autres	886 012	376 860
<b>Total</b>	<b>1 176 597</b>	<b>1 038 891</b>

### Note 32 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts perçus sur placements à long terme	185 260	1 227
Intérêts perçus sur placements à court terme	3 353 802	4 155 072
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	425 244	184 447
<b>Total</b>	<b>3 964 306</b>	<b>4 340 746</b>

### Note 33 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(12 238 068)	(16 784 432)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(2 972 516)	(2 882 781)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(8 657 166)	(5 679 149)
Contributions payées au F.P.C	(8 391 516)	(7 286 977)
Intérêts payés sur certificats de leasing	(1 120 311)	(3 726 570)
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(151 416)	(122 691)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	224 841	-
<b>Total</b>	<b>(33 306 152)</b>	<b>(36 482 600)</b>

**B & E.F :** Banques et Etablissements financiers **F.P.C :** Fonds de Péréquation des Changes

### Note 34 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés payé	(738 902)	(6 653 327)
Acomptes provisionnels payés	(3 891 870)	-
Retenues à la source opérée par les tiers	20 905	71 029
<b>Total</b>	<b>(4 609 867)</b>	<b>(6 582 298)</b>

### Note 35 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	295 000	361 000
<b>Total</b>	<b>295 000</b>	<b>361 000</b>

### Note 36 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	64 783
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	76 824	56 046
<b>Total</b>	<b>76 824</b>	<b>120 829</b>

### Note 37 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Participations	-	(5 000 000)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(5 000 000)</b>

### Note 38 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Remboursements sur fonds à capital risque	10 000	2 523 926
Remboursements sur emprunt national	-	20 000
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>2 543 926</b>

### Note 39 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(51 750)	(102 256)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(7 064 032)	(2 846 923)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(34 841)	(42 720)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	23 000	-
<b>Total</b>	<b>(7 127 623)</b>	<b>(2 991 899)</b>

### Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute des immobilisations cédées	398 303	191 986
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(397 112)	(181 494)
Résultat de cession des immobilisations	306 519	131 718
<b>Total</b>	<b>307 710</b>	<b>142 210</b>

### Note 41 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Détachement de dividendes	(6 500 000)	(2 437 500)
Dividendes non versés	28	11
<b>Total</b>	<b>(6 499 972)</b>	<b>(2 437 489)</b>

#### Note 42 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	31/12/2022	31/12/2021
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	40 000 000	40 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	-	117 488 281
Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	7 730 822	1 697 123
Encaissements sur certificats de leasing	-	-
Flux net sur crédits bancaires à court terme	25 000 000	-
<b>Total</b>	<b>72 730 822</b>	<b>159 185 404</b>

#### Note 43 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Remboursements sur emprunts obligataires	(54 288 100)	(60 844 100)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(42 537 809)	(29 468 426)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(19 666 183)	-
Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	(21 623 483)
Flux net sur certificats de leasing	(21 000 000)	(20 000 000)
<b>Total</b>	<b>(137 492 092)</b>	<b>(131 936 010)</b>

#### Note 44 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en banques	14 782 445	6 788 311
Découverts bancaires	(8 300)	(149 861)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Avoirs en caisse	38 849	30 327
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
<b>Total</b>	<b>14 813 394</b>	<b>6 669 177</b>

## Note 45 : Transactions avec les parties liées

### 45.1- Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2022 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2021. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022						
<b>Avantages à court terme</b>	-	-	748 935	549 716	557 303	316 283	-	-
Salaires mensuels			278 628	-	202 619	-		
Prime de bilan			361 408	457 275	205 356	278 085		
Gratification de fin de service			92 441	92 441				
<b>Avantages en nature</b>			5 768	-	872	-		
Droits aux congés acquis et non co			-	-	17 803	17 803		
Cotisations aux régimes de sécurité					70 563	-		
Régime d'assurance complément retraite nationale			-	-	21 951			
Régime d'assurance complément retraite			6 184	-	9 403			
Régime d'assurance maladie			4 507	-	8 341			
Régime d'assurance Indemnité de départ a la retraite					-	20 395	20 395	
<b>Jetons de présence</b>	85 000	85 000	25 000	25 000			482 500	455 000
<b>Total</b>	85 000	85 000	773 935	574 716	557 303	316 283	482 500	455 000

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
<b>Régimes de retraite à cotisations définies</b>		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base		70 563
Régime national complémentaire		21 951
Régime d'assurance complément retraite		9 403
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		20 395
<b>Total</b>	-	122 313

### 45.2- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

<b>A.T. B</b>	Actionnaire détenant 39,64 % du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
<b>ENNAKL</b>	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>B.N. A</b>	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ATD SICAR</b>	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2021 : 44,09%) (**)
<b>A.F.C</b>	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2021 : 34,29%) (**)
<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****) (**)</b>	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la BNA au 31 décembre 2021 : 0,06%)
<b>S.I.C.A.R INVEST</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2021 : 74,77%) (***)
<b>B.N.A CAPITAUX</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2021 : 99,27%) (***)

(\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(\*\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(\*\*\*\*) SICAV obligatoire

#### 45.2.1. Nature des relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2019/1	-	-	-	-	206 087	177 500	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-
Commissions de garantie	144 000	136 800	-	-	-	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(25 127)	(4 274)	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	14 240	(7 586)	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	1 543 459	1 917 638	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(19 779)	(269 268)	-	-	-	-	-
Intérêts intercalaire sur emprunts obligataires	-	(6 312)	-	-	-	-	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(279 756)	(10 722)	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	8 600	10 850	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisation corporelles ( hors taxes)	-	-	-	-	-	-	(149 980)
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	(44 113 282)

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

#### 45.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(2 368 310)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(110 025)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(1 090 920)	(1 972 120)	-	-	-	-	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(1 660 708)	(1 816 868)	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(12 318)	(224 043)	-	-	-	-	-
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	22 000 000	22 000 000	-	-	-	-	-
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(117 844)	(165 782)	-	-	-	-	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(24 688)	(209)	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	(205 925)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	(43 205 885)
Solde net des comptes de trésorerie	7 740 772	1 822 485	-	-	-	79	-

**Note 46 : Engagement hors bilan****46.1. Autres engagements donnés**

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2202	2021
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	49 166 072	50 949 629
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	11 699 792	14 362 006
Total	60 865 864	65 311 635

**46.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :**

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

**Note 47. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 février 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

#### 4.4.6. Rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG  
Les jardins du Lac - Lac II  
Tel : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 320  
Email : [mzammouri@kpmg.com](mailto:mzammouri@kpmg.com)



02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A - ElManar II  
- 1013 Tunis  
Tél. +216 71 880 933  
Fax. +216 71 872 115  
Email : [cabinetcmc@dfk.tn](mailto:cabinetcmc@dfk.tn)

---

### GROUPE ARAB TUNISIAN LEASE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires du groupe l'Arab Tunisian Lease,

#### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

##### 1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 632 047 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 120 051 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 16 270 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 Février 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tunisian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### 3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing**

- **Risques identifiés**

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2022, les créances sur la clientèle s'élèvent à 530 050 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 55 117 KDT et les produits réservés ont atteint 4 610 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

- **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

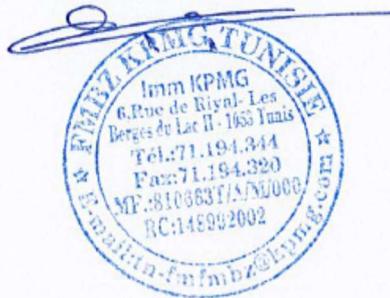
### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 15 Mars 2023

### Les commissaires aux comptes

**FMBZ KPMG**  
**Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**



**Cabinet CMC**  
**Mr Chérif BEN ZINA**



#### 4.4.7. Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022

##### – Note portant sur la quote-part des droits de vote détenus dans la filiale « ATL-LLD »

La société Arab Tunisian Lease détient 996 000 actions sur 1 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,6%.

ATL détient 99,6% des droits de vote de « ATL-LLD ».

##### – Note complémentaire à la note 8.1 « Portefeuille Investissement » portant sur les raisons qui font que la société SARI n'est pas considérée en tant qu'entreprise associée.

La société SARI n'est pas considérée comme une entreprise associée car elle est consolidée directement chez la société mère ATB, il s'agit de la position du groupe.

##### – Note complémentaire à la note 16 « Autres passifs »

Les autres passifs totalisent 12 877 787 DT au 31 Décembre 2022 contre 9 357 713 DT au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Provisions pour risques et charges :</b>	<b>1 936 589</b>	<b>2 570 831</b>
Provision pour risque et charges [A]	1 936 589	2 344 053
Provision affaires en contentieux	-	226 778
<b>Etat impôts et taxes :</b>	<b>5 457 753</b>	<b>2 924 062</b>
Impôt sur les sociétés à payer 16.1	4 461 312	732 152
TVA à payer	-	1 427 372
Autres impôts et taxes	996 441	764 538
<b>Personnel :</b>	<b>2 925 800</b>	<b>2 036 990</b>
Bonus et primes de bilan à payer	2 516 165	1 702 250
Congés à payer	409 635	334 740
<b>Créditeurs divers</b>	<b>83 351</b>	<b>2 844</b>
Actionnaires, dividendes à payer	424	396
Autres créditeurs divers	82 927	2 448
<b>Organismes de sécurité sociale</b>	<b>514 124</b>	<b>375 155</b>
<b>Autres charges à payer</b>	<b>1 472 803</b>	<b>1 283 531</b>
<b>Comptes de régularisation passif :</b>	<b>487 367</b>	<b>164 300</b>
Comptes d'attente à régulariser	487 367	164 300
<b>Total</b>	<b>12 877 787</b>	<b>9 357 713</b>

A : le solde de ce compte couvre le risque fiscal et social

##### 16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés dû	8 366 371	4 697 447
Acomptes provisionnels*	(3 891 870)	(3 956 052)
Retenues à la source opérées par les tiers	(13 189)	(9 243)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>4 461 312</b>	<b>732 152</b>

\*Présenté au niveau des autres actifs

##### – Note complémentaire à l'état de résultat consolidé

L'augmentation enregistrée au niveau de l'état de résultat provient de l'augmentation du résultat de l'ATL et aussi de la réalisation d'un résultat bénéficiaire de ATL LLD au 31/12/2022.

– **Note complémentaire à la note 45 « Flux des transactions avec les parties liées »**

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

– **Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés**

Aucun événement postérieur n'est survenu entre à la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

- Etat de résultat consolidé défalqué par pôle d'activité

## ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	2022			2021		
	Location financement	Location Longue Durée	Total	Location financement	Location Longue Durée	Total
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	75 132 969	-	75 132 969	72 156 340	-	72 156 340
Revenu des opérations de location longue durée	-	2 292 083	2 292 083	-	837 445	837 445
Autres produits sur opérations de leasing	2 507 325	-	2 507 325	2 438 349	-	2 438 349
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>77 640 294</b>	<b>2 292 083</b>	<b>79 932 377</b>	<b>74 594 689</b>	<b>837 445</b>	<b>75 432 134</b>
Charges financières nettes	(35 982 373)	(479 128)	(36 461 501)	(39 643 490)	(55 175)	(39 698 665)
Coût des opérations de location longue durée	-	(1 050 920)	(1 050 920)	-	(310 879)	(310 879)
Produits des placements	4 183 312	1 859	4 185 171	4 486 754	8 310	4 495 064
<b>Produits nets</b>	<b>45 841 233</b>	<b>763 894</b>	<b>46 605 127</b>	<b>39 437 953</b>	<b>479 701</b>	<b>39 917 654</b>
Autres produits d'exploitation	283 508	-	283 508	389 431	-	389 431
Charges de personnel	(10 146 215)	(216 703)	(10 362 918)	(8 742 548)	(198 645)	(8 941 194)
Autres charges d'exploitation	(3 663 545)	(279 822)	(3 943 367)	(3 190 248)	(232 717)	(3 422 965)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(545 627)	(33 365)	(578 992)	(691 785)	(33 365)	(725 150)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(14 071 879)</b>	<b>(529 890)</b>	<b>(14 601 769)</b>	<b>(12 235 150)</b>	<b>(464 727)</b>	<b>(12 699 878)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>31 769 354</b>	<b>234 004</b>	<b>32 003 358</b>	<b>27 202 803</b>	<b>14 974</b>	<b>27 217 776</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(7 908 761)	-	(7 908 761)	(10 772 852)	-	(10 772 852)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(52 986)	-	(52 986)	(353 903)	-	(353 903)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>23 807 607</b>	<b>234 004</b>	<b>24 041 611</b>	<b>16 076 048</b>	<b>14 974</b>	<b>16 091 021</b>
Autres gains ordinaires	657 938	93	658 031	541 593	26 335	567 928
Autres pertes ordinaires	(56 624)	-	(56 624)	(19 041)	-	(19 041)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impot</b>	<b>24 408 921</b>	<b>234 097</b>	<b>24 643 018</b>	<b>16 598 600</b>	<b>41 309</b>	<b>16 639 908</b>
Impôts sur les bénéfices	(7 705 684)	(5 993)	(7 711 677)	(4 324 299)	(1 993)	(4 326 292)
<b>Résultat des activités ordinaires après impot</b>	<b>16 703 237</b>	<b>228 104</b>	<b>16 931 341</b>	<b>12 274 301</b>	<b>39 316</b>	<b>12 313 616</b>
Eléments extraordinaires	(660 487)	-	(660 487)	(1 182 064)	(200)	(1 182 264)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>16 042 750</b>	<b>228 104</b>	<b>16 270 854</b>	<b>11 092 237</b>	<b>39 116</b>	<b>11 131 352</b>
Part des minoritaires	-	(428)	(428)	-	807	807
<b>Résultat net du groupe</b>	<b>16 042 750</b>	<b>227 676</b>	<b>16 270 426</b>	<b>11 092 237</b>	<b>39 923</b>	<b>11 132 159</b>

– Indicateurs d'activité consolidés par pôle d'activité au 31/12/2022 et au 31/03/2023

Les principaux indicateurs d'activité proviennent de l'activité de leasing gérée par l'ATL

**INDICATEURS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31/12/2022**

	Quatrième trimestre			Cumul au 31/12/2022		
	2 022	2 021	Variation	2 022	2021(1)	Variation
<b>Total Approbations</b>	<b>102 691</b>	<b>80 033</b>	<b>28,3%</b>	<b>364 008</b>	<b>291 907</b>	<b>24,7%</b>
<b>Sous total Approbations Mobilières</b>	<b>91 562</b>	<b>74 948</b>	<b>22,2%</b>	<b>349 263</b>	<b>284 854</b>	<b>22,6%</b>
<i>Agriculture</i>	11 662	21 056	-44,6%	39 638	40 340	-1,7%
<i>Bâtiments &amp; travaux publics</i>	9 213	3 818	141,3%	32 566	23 463	38,8%
<i>Industrie</i>	11 672	5 698	104,8%	55 394	40 620	36,4%
<i>Service et commerce</i>	39 797	43 712	-9,0%	159 041	153 852	3,4%
<i>Tourisme</i>	19 218	664	2794,3%	62 624	26 579	135,6%
<b>Sous total Approbations Immobilières</b>	<b>11 129</b>	<b>5 085</b>	<b>118,9%</b>	<b>14 745</b>	<b>7 053</b>	<b>109,1%</b>
<i>Agriculture</i>	451	918	-50,9%	451	918	-50,9%
<i>Bâtiments &amp; travaux publics</i>	224	0		224	296	-24,3%
<i>Industrie</i>	6 834	150	4456,0%	7 198	150	4698,7%
<i>Service et commerce</i>	3 620	4 017	-9,9%	6 872	5 689	20,8%
<i>Tourisme</i>	0	0		0	0	
<b>Total Mises en Force</b>	<b>99 072</b>	<b>69 655</b>	<b>42,2%</b>	<b>314 888</b>	<b>256 013</b>	<b>23,0%</b>
<b>Sous total Mises en Force Mobilières</b>	<b>89 782</b>	<b>69 505</b>	<b>29,2%</b>	<b>303 250</b>	<b>253 709</b>	<b>19,5%</b>
<i>Agriculture</i>	10 477	6 565	59,6%	37 266	23 168	60,9%
<i>Bâtiments &amp; travaux publics</i>	6 970	8 656	-19,5%	26 166	26 029	0,5%
<i>Industrie</i>	10 737	12 268	-12,5%	43 087	39 733	8,4%
<i>Service et commerce</i>	46 466	30 828	50,7%	147 219	126 457	16,4%
<i>Tourisme</i>	15 132	11 188	35,3%	49 512	38 322	29,2%
<b>Sous total Mises en Force Immobilières</b>	<b>9 290</b>	<b>150</b>	<b>6093,3%</b>	<b>11 638</b>	<b>2 304</b>	<b>405,1%</b>
<i>Agriculture</i>	451	0		451	0	
<i>Bâtiments &amp; travaux publics</i>	0	0		108	425	-74,6%
<i>Industrie</i>	6 975	0		6 975	283	2364,7%
<i>Service et commerce</i>	1 864	150	1142,7%	4 104	1 596	157,1%
<i>Tourisme</i>	0	0		0	0	
<b>Total des engagements</b>				<b>620 245</b>	<b>599 330</b>	<b>2,2%</b>
Engagements courants				563 416	531 461	5,1%
Engagements classés				56 829	67 869	-18,8%
<b>Taux des engagements classés</b>				<b>9,16%</b>	<b>11,32%</b>	
Trésorerie nette				14 646	6 623	121,1%
Ressources d'emprunts (2)				384 597	458 325	-15,8%
Capitaux propres (3)				104 169	99 336	4,9%
Revenus Bruts de leasing	92 235	91 277	1,0%	341 636	325 524	5,0%
Revenus Nets de leasing	21 114	22 727	-7,1%	77 871	74 796	4,1%
Produits Nets de leasing (4)	13 589	13 668	-0,6%	46 072	39 639	16,3%
Total des charges d'exploitation	4 594	2 529	81,6%	14 497	12 625	17,8%

**INDICATEURS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31/03/2023**

	Premier trimestre			Exercice 2022(1)
	2 022	2 023	Variation	
<b>Total Approbations</b>	<b>98 503</b>	<b>114 303</b>	<b>16,0%</b>	<b>364 008</b>
<b>Sous total Approbations Mobilières</b>	<b>97 062</b>	<b>113 408</b>	<b>16,8%</b>	<b>349 263</b>
<i>Agriculture</i>	9 974	14 383	44,2%	39 638
<i>Bâtiments &amp; travaux publics</i>	9 796	11 295	15,3%	32 566
<i>Industrie</i>	17 358	13 516	-22,1%	55 394
<i>Service et commerce</i>	44 365	47 911	8,0%	159 041
<i>Tourisme</i>	15 569	26 303	68,9%	62 624
<b>Sous total Approbations Immobilières</b>	<b>1 441</b>	<b>895</b>	<b>-37,9%</b>	<b>14 745</b>
<i>Agriculture</i>	0	0	0,0%	451
<i>Bâtiments &amp; travaux publics</i>	0	0	0,0%	224
<i>Industrie</i>	0	0	0,0%	7 198
<i>Service et commerce</i>	1 441	895	-37,9%	6 872
<i>Tourisme</i>	0	0	0,0%	0
<b>Total Mises en Force</b>	<b>69 779</b>	<b>93 420</b>	<b>33,9%</b>	<b>314 888</b>
<b>Sous total Mises en Force Mobilières</b>	<b>69 671</b>	<b>91 137</b>	<b>30,8%</b>	<b>303 250</b>
<i>Agriculture</i>	8 201	12 625	53,9%	37 266
<i>Bâtiments &amp; travaux publics</i>	8 204	7 226	-11,9%	26 166
<i>Industrie</i>	10 852	16 492	52,0%	43 087
<i>Service et commerce</i>	33 619	40 950	21,8%	147 219
<i>Tourisme</i>	8 795	13 844	57,4%	49 512
<b>Sous total Mises en Force Immobilières</b>	<b>108</b>	<b>2 283</b>	<b>2013,9%</b>	<b>11 638</b>
<i>Agriculture</i>	0	0		451
<i>Bâtiments &amp; travaux publics</i>	108	240	122,2%	108
<i>Industrie</i>	0	0		6 975
<i>Service et commerce</i>	0	2 043		4 104
<i>Tourisme</i>				
<b>Total des Engagements</b>	<b>563 853</b>	<b>592 097</b>	<b>5,0%</b>	<b>620 245</b>
Engagements courants	491 027	530 174	8,0%	563 416
Engagements classés	72 826	61 923	-15,0%	56 829
Trésorerie nette	5 917	4 682	-20,9%	14 646
Ressources d'emprunts (2)	410 721	388 521	-5,4%	384 597
Capitaux propres (3)	110 669	120 333	8,7%	104 169
Revenus bruts de leasing	80 647	86 274	7,0%	341 636
Revenus nets de leasing	18 509	20 320	9,8%	77 871
Produits nets de leasing	9 768	12 281	25,7%	46 072
Total Charges d'exploitation	3 274	3 666	12,0%	14 497

– **Chiffres clés des sociétés du groupe ATL au 31/12/2022**

(en Dinars)	ATL Leasing	ATL LLD
Capitaux propres	120 332 633	717 805
Produits d'exploitation	46 071 898	2 434 035
Résultat d'exploitation	31 890 356	814 537
Résultat net après modifications comptables	16 163 753	107 102
Total passif	503 410 438	10 022 063
Charges financières nettes	35 982 373	703 394

## – Information sur la démarche RSE

A travers sa **politique environnementale** et sociale validée par sa Direction Générale et son Conseil d'Administration, ATL s'engage à ce que toutes ses activités internes et externes, soient conformes à la législation nationale ainsi qu'aux bonnes pratiques de gestion sociale et environnementale à l'échelle internationale.

L'impact environnemental et social est généré non pas principalement par les activités d'ATL, mais simplement par les activités de ses clients qui sont actifs dans les différents secteurs et sous-secteurs soutenus par ATL. Au sein de chaque secteur et sous-secteur, les entreprises génèrent des impacts différents et des risques différents prévalent. Non seulement le secteur, mais aussi les circonstances locales, la taille et les opérations des entreprises spécifiques influencent le risque d'un impact négatif sur le plan environnemental et/ou social. Cette politique environnementale et sociale se concentre donc sur ces facteurs d'impact 'externes'.

En application de sa politique de développement durable, ATL a mis en place un **système de gestion du risque social et environnemental SGES**, dont les grands objectifs sont les suivants :

- Gérer les risques sociaux et environnementaux dans le cycle global du financement du projet,
- Donner l'exemple d'une bonne pratique sociale et environnementale,
- S'efforcer de conserver les ressources naturelles, de protéger l'environnement et de prendre en considération le niveau de vie des personnes affectées par ses opérations,
- Inspirer et encourager les pratiques durables parmi toutes les parties prenantes, y compris les partenaires et les co-investisseurs, afin d'améliorer le développement, la mise en œuvre, le suivi et la conclusion des projets,

En pratique, ATL s'engage à se conformer :

- A toutes les lois et réglementations nationales applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité du travail ainsi qu'en matière sociale,
  - Aux normes et standards de la Société Financière Internationale (SFI) en matière de gestion environnementale et sociale ainsi qu'en matière de financement responsable,
  - Aux Directives Environnementales, Sanitaires et Sécuritaires (« ESS ») générales et sectorielles du Groupe de la Banque Mondiale
  - Et aux Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (« OIT »).
- pour développer un système complet de gestion sociale et environnementale.

Le SGES repose sur les éléments d'évaluation des risques E&S suivant :

- Filtrage de l'activité sur la base de la liste d'exclusion d'ATL.
- Identification et contrôle des risques : catégorisation des projets selon la lourdeur des impacts ES en A, B+, B et C et due diligence.
- Surveillance des risques : plan d'action afin de définir les mesures d'atténuation à entreprendre en cas d'identification de risques non maîtrisés.

## – Etude d'impact de l'adoption des normes IFRS

Cette étude a été opérée compte tenu des lignes directrices édictées par la BCT dans son courrier du 09/12/2022.

Ce livrable a été communiqué à la BCT en date du 03/02/2022 et n'a fait l'objet, à ce jour, d'aucun retour de leur part.

Pour l'exercice clos le 31/12/2022, l'impact n'a pas encore été appréhendé. Il le sera, dans le cadre de l'élaboration des états financiers consolidés en IFRS au titre de l'exercice 2023 en tant que données comparatives.

#### 4.4.8. Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022

– Note rectificative de la note 10 « Immobilisations corporelles »

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2022, une valeur nette comptable de 13 955 826 DT contre 7 604 779 DT au 31 Décembre 2021. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250	-	-	14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806	-	-	4 315 806	(1 703 862)	(94 529)	-	(1 798 392)	2 517 414
Matériel de transport (*)	20,0%	5 617 116	7 251 300	(288 620)	12 599 271	(1 426 965)	(859 322)	287 969	(1 999 626)	10 599 645
Equipe-ments de bureau	10,0%	595 773	19 877	(22 640)	593 011	(476 851)	(26 168)	22 445	(480 535)	112 476
Matériel informatique	33,3%	1 003 461	119 604	(80 534)	1 042 532	(849 958)	(61 267)	80 534	(830 690)	211 842
Installations générales	10,0%	1 540 356	94 206	(6 508)	1 608 578	(1 025 848)	(94 465)	6 163	(1 112 879)	495 699
Immob en cours		1 500	3 000	-	4 500					4 500
<b>TOTAUX</b>		<b>13 088 262</b>	<b>7 487 987</b>	<b>(398 302)</b>	<b>20 177 948</b>	<b>(5 483 485)</b>	<b>(1 135 751)</b>	<b>397 111</b>	<b>(6 222 122)</b>	<b>13 955 826</b>

## 4.5. Comportement boursier de l'action ATL

En 2022, le titre ATL a affiché une performance de 75,8%. Depuis le début de 2023, cette croissance s'est poursuivie avec une progression de 27,7%

En 2022, le titre ATL a oscillé entre 1,790D et 3D avec des quantités traitées de 3 343 222, soit un taux de rotation de 10,3%.

	2019	2020	2021	2022	15/05/2023
Nombre de titres admis	32 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Cours fin de période	1,700	1,590	1,820	3,000	3,830
Capitalisation boursière	55 250 000	51 675 000	59 150 000	97 500 000	124 475 000
Nombre de titres traités	1 206 343	1 374 548	1 800 179	3 343 222	1 001 889
Rendement de la période	-29,0%	-6,5%	19,2%	75,8%	27,7%
Valeur comptable nette	2,963	3,131	3,405	3,703	-
Cours plus haut	2,700	1,850	1,910	3,000	3,870
Cours plus bas	1,410	1,160	1,360	1,790	2,990
Bénéfice par action	0,051	0,168	0,349	0,497	-
Dividende par action	-	0,075	0,200	0,270	-
Date de distribution	-	22/04/2021	28/04/2022	15/06/2023	-
PER	33,2	9,5	5,2	6,0	-
Dividend Yield	-	4,7%	11,0%	9,0%	-
Taux de rotation	3,7%	4,2%	5,5%	10,3%	3,1%

### Evolution du titre ATL depuis 2022



## Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

### 5.1. Conseil d'Administration

#### 5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres*	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Ferid ABBES	Président	Lui même	2021 - 2023	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Riadh HAJJEJ	2021 - 2023	Tunis
Mme. Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Elle même	2021 - 2023	Tunis
ASIRAK SA	Membre	M. Ridha ZERZERI	2021 - 2023	Tunis
M. Mohamed Sadok DRISS	Membre	Lui même	2021 - 2023	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Lassad JAZIRI	2021 - 2023	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kais MARRAKCHI	2021 - 2023	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Ahmed BEN MOULEHOM	2021 - 2023	Tunis
Mme. Arbia ALAYA	Membre mandaté par la BNA	Elle même	2021 - 2023	Tunis
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Membre indépendant	Elle même	2021 - 2023	Tunis
M. Mohamed Hédi DRIDI	Membre indépendant	Lui même	2021 - 2023	Tunis
M. Ammar TLILI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2021 - 2023	Tunis

\*Nommés par l'AGO du 08/04/2021

L'AGO du 08/04/2021 a décidé d'approuver la nomination de **Mme Raja DARGHOUTH** en qualité de conseillère auprès du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### 5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Zouheir TAMBOURA	Directeur Général*	Depuis 2020	Tunis
M. Chedly ZAOUN	Directeur Général Adjoint**	Depuis 2020	Tunis

\*Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général

\*\*Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général Adjoint

Il est à signaler que :

- M. Zouheir TAMBOURA est désigné en tant que président, Mme Maha NAJJAR TAJINA, M. Ammar TLILI, Mme Arbia ALAYA et M. Mohamed Sadok DRISS sont désignés en tant que membres du Comité de développement et de financement stratégique ;
- Mme Golsem KSONTINI JAZIRI est désignée en tant que présidente, M. Ahmed BEN MOULEHOM et M. Riadh HAJJEJ sont désignés en tant que membres du Comité permanent d'audit interne ;
- M. Mohamed Hédi DRIDI est désigné en tant que président, M. Kais MARRAKCHI, M. Lassad JAZIRI, Mme. Arbia ALAYA et Mme. Raja DARGHOUTH sont désignés en tant que membres du Comité des risques ;
- M. Férids ABBES est désigné en tant que président, M. Ridha ZERZERI, M. Lassad JAZIRI et M. Ahmed BEN MOULEHOM sont désignés en tant que membres du Comité de nomination et rémunération.

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

### 5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années

Membre	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Ferid ABBES	Président Directeur Général de la SETCAR
M. Zouheir TAMBOURA	Néant
M. Riadh HAJJEJ	Directeur Général par délégation de l'ATB
Mme. Maha Najjar TAJINA	Directrice à l'ATB
M. Ridha ZERZERI	Homme d'affaires privé
M. Mohamed Sadok DRISS	Homme d'affaires privé
M. Lassad JAZIRI	Responsable du pôle financier de l'ATB
M. Kais MARRAKCHI	Directeur à la société ENNAKL
M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur Général par intérim de la BNA
Mme. Arbia ALAYA	Directeur Général Adjoint de la BNA
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Consultant
M. Mohamed Hédi DRIDI	Consultant indépendant dans le développement, la restructuration et la mise à niveau d'unités dans divers secteurs
M. Ammar TLILI	Consultant
M. Chedly ZAOUN	Néant

### 5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ferid ABBES	SETCAR - ATB
M. Zouheir TAMBOURA	Président du conseil de ATL LLD
M. Riadh HAJJEJ	Néant
Mme. Maha Najjar TAJINA	ATD SICAR
M. Ridha ZERZERI	UNIFACTOR – Grands Moulins du Golf – OMORAG – Sud Bitume – Société Hôtelière Port Prine
M. Mohamed Sadok DRISS	BH Bank – KSM Financière – Alpha Hyundai Motors – SODEXA – TSA – Hôtel El Fell – STIAL - UNIFACTOR
M. Lassad JAZIRI	ATI SICAF
M. Kais MARRAKCHI	Néant
M. Ahmed BEN MOULEHOM	AMI – SICAF Participations BNA – Agro services - IBS
Mme. Arbia ALAYA	CRAMA – TUNISAVIA -
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Néant
M. Mohamed Hédi DRIDI	Néant
M. Ammar TLILI	Néant
M. Chedly ZOUN	Néant

### 5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Arab Tunisian Bank	M. Riadh HAJJEJ	Directeur Général par délégation
Société ENNAKL	M. Kaies Marrakchi	Directeur à ENNAKL
BNA	M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur Général par intérim
ASIRAK SA	M. Ridha ZERZERI	Président Directeur Général
ATI-SICAF	M. Lassad JAZIRI	Responsable du pôle financier de l'ATB (Administrateur à l'ATI SICAF)

## 5.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2022

### 5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Zouhair TAMBOURA (Nouveau Directeur Général) a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

Outre, le Directeur Général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires conformément à la décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Il bénéficiera aussi d'une quote-part de la prime de fin d'année de son départ calculée sur la base de la moyenne du bonus des trois dernières années. Il bénéficiera aussi de la cession de la voiture de service à sa valeur comptable nette le jour de son départ.

- La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 Août 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à douze mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.
- Pour le Directeur Général, les indemnités qui en découlent sont réglés directement par la compagnie d'assurance. En 2021, le Directeur Général a dépassé l'âge de retraite.
- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en DT):

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	85 000	85 000	773 935	574 716	557 304	316 282	482 500	455 000
Avantages postérieurs à l'emploi*								

\*inclus dans les avantages à court terme

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2023 a décidé de fixer à 565 000DT le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### 5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

### 5.3. Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
<b>FMBZ KPMG</b>	M. Moncef BOUSSANOUGA	Immeuble KPMG Les jardins du lac – LAC II	2021 - 2023*
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	ZAMMOURI	Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320	
<b>Cabinet CMC – DFK International</b>	M. Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 El Menzah 9A El Manar II 1013 Tunis	2021 - 2023*
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie		Tél : 71 880 933 Fax : 71 872 115	

*\*Désigné par l'AGO du 08/04/2021 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023*

### 5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil et/ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'ATB, qui détient 39,64%, pour un montant de 8 000KDT avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds. Au 31/12/2022, ce crédit n'est pas encore mis en place.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2022, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 1 543KDT.
- Au 31/12/2022, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de l'ATB présentent un solde débiteur de 7 740 772DT. Les intérêts perçus sur compte courant bancaires s'élèvent au 31/12/2022 à 265 980DT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2022, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 1 917KDT.
- Au 31/12/2022, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de la BNA présentent un solde débiteur de 1 822 485DT. Les intérêts perçus sur compte courant bancaires s'élèvent au 31/12/2022 à 46 077DT.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 15 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 19 KDT HTVA. Au 31/12/2022, ce crédit n'est pas encore mis en place.
- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 10,77%, pour un montant de 7 000KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 9 KDT HTVA. Au 31/12/2022, ce crédit n'est pas encore mis en place.
- Au 12/11/2020, la BNA a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant de 11 400 KDT sur 10 ans. L'exercice 2022, a supporté une charge de 137KDT.
- Au 10/03/2021, l'ATB a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant de 16 000KDT sur 11 ans. L'exercice 2022 a supporté une charge de 144KDT.
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. En 2022, la charge de la période s'élève à 9KDT.
- La collaboration commerciale avec la BNA, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, ses agents perçoivent une commission. En 2022, la charge de la période s'élève à 11KDT.
- La convention de crédit à moyen terme de 6 000KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mise en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2022, la somme de 21KDT.
- La convention de crédit à moyen terme de 15 000KDT contractée par la société auprès de la BNA, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mise en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2022, la somme de 11KDT.
- La convention de crédit à moyen terme de 10 000KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,2 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mise en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 25KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2022, la somme de 258KDT.
- La société ENNAKL a réalisé un chiffre d'affaires de 44 113 282DT avec l'ATL relatif à l'acquisition de biens donnés en leasing.

## Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

### 6.1. Evolution récente et Orientations

#### 6.1.1. Evolution récente

L'ATL affiche au terme du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, une progression de 16,0% de ses approbations à 114,3MD contre 98,5MD à la même date en 2022. Cette progression est essentiellement due à la hausse des approbations liées au secteur touristique (+68,9%) et celles du secteur agricole (+44,2%), qui se sont établies respectivement à 26,3MD et 14,4MD.

Les mises en force de la société ont observé au terme de cette période une hausse (+33,9%) en s'établissant à 93,4MD contre 69,8MD à la même période en 2022.

Le total des engagements a augmenté de 5% à 592,1MD contre 563,9MD à la même date de 2022, avec une baisse des engagements classés de 15% à 61,9MD.

Au niveau de la rentabilité, et grâce à l'amélioration de l'activité, une augmentation du produit net de leasing de 25,7% a été enregistrée par rapport à la même période de l'exercice 2022.

#### 6.1.2. Orientations

L'ATL a adhéré à la politique adoptée par les instances réglementaires en matière de couverture du risque qui consiste à atteindre un taux de couverture des créances classées de 70%.

En termes de mises en force, l'objectif retenu pour 2023 est de 348MD, soit une progression de 10% par rapport à 2022.

Pour la période allant de 2023 à 2027, l'objectif retenu est d'atteindre un taux de croissance moyen de 8% sur la période.

En termes de qualité de portefeuille et de sa couverture par les provisions, il a été retenu un taux des actifs accrochés qui diminue pour atterrir à 6,5% en 2027 et un taux de couverture moyen supérieur à 75% sur toute la période 2023-2027.

### 6.2. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la société ATL pour la période 2023-2027 ont été élaborés sur la base des états financiers individuels audités et certifiés arrêtés au 31/12/2022, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/03/2023.

Les états financiers prévisionnels de la société ATL ainsi que les hypothèses sous-jacentes relatives à la période 2023-2027 ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 28/02/2023 et examinés par les commissaires aux comptes de la société.

**L'Arab Tunisian Lease s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.**

**L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.**

**L'Arab Tunisian Lease s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

### 6.2.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2023-2027 par rapport aux informations prévisionnelles 2022-2026

#### Mises en force

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Mises en force (prévision initiale)	277 000	299 160	323 093	348 940	376 855	
Mises en force (réalisées ou mises à jour)	315 000	348 000	375 840	405 907	438 380	473 450
<b>Ecart</b>	<b>13,72%</b>	<b>16,33%</b>	<b>16,33%</b>	<b>16,33%</b>	<b>16,33%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les prévisions de 2022 ont été dépassées. L'objectif étant de conserver une part de marché raisonnable		L'activité prévisionnelle a été revue avec des taux de croissance modérées compte tenu de la conjoncture actuelle.			

#### Marges financières et pré loyers :

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Marges financières & pré loyers (prévision initiale)	69 195	76 692	84 943	93 889	100 102	
Marges financières & pré loyers (réalisées ou mises à jour)	70 661	81 684	92 896	105 971	118 185	126 303
<b>Ecart</b>	<b>2,12%</b>	<b>6,51%</b>	<b>9,36%</b>	<b>12,87%</b>	<b>18,06%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les prévisions de 2022 ont été atteintes.		Les revenus ont été actualisés compte tenu de la revue du niveau des encours des emplois leasing à fin 2022			

#### Intérêts de retard :

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Intérêts de retard (prévision initiale)	3 633	3 222	3 327	3 707	4 150	
Intérêts de retard (réalisés ou mis à jour)	3 422	3 376	3 706	4 092	4 727	5 282
<b>Ecart</b>	<b>-5,80%</b>	<b>4,77%</b>	<b>11,42%</b>	<b>10,39%</b>	<b>13,89%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les réalisations ont été inférieures aux prévisions initiales de 5,8% suite à un effort de recouvrement (moins d'impayés)		Les intérêts de retard prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations			

#### Variation des produits réservés :

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Variation des produits réservés (prévision initiale)	1081	241	183	-59	419	
Variation des produits réservés (réalisée ou mise à jour)	1274	-706	-272	-274	331	96
<b>Ecart</b>	<b>17,93%</b>	<b>-392,63%</b>	<b>-248,58%</b>	<b>366,25%</b>	<b>-20,95%</b>	
<b>Commentaire</b>	Cette rubrique présente une augmentation de 17,9% par rapport aux prévisions initiales suite une réservation des agios des clients		La variation prévisionnelle des agios réservés a été actualisée compte tenu de l'évolution prévisionnelle du portefeuille client			

### Autres produits sur opérations de leasing :

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Autres produits sur opérations de leasing (prévision initiale)	2 485	2 604	2 825	3 023	3 155	
Autres produits sur opérations de leasing (réalisés ou mis à jour)	2 514	2 728	3 039	3 390	3 632	3 822
<b>Ecart</b>	<b>1,14%</b>	<b>4,76%</b>	<b>7,59%</b>	<b>12,12%</b>	<b>15,09%</b>	
<b>Commentaire</b>	Cette rubrique a enregistré une augmentation par rapport aux prévisions initiales de 1,1% suite au dépassement des prévisions initiales en termes de mises en force		Les prévisions pour les autres produits sur opérations de leasing ont été actualisées compte tenu des réalisations			

### Autres produits d'exploitation :

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Autres produits d'exploitation (prévision initiale)	443	250	250	250	250	
Autres produits d'exploitation (réalisés ou mis à jour)	316	443	250	250	250	250
<b>Ecart</b>	<b>-28,71%</b>	<b>77,20%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les autres produits d'exploitation ont été inférieurs aux prévisions initiales de 28,7%		Les autres produits d'exploitation prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations, et ce abstraction faite des remboursements de sinistres sur immobilisations propres			

### Refinancement :

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Refinancement net des remboursements d'emprunts (prévision initiale)	-99 178	17 931	32 166	31 714	19 314	
Refinancement net des remboursements d'emprunts (réalisé ou mis à jour)	-71 197	-11 376	52 762	56 516	33 470	18 856
<b>Ecart</b>	<b>-28,21%</b>	<b>-163,45%</b>	<b>64,03%</b>	<b>78,20%</b>	<b>73,30%</b>	
<b>Commentaire</b>	le refinancement net des remboursements a été inférieur aux prévisions de 28,2% suite à un surplus d'autofinancement et aux performances du recouvrement		Les besoins prévisionnels de refinancement ont été ajustés compte tenu de la revue du niveau d'activité			

### Charges financières nettes :

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Charges financières (prévision initiale)	-39 068	-37 073	-42 219	-48 579	-53 338	
Charges financières (réalisés ou mis à jour)	-35 982	-36 076	-40 321	-48 963	-57 152	- 62 086
<b>Ecart</b>	<b>-7,90%</b>	<b>-2,69%</b>	<b>-4,50%</b>	<b>0,79%</b>	<b>7,15%</b>	
<b>Commentaire</b>	En raison de la baisse du volume du refinancement, la charge d'intérêts a accusé une diminution de 7,9% par rapport aux prévisions initiales		La charge d'intérêts prévisionnelle a été actualisée compte tenu des réalisations			

### Produits de placement :

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Produits de placement (prévision initiale)	2 483	230	350	470	570	
Produits de placement (réalisés ou mis à jour)	4 183	1 813	410	570	703	783
<b>Ecart</b>	<b>68,46%</b>	<b>688,26%</b>	<b>17,14%</b>	<b>21,28%</b>	<b>23,39%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les prévisions de 2022 ont été dépassées grâce à la perception d'intérêts de placements à court terme d'excédent de trésorerie		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

### Charges du personnel :

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Charges du personnel (prévision initiale)	-9 577	-10 343	-11 171	-12 064	-13 029	
Charges du personnel (réalisées ou mis à jour)	-10 146	-10 919	-11 793	-12 736	-13 755	-14 855
<b>Ecart</b>	<b>5,94%</b>	<b>5,57%</b>	<b>5,57%</b>	<b>5,57%</b>	<b>5,57%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les charges du personnel ont augmenté de 5,9% par rapport aux prévisions initiales suite à de nouveaux recrutements et aux augmentations conventionnelles		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

### Autres charges d'exploitation :

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Autres charges d'exploitation (prévision initiale)	-3 415	-3 706	-4 105	-4 527	-4 953	
Autres charges d'exploitation (réalisées ou mises à jour)	-3 805	-3 999	-4 425	-4 945	-5 455	-5 984
<b>Ecart</b>	<b>11,43%</b>	<b>7,89%</b>	<b>7,81%</b>	<b>9,24%</b>	<b>10,14%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les charges d'exploitation ont augmenté de 11,4% par rapport aux prévisions initiales suite au dépassement du niveau d'activité prévisionnel		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

### Dotations aux amortissements et aux résorptions :

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Dotations aux amortissements et aux résorptions (prévision initiale)	-686	-721	-728	-736	-743	
Dotations aux amortissements et aux résorptions (réalisées ou mises à jour)	-546	-733	-768	-775	-783	-790
<b>Ecart</b>	<b>-20,44%</b>	<b>1,65%</b>	<b>5,48%</b>	<b>5,42%</b>	<b>5,37%</b>	
<b>Commentaire</b>	Cette rubrique a accusé une baisse de 20,4% par rapport aux prévisions initiales		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations et d'un ajustement du taux de dotation ramené à 7%			

### **Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :**

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (prévision initiale)	-350	-500	-800	-900	-1 000	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (réalisées ou mises à jour)	-53	-100	-200	-200	-200	-200
<b>Ecart</b>	<b>-84,86%</b>	<b>-80,00%</b>	<b>-75,00%</b>	<b>-77,78%</b>	<b>-80,00%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les réalisations ont diminué de 84,9 % par rapport aux prévisions initiales suite à une reprise sur provisions		Les prévisions ont été ajustées pour tenir compte de la dépréciation des réinvestissements exonérés annuels prévisionnels			

### **Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

(en mD)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (prévision initiale)	-5 715	-6 326	-4 095	-2 914	-206	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (réalisées ou mises à jour)	-7 909	-7 353	-6 933	-6 429	-4 888	-4 358
<b>Ecart</b>	<b>38,38%</b>	<b>16,24%</b>	<b>69,29%</b>	<b>120,61%</b>	<b>2272,82%</b>	
<b>Commentaire</b>	Les réalisations ont augmenté de de 38,4% par rapport aux prévisions initiales		Les prévisions des dotations aux provisions ont été reprises compte tenu de l'évolution du portefeuille client et des objectifs fixés en matière de taux de couverture			

### **Qualité du portefeuille-client :**

Qualité du portefeuille client (prévision initiale)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Montant des créances classées	62 038	59 357	57 325	57 978	53 326	
Ratio des créances classées	10,50%	9,50%	8,50%	8,00%	7,00%	
Ratio de couverture des créances classées	78,00%	86,00%	89,00%	88,00%	90,00%	
Qualité du portefeuille client (réalisation ou mise à jour)	2022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Montant des créances classées	56 829	59 056	62 076	65 121	61 444	60 374
Ratio des créances classées	9,16%*	9,00%	8,50%	8,00%	7,00%	6,50%
Ratio de couverture des créances classées	85,40%	88,00%	88,00%	88,00%	92,00%	92,00%

\*Ce ratio tient compte des engagements Bilan & Hors Bilan

#### **6.2.2. Analyse des performances réalisées au 31/03/2023 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2023**

La confrontation des réalisations du premier trimestre de l'exercice 2023 reflétées par les indicateurs d'activités arrêtés au 31/03/2023 avec les prévisions établies pour l'année 2023 publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

(en mD)	Indicateurs d'activité au 31/03/2023	Prévisions de l'année 2023	Pourcentage de réalisation
Mises en force	93 420	348 000	26,8%
Revenus nets de leasing	20 320	87 082	23,3%
Produit net de leasing	12 281	52 819	23,3%
Total des charges d'exploitation	3 666	15 651	23,4%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, ATL demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2023. En effet, la Société réalise, au 31/03/2023, 26,8% de ses prévisions de mises en force et 23,3% des revenus prévisionnels au titre de l'exercice 2023.

### 6.2.3. Hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2023-2027 se présentent comme suit :

#### Mises en force

- Pour l'année 2023 et compte tenu des prémisses de reprise de l'activité économique, la société estime que ses mises en force s'établiront à 348 MD soit une progression de 10% par rapport à 2022. Pour le reste de la période, la société table sur une croissance linéaire de 8% par an.
- Le taux moyen de financement retenu, pour la période 2023-2027 est compris entre 14.75% et 15.10%.

La répartition mensuelle des mises en force est faite sur une base linéaire avec une durée moyenne de 50 mois.

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Mises en force	315 000	348 000	375 840	405 907	438 380	473 450
Taux d'évolution MF	23,0%	10,5%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%

#### Produits de Leasing :

La conjugaison des hypothèses précitées permet de dégager les résultats suivants au titre de la période de projection 2023-2027 :

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
<b>Intérêt et revenus assimilés (1)</b>	<b>75 357</b>	<b>84 354</b>	<b>96 331</b>	<b>109 789</b>	<b>123 243</b>	<b>131 681</b>
Marges financières et pré loyers	70 661	81 684	92 896	105 971	118 185	126 303
Intérêt de retard	3 422	3 376	3 706	4 092	4 727	5 282
Variation des produits réservés	1 274	-706	-272	-274	331	96
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>	<b>2 514</b>	<b>2 728</b>	<b>3 039</b>	<b>3 390</b>	<b>3 632</b>	<b>3 822</b>
Produits de leasing (1) + (2)	<b>77 871</b>	<b>87 082</b>	<b>99 370</b>	<b>113 179</b>	<b>126 874</b>	<b>135 504</b>

- Les marges financières et les pré loyers évoluent en fonction de l'encours actuel des contrats mis en force ainsi que des hypothèses retenues pour le taux moyen de financement et le niveau prévisionnel des mises en force additionnelles.
- Les intérêts de retard évolueront en fonction de l'évolution des revenus nets de leasing

- La variation des agios réservés (marge financière sur les loyers impayés des clients classés et intérêts de retard impayés des mêmes clients) est déterminée sur la base d'un stock d'agios réservés de fin d'année équivalent à 9% de la masse des créances classées.
- Les autres produits sur opérations de leasing (produits accessoires) suivent la tendance de l'évolution de l'encours.

#### **Autres produits d'exploitation :**

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Autres produits d'exploitation	316	443	250	250	250	250

Pour cette rubrique, on estime une légère hausse pour l'exercice 2023, et par la suite une stagnation pour la période restante.

#### **Refinancement et Charges financières nettes :**

Les besoins en refinancement de 2023 à 2027 sont répartis en 70% pour les emprunts obligataires et 30% pour les crédits bancaires.

(en mD)	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Emprunts obligataires (70%)	70 000	112 000	119 000	109 900	112 000
Crédits bancaires (30%)	30 000	48 000	51 000	47 100	48 000
<b>Refinancement</b>	<b>100 000</b>	<b>160 000</b>	<b>170 000</b>	<b>157 000</b>	<b>160 000</b>

Pour les besoins de simulations, le refinancement prévisionnel est considéré être réalisé sur 5 ans.

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Charges financières nettes (Résorption des frais d'émission des emprunts compris)	-35 982	-36 076	-40 321	-48 963	-57 152	-62 086

- Les intérêts des emprunts sont calculés sur la base de l'encours moyen de refinancement du début et de fin d'année pour les emprunts non échus au 31/12/2022.
- Pour les nouveaux emprunts, la charge d'intérêts a été calculée sur la base de l'échéancier de remboursement des nouveaux emprunts au taux moyen allant de 11% en 2023 à 12% en 2027.

#### **Produits de placement :**

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
<b>Produits de placement</b>	<b>4 183</b>	<b>1 813</b>	<b>410</b>	<b>570</b>	<b>703</b>	<b>783</b>
Produit des placements CT	3 585	1 643				
Produits (FG)	273	20	20	20	20	20
Dividende (Participation directe)	326	150	150	150	150	150
Produits conventionnel/ encours des crédits participatifs	0	0	0	0	0	0
Produits / nouveaux crédits participatifs		0	300	500	667	767
Réservation/ produits des crédits participatif (20%)		0	-60	-100	-133	-153

#### **Charges du personnel :**

Dans une optique de maintien de l'effectif actuel, l'évolution des charges du personnel sera induite par les augmentations conventionnelles triennales et les avancements et passage de grade.

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Charges de personnel	-10 146	-10 919	-11 793	-12 736	-13 755	-14 855

### **Autres charges d'exploitation :**

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Autres charges d'exploitation	-3 805	-3 999	-4 425	-4 945	-5 455	-5 984

### **Dotations aux amortissements et aux résorptions :**

Il s'agit des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles propres. La dotation annuelle est calculée en fonction de la variation des éléments corrélatifs du bilan.

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Dotations aux amortissements	-546	-733	-768	-775	-783	-790

### **Dotations aux provisions et résultat des créances radiées (coût du risque) :**

Pour maintenir la qualité de son portefeuille l'ATL prévoit de conserver un ratio de couverture confortable tout en maîtrisant l'évolution des créances classées en B2, B3 et B4.

Le coût prévisionnel du risque de contrepartie (dotations aux provisions) a été estimé, pour chaque année, par référence aux hypothèses suivantes :

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Montant des créances classées	56 829	59 056	62 076	65 121	61 444	60 374
Ratio des créances classées	9,16%*	9,0%	8,5%	8,0%	7,0%	6,5%
Ratio de couverture des créances classées	85,4%	88,0%	88,0%	88,0%	92,0%	92,0%

\*Ce ratio tient compte des engagements Bilan & Hors Bilan

L'évolution des dotations annuelles aux provisions se présente, au titre de la période 2023-2027 comme suit :

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	6 302	4 732	4 355	3 436	553	134
Dotation aux provisions pour risque	430	680	345	389	268	211
Dotation aux provisions collective	1 177	1 942	2 233	2 604	4 067	4 013
<b>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</b>	<b>7 909</b>	<b>7 353</b>	<b>6 933</b>	<b>6 429</b>	<b>4 888</b>	<b>4 358</b>

### **Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :**

Une dotation annuelle a été retenue allant de 100 milles dinars en 2023 à 200 Million de dinars en 2027.

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-53	-100	-200	-200	-200	-200

### **Impôt sur les sociétés :**

L'impôt est décompté au taux effectif de 39% du résultat comptable avant impôts.

### **Distribution des dividendes :**

Le dividende prévisionnel par action serait de :

	<b>2 022</b>	<b>2 023p</b>	<b>2 024p</b>	<b>2 025p</b>	<b>2 026p</b>	<b>2 027p</b>
Dividendes (en mD)	8 775	9 750	11 375	13 000	14 625	16 250
Dividende par action (en Dinars)	0,270	0,300	0,350	0,400	0,450	0,500

### **Hypothèses du Bilan :**

#### **1. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Une liquidité est déterminée en fonction du besoin en trésorerie résultant du décalage entre les emplois et les ressources.

#### **2. Créances issues d'opérations de leasing**

##### **a. Investissements bruts en contrats de leasing :**

- L'investissement brut en immobilisations données en leasing correspond au solde de début d'année majoré des mises en forces de l'année et diminué des sorties au titre des rachats et cessions anticipés estimés à 5% de l'encours.
- Les remboursements en capital viennent en déduction de l'encours financier.

##### **b. Clients et comptes rattachés :**

- Les impayés figurant au sous poste "clients et comptes rattachés" sont déterminés, compte tenu d'un objectif de taux de recouvrement annuel moyen se situant aux alentours de 87% sur la période 2023-2027.

<b>(en mD)</b>	<b>2 022</b>	<b>2 023p</b>	<b>2 024p</b>	<b>2 025p</b>	<b>2 026p</b>	<b>2 027p</b>
Taux de recouvrement hors autofint (objectif)	91,2%	87,0%	87,0%	87,0%	87,0%	87,0%
Solde	33 650	58 265	63 774	69 203	79 776	89 036
Variation	-6 786	24 615	5 509	5 430	10 573	9 260
CA TTC	340 612	414 540	432 302	468 561	544 458	605 117
<b>Encaissement clients</b>	<b>347 398</b>	<b>389 925</b>	<b>426 793</b>	<b>463 131</b>	<b>533 886</b>	<b>595 857</b>

*\*les facturations couvrent les loyers (principal + marge financière) TTC, des produits d'exploitation et des rachats et cessions.*

##### **- Provisions et agios réservés (Couverture)**

- L'évolution des provisions et agios réservés correspond à la variation annuelle des produits réservés, à la dotation annuelle nette aux provisions, à base individuelle, sur les créances classées en B2, B3 et B4 et à la dotation annuelle nette aux provisions, à base collective, sur les créances classées en A et B1.

#### **3. Placements à long terme :**

L'évolution des placements à long terme correspond aux prises de participations annuelles, déduction faite des cessions prévisionnelles des participations selon les échéanciers des portages.

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Immobilisations financières	29 615	33 615	37 615	39 115	37 282	35 115
Participation		4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Cession				2 500	5 833	6 167
Moins : provisions	-8 249	-8 349	-8 549	-8 749	-8 949	-9 149
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>21 366</b>	<b>25 266</b>	<b>29 066</b>	<b>30 366</b>	<b>28 333</b>	<b>25 966</b>

#### 4. Valeurs immobilisées :

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres, se présente comme suit :

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Immobilisations propres	9 993	10 110	10 596	10 696	10 796	10 896
Moins : Amortissements	-5 934	-6 667	-7 435	-8 210	-8 993	-9 783
<b>Immobilisations propres nettes</b>	<b>4 059</b>	<b>3 443</b>	<b>3 161</b>	<b>2 486</b>	<b>1 803</b>	<b>1 113</b>

La dotation annuelle aux amortissements est estimée à 7,25% de la valeur brute.

#### 5. Autres actifs :

Une augmentation annuelle forfaitaire de 50mD a été retenue pour ce poste.

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Autres actifs	8 980	9 030	9 080	9 130	9 180	9 230
Moins : provisions	-367	-367	-367	-367	-367	-367
<b>Autres actifs nets</b>	<b>8 613</b>	<b>8 663</b>	<b>8 713</b>	<b>8 763</b>	<b>8 813</b>	<b>8 863</b>

#### 6. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts sont augmentés par les refinancements annuels et diminués par les tombées des échéances annuelles.

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Emprunts et ressources spéciales	397 010	385 633	438 396	494 912	528 382	547 238
Renouvellement CCT		22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
Refinancement CMT		100 000	160 000	170 000	157 000	160 000
Remboursement		111 376	107 238	113 484	123 530	141 144

#### 7. Dettes envers la clientèle :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste est celui de l'évolution des mises en force :

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Dettes envers la clientèle	4 441	4 907	5 299	5 723	6 181	6 675
Taux d'évolution		10%	8%	8%	8%	8%

#### 8. Fournisseurs et comptes rattachés

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste est celui de l'évolution des mises en force :

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Fournisseurs et comptes rattachés	89 315	98 672	106 566	115 091	124 298	134 242
Taux d'évolution		10%	8%	8%	8%	8%

## 9. Autres passifs :

Le taux d'accroissement annuel se détaille comme suit :

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Autres passifs	12 636	13 948	14 276	15 016	15 627	16 338
Taux d'évolution		10%	2%	5%	4%	5%

## 10. Réserves et résultats reportés

Les réserves et résultats reportés ont été déterminés en fonction des distributions de dividendes projetées et des dotations au fonds de réserves extraordinaires et de réserves pour réinvestissements exonérés.

(en mD)	2 022	2 023p	2 024p	2 025p	2 026p	2 027p
Capital initial	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Réserve légale	3 153	4 555	4 555	4 555	4 555	4 555
Autres réserves	61 246	64 639	68 639	72 639	76 639	80 639
Résultat reporté	7 270	9 864	15 008	21 821	29 505	38 484
Résultat	16 164	18 895	22 187	24 685	27 604	29 276
Dotations réserve légale	1 402	0	0	0	0	0
Dotations Réinvestissement exonéré	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Reprise Réinvestissement exonéré	607	0	0	0	0	0
Dividende	8 775	9 750	11 375	13 000	14 625	16 250
Résultat reporté après affectation	9 864	15 008	21 821	29 505	38 484	47 510
Réserve légale après affectation	4 555	4 555	4 555	4 555	4 555	4 555
Autres réserves après affectation	64 639	68 639	72 639	76 639	80 639	84 639
Div/action (en dt)	0,27	0,30	0,35	0,40	0,45	0,50
Rst/action (en dt)	0,50	0,58	0,68	0,76	0,85	0,90

## 6.2.4. Etats financiers prévisionnels

### Bilans prévisionnels

(en mD)	2 022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
<b>ACTIF</b>						
Liquidités et équivalents de liquidités	14 655	260	850	867	961	115
Placements à court terme	43 816	0	0	0	0	0
Créances issues d'opérations de leasing	531 234	595 980	665 636	744 459	805 382	853 892
Placements à long terme	21 366	25 266	29 066	30 366	28 333	25 966
Valeurs immobilisées	4 059	3 443	3 161	2 486	1 803	1 113
Autres actifs	8 613	8 663	8 713	8 763	8 813	8 863
<b>Total de l'actif</b>	<b>623 743</b>	<b>633 612</b>	<b>707 426</b>	<b>786 941</b>	<b>845 292</b>	<b>889 949</b>
<b>PASSIF</b>						
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	0	0	0	0	0
Emprunts et ressources spéciales	397 010	385 633	438 396	494 912	528 382	547 238
Dettes envers la clientèle	4 441	4 907	5 299	5 723	6 181	6 675
Fournisseurs et comptes rattachés	89 315	98 672	106 566	115 091	124 298	134 242
Autres passifs	12 636	13 948	14 276	15 016	15 627	16 338
<b>Total du passif</b>	<b>503 410</b>	<b>503 160</b>	<b>564 537</b>	<b>630 742</b>	<b>674 488</b>	<b>704 494</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Réserves	64 399	69 194	73 194	77 194	81 194	85 194
Résultats reportés	7 270	9 864	15 008	21 821	29 505	38 484
Résultat de l'exercice	16 164	18 895	22 187	24 685	27 604	29 276
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>120 333</b>	<b>130 452</b>	<b>142 890</b>	<b>156 199</b>	<b>170 803</b>	<b>185 454</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>623 743</b>	<b>633 612</b>	<b>707 426</b>	<b>786 941</b>	<b>845 292</b>	<b>889 949</b>

### Etat de résultats prévisionnels

(en mD)	2 022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Revenus de leasing	70 661	81 684	92 896	105 971	118 185	126 303
Intérêts de retard	3 422	3 376	3 706	4 092	4 727	5 282
Variation des produits réservés	1 274	(706)	(272)	(274)	331	96
Autres produits de leasing	2 514	2 728	3 039	3 390	3 632	3 822
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>77 871</b>	<b>87 082</b>	<b>99 370</b>	<b>113 179</b>	<b>126 874</b>	<b>135 504</b>
Charges financières nettes	(35 982)	(36 076)	(40 321)	(48 963)	(57 152)	(62 086)
Produits des placements	4 183	1 813	410	570	703	783
<b>Total des revenus nets de leasing</b>	<b>46 072</b>	<b>52 819</b>	<b>59 460</b>	<b>64 786</b>	<b>70 425</b>	<b>74 202</b>
Autres produits d'exploitation	316	443	250	250	250	250
Charges de personnel	(10 146)	(10 919)	(11 793)	(12 736)	(13 755)	(14 855)
Autres charges d'exploitation	(3 805)	(3 999)	(4 425)	(4 945)	(5 455)	(5 984)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(546)	(733)	(768)	(775)	(783)	(790)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(7 909)	(7 353)	(6 933)	(6 429)	(4 888)	(4 358)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(53)	(100)	(200)	(200)	(200)	(200)
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>(22 143)</b>	<b>(22 661)</b>	<b>(23 869)</b>	<b>(24 835)</b>	<b>(24 830)</b>	<b>(25 937)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>23 929</b>	<b>30 158</b>	<b>35 591</b>	<b>39 950</b>	<b>45 595</b>	<b>48 264</b>
Autres gains ordinaires	658	0	0	0	0	0
Autres pertes ordinaires	(57)	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>24 530</b>	<b>30 158</b>	<b>35 591</b>	<b>39 950</b>	<b>45 595</b>	<b>48 264</b>
Impôt sur les bénéfices*	(8 366)	(11 263)	(13 404)	(15 266)	(17 991)	(18 989)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>16 164</b>	<b>18 895</b>	<b>22 187</b>	<b>24 685</b>	<b>27 604</b>	<b>29 276</b>

\* y compris les éléments extraordinaires

## Etats des flux de trésorerie prévisionnels

<i>(en mD)</i>	2 022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>						
Encaissements clients	420 538	429 708	467 710	508 857	586 111	652 055
Décaissements leasing	(328 196)	(397 803)	(431 839)	(466 386)	(503 697)	(543 993)
Encaissements autres que leasing	1 215	0	0	0	0	0
Décaissements autres que leasing	(5 297)	(3 417)	(4 492)	(4 643)	(5 162)	(5 534)
Décaissements personnel	(4 893)	(5 460)	(5 896)	(6 368)	(6 877)	(7 428)
Intérêts payés	(32 849)	(36 076)	(40 321)	(48 963)	(57 152)	(62 086)
Intérêts perçus	3 964	1 813	410	570	703	783
Acquisition/Cession de placements à court terme	54 500	43 816	0	0	0	0
Impôts et taxes payés à l'Etat	(23 556)	(22 700)	(23 508)	(26 590)	(36 035)	(40 943)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>	<b>85 426</b>	<b>9 882</b>	<b>-37 936</b>	<b>-43 524</b>	<b>-22 110</b>	<b>-7 145</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	0	(117)	(486)	(100)	(100)	(100)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	10	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(395)	(4 000)	(4 000)	(4 000)	(4 000)	(4 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	680	0	0	2 500	5 833	6 167
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>294</b>	<b>(4 117)</b>	<b>(4 486)</b>	<b>(1 600)</b>	<b>1 733</b>	<b>2 067</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>						
Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0	0	0	0	0
Encaissement dividendes et autres distributions	(6 500)	(8 775)	(9 750)	(11 375)	(13 000)	(14 625)
Encaissements provenant des emprunts	65 000	100 000	160 000	170 000	157 000	160 000
Remboursement des emprunts	(136 197)	(111 376)	(107 238)	(113 484)	(123 530)	(141 144)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(77 697)</b>	<b>(20 151)</b>	<b>43 012</b>	<b>45 141</b>	<b>20 470</b>	<b>4 231</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>8 023</b>	<b>(14 387)</b>	<b>590</b>	<b>18</b>	<b>94</b>	<b>(847)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>6 623</b>	<b>14 646</b>	<b>260</b>	<b>850</b>	<b>867</b>	<b>961</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>14 646</b>	<b>260</b>	<b>850</b>	<b>867</b>	<b>961</b>	<b>115</b>

### 6.2.5. Emplois, ressources et cash-flows disponibles pour les actionnaires

(en mD)	2 022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Bénéfice net	16 164	18 895	22 187	24 685	27 604	29 276
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	546	733	768	775	783	790
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	7 909	7 353	6 933	6 429	4 888	4 358
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	53	100	200	200	200	200
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>24 671</b>	<b>27 081</b>	<b>30 088</b>	<b>32 089</b>	<b>33 475</b>	<b>34 624</b>

### 6.2.6. Indicateurs de gestion et Ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mD)	2 022	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Résultat net de la période	16 164	18 895	22 187	24 685	27 604	29 276
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme	552 600	621 246	694 703	774 825	833 715	879 858
Fonds propres (avant résultat net)	104 169	111 557	120 702	131 515	143 199	156 178
Capitaux propres avant affectation	120 333	130 452	142 890	156 199	170 803	185 454
Créances issues d'opérations de leasing	531 234	595 980	665 636	744 459	805 382	853 892
Créances classées	56 829	59 056	62 076	65 121	61 444	60 374
Emprunts et ressources spéciales	397 010	385 633	438 396	494 912	528 382	547 238
Charges financières	35 982	36 076	40 321	48 963	57 152	62 086
Charges du personnel	10 146	10 919	11 793	12 736	13 755	14 855
Autres charges d'exploitation	3 805	3 999	4 425	4 945	5 455	5 984
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	546	733	768	775	783	790
Total charges d'exploitation*	14 497	15 651	16 986	18 456	19 992	21 629
Produits nets	46 072	52 819	59 460	64 786	70 425	74 201
Total bilan	623 743	633 612	707 426	786 941	845 292	889 949
Total des produits de Leasing	77 871	87 082	99 370	113 179	126 874	135 504
Dettes envers la clientèle	4 441	4 907	5 299	5 723	6 181	6 675
Placements à long terme	21 366	25 266	29 066	30 366	28 333	25 966

\* Charges du personnel + Autres charges d'exploitation + Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées

<b>Ratios propres aux sociétés de leasing</b>	<b>2 022</b>	<b>2023p</b>	<b>2024p</b>	<b>2025p</b>	<b>2026p</b>	<b>2027p</b>
Taux de créances classées	9,2%*	9,0%	8,5%	8,0%	7,0%	6,5%
Ratio de couverture des créances classées	85,4%	88,0%	88,0%	88,0%	92,0%	92,0%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme)	10,3%	9,5%	8,9%	8,4%	7,4%	6,9%

\*Ce ratio tient compte des engagements bilan & Hors Bilan

<b>Ratios de structure</b>	<b>2 022</b>	<b>2023p</b>	<b>2024p</b>	<b>2025p</b>	<b>2026p</b>	<b>2027p</b>
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	19,3%	20,6%	20,2%	19,8%	20,2%	20,8%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	63,6%	60,9%	62,0%	62,9%	62,5%	61,5%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	85,2%	94,1%	94,1%	94,6%	95,3%	95,9%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances issues d'opérations de leasing	75,6%	65,5%	66,7%	67,2%	66,4%	64,9%

<b>Ratios de gestion</b>	<b>2 022</b>	<b>2023p</b>	<b>2024p</b>	<b>2025p</b>	<b>2026p</b>	<b>2027p</b>
Charges du personnel / Produits nets	22,0%	20,7%	19,8%	19,7%	19,5%	20,0%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	44,2%	47,3%	49,3%	49,3%	49,2%	47,5%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation / Produits nets)	31,5%	29,6%	28,6%	28,5%	28,4%	29,1%

<b>Ratios de rentabilité</b>	<b>2 022</b>	<b>2023p</b>	<b>2024p</b>	<b>2025p</b>	<b>2026p</b>	<b>2027p</b>
ROE (Résultat net / Fonds propres avant résultat)	15,5%	16,9%	18,4%	18,8%	19,3%	18,7%
ROA (Résultat net / Total Bilan)	2,6%	3,0%	3,1%	3,1%	3,3%	3,3%
Résultat net / Produits nets	35,1%	35,8%	37,3%	38,1%	39,2%	39,5%
Total produits de Leasing / Créances issues d'opérations de leasing	14,7%	14,6%	14,9%	15,2%	15,8%	15,9%
Produits nets / Total Bilan	7,4%	8,3%	8,4%	8,2%	8,3%	8,3%

### 6.3. Avis des Commissaires aux Comptes sur la situation prévisionnelle



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG  
Les jardins du Lac - Lac II  
Tel : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 320  
Email : [mzarmouri@kpmg.com](mailto:mzarmouri@kpmg.com)



Société inscrite au Tableau de FOECT  
Member of DFK International  
02, Rue 7299 – El Menzah 9 A -1013 Tunis  
Tél. : 00 216 71 880 933 – 00 216 71 887 294  
Fax. :00 216 71 872 115  
Email : [cabinetcmc@dfk.tn](mailto:cabinetcmc@dfk.tn)

#### ARAB TUNISIAN LEASE Rapport des Commissaires aux Comptes sur L'examen d'informations financières prévisionnelles pour la période 2023-2027

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN LEASE :

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de l'ATL relatifs à la période 2023-2027, tels qu'elles sont jointes au présent rapport et dont les principaux paramètres prévisionnels se présentent comme suit :

Rubrique en milliers dinars	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027
Revenus nets de leasing	46 072	52 819	59 460	64 786	70 425	74 201
Résultat net de l'exercice	18 164	18 895	22 187	24 685	27 604	29 276
Mise en Force	315 000	348 000	375 840	405 907	438 380	473 450
Refinancement		100 000	160 000	170 000	1579 000	160 000

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.3 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 17 Mai 2023

**Les commissaires aux comptes**

**FMBZ KPMG**  
**Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**



**Cabinet CMC**  
**Mr Chérif BEN ZINA**

